

**CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
DE SERVICES AUX FAMILLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE RAMBERVILLERS
2021 - 2025**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales des Vosges** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jérôme L'HOMMÉ et par sa Directrice, Madame Marie-Christine KLOPP, dûment autorisés à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf »

Et

La **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**, représentée par son Président, Monsieur Christophe LEMESLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommée «la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers»

Le **Conseil Départemental des Vosges** représenté par son Président, Monsieur François VANNSON, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommé « le Cd 88 »

La **Mutualité Sociale Agricole Lorraine** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Bernard HELLUY et par son Directeur Général, Monsieur Gilles CHANDUMONT, dûment autorisés à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Msa Lorraine »

La **Commune de Rambervillers**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Michel, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Jeanménil**, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GEORGÉ, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Anglemont**, représentée par son Maire, Monsieur Philippe THOMAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Brû**, représentée par son Maire, Monsieur Patrice ROBIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Bult**, représentée par son Maire, Monsieur Gabriel PIERRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Domptail**, représentée par son Maire, Monsieur Michel JACQUOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ménil-sur-Belvitte**, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel PARVÉ, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Romont**, représentée par son Maire, Monsieur Adrien CLOQUARD, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne**, représentée par son Maire, Monsieur Michel HERBÉ, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Autrey**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques COLNE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Bazien**, représentée par son Maire, Monsieur Michel TOUSSAINT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Clémentaine**, représentée par son Maire, Monsieur Christian ROCHOTTE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Deinvillers**, représentée par son Maire, Madame Lucette MICHEL, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Fauconcourt**, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane SIMONIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Hardancourt**, représentée par son Maire, Monsieur Hervé BERTRAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Housseras**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Christophe TIHAY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ménarmont**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick PIERILLAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Moyemont**, représentée par son Maire, Monsieur Patrice HERBE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Nossoncourt**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre BAILLY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Ortoncourt**, représentée par son Maire, Monsieur Yannick COLIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Roville-aux-Chênes**, représentée par son Maire, Monsieur Alain AIGLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Genest**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick LEROY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Gorgon**, représentée par son Maire, Monsieur Michel GASSE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte**, représentée par son Maire, Madame Céline TANNEUR, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Sainte-Hélène**, représentée par son Maire, Monsieur Michel POURCHERT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Sainte-Barbe**, représentée par son Maire, Monsieur Christophe LEMESLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Pierremont**, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric VIALET CHABRAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Vomécourt**, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand CHOLEY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Xafféwillers**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul HAUSERMANN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Doncières**, représentée par son Maire, Monsieur Xavier RICHARD, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommées « les Collectivités signataires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire : Préambule	9
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale	11
Article 2 : Champs d'intervention de la Caf des Vosges	11
Article 3 : Champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges.....	11
Article 3 Bis : Champs d'intervention de la Msa Lorraine	12
Article 4 : Champs d'intervention de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	14
Article 5 : Objectifs partagés au regard des besoins.....	15
Article 6 : Engagements des partenaires.....	17
Article 7 : Modalités de collaboration	17
Article 8 : Echanges de données.....	19
Article 9 : Communication	19
Article 10 : Evaluation	20
Article 11 : Durée de la convention.....	20
Article 12 : Exécution formelle de la convention	20
Article 13 : Fin de la convention	21
Article 14 : Recours.....	22
Article 15 : Confidentialité.....	22
Annexe 1 : Diagnostic partagé.....	26
Annexe 2 : Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires	86
Annexe 3 : Schéma de développement.....	89
Annexe 4 : Evaluation de la démarche	130
Annexe 5 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	137
Annexe 6 : Annuaire de correspondance.....	140
Annexe 7 : Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges	142
Annexe 8 : Délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine ...	144
Annexe 9 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.....	147

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caf des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg et celle du 16 décembre 2021 concernant le projet de CTG pour le territoire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges en date du 13 décembre 2021 figurant en annexe 7 de la présente convention,

Vu la délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine en date du 16 avril 2021 figurant en annexe 8 de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers en date du 1^{er} décembre 2021 figurant en annexe 9 de la présente convention,

Vu la délibération de la Commune de Rambervillers en date du 25 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Jeanménil en date du 22 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune d'Anglemont en date du 9 décembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Brû en date du 14 décembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Bult en date du 19 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Domptail en date du 22 octobre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Ménil-sur-Belvitte en date du 30 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Romont en date du 25 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne en date du 10 décembre 2021,

Vu la délibération de la Commune d'Autrey en date du 23 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Bazien en date du 15 octobre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Clémentine en date du 23 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Deinvillers en date du 20 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Fauconcourt en date du 25 octobre 2021,
Vu la délibération de la Commune d'Hardancourt en date du 16 décembre 2021,
Vu la délibération de la Commune d'Husseras en date du 2 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Ménarmont en date du 15 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Moyemont en date du 9 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Nossoncourt en date du 19 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune d'Ortoncourt en date du 16 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Roville-aux-Chênes en date du 30 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Genest en date du 17 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Gorgon en date du 25 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte en date du 16 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Sainte-Hélène en date du 20 décembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Sainte-Barbe en date du 3 décembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Pierremont en date du 29 octobre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Vomécourt en date du 29 octobre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Xaffévillers en date du 23 novembre 2021,
Vu la délibération de la Commune de Doncières en date du 6 décembre 2021,

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la Branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Les communes (*et leur regroupement*) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités territoriales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par les institutions et collectivités.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Vosges, le Cd des Vosges, la Msa Lorraine et la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (*figurant en annexe 1 de la présente convention*).
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (*annexe 1*).
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (*annexe 1*).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DES VOSGES

Les interventions de la Caf des Vosges, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers ont pour finalités :

- ✓ **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.**
- ✓ **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.**
- ✓ **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.**
- ✓ **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.**

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Chef de file de l'action sociale départementale, le Cd des Vosges a pour finalités, au titre de ses interventions, de :

- **Déployer les objectifs définis par les élus de l'Assemblée Départementale, dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2021 et des missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.**

- **Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes âgées et personnes handicapées, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile.**
- **Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, visant à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.**

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Cd des Vosges accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

ARTICLE 3 BIS - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA LORRAINE

La Msa Lorraine propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge et qui repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants, en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la Msa Lorraine s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique, avec une approche globale de l'accompagnement social « interbranches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

L'engagement de la Msa Lorraine s'articule autour de plusieurs orientations et actions :

- ✓ **Accompagner les familles dans leur parcours de vie**
 - améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer, pour toutes les familles, aux politiques publiques de rééquilibrage territorial,
 - cultiver l'esprit d'innovation et soutenir les initiatives locales,
 - s'appuyer sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,

- proposer aux familles une action globale à l'image de son guichet unique de protection sociale, avec une déclinaison en 6 thématiques : accueil du jeune enfant, équilibre vie personnelle-vie professionnelle (*accueils périscolaire et extrascolaire*), appui au développement des services sur les territoires (*Contrat Enfance Jeunesse et chartes territoriales «avec les familles»*), appui à la parentalité et à l'accès aux vacances.
- ✓ **Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes**
 - versement de prestations extralégales (*installation dans le premier logement autonome, aide au BAFA, bons vacances...*),
 - mise en place de campagnes et d'outils de prévention santé (*Instants Santé Jeunes, CRE@ction Santé, Mois sans tabac...*),
 - organisation de deux appels à projets pour les 13-22 ans et d'un concours pour les collégiens (*Appel à Projets Jeunes, concours Le Pré Vert*),
 - conclusion de partenariats avec des associations de jeunes (*MRJC, Familles Rurales...*).
- ✓ **Accompagner des actifs en difficulté socio-économique**
 - accompagnement social individuel et collectif dans et vers l'emploi,
 - promotion de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et la promotion de l'accompagnement global des salariés en insertion,
 - prévention du risque de suicide auprès des ressortissants agricoles.
- ✓ **Favoriser l'inclusion des personnes handicapées**
 - accès aux droits des personnes handicapées,
 - inclusion des travailleurs handicapés dans leur territoire de vie,
 - soutien aux actions innovantes, notamment celles permettant des passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire.
- ✓ **Promouvoir la qualité de vie à la retraite (*le Bien Vieillir*) et l'accompagnement des retraités pour favoriser la préservation de leur autonomie**
 - développer des actions collectives de prévention, en lien avec la politique inter-régime pour le Bien Vieillir,
 - favoriser l'accompagnement à domicile, en harmonisant la politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités les plus fragiles,
 - promouvoir le soutien aux aidants,
 - lutter contre l'isolement,
 - proposer aux personnes âgées fragiles une offre d'hébergement de proximité orientée vers leur participation à la vie sociale et le maintien de leur autonomie.

ARTICLE 4 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS

- Gestion du Bureau Intercommunal pour l'Emploi et intégration de la Maison du Développement Economique et de l'Emploi dans le Bureau Intercommunal pour l'Emploi.
- Etude, création et entretien de circuits touristiques d'intérêt communautaire et jalonnement de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire.
- Création d'une Maison de Santé.
- Création et gestion d'une Maison de Services Au Public.
- Soutien administratif et financier à la réalisation et à la réhabilitation des logements conventionnés.
- Soutien administratif et financier à la réalisation et à la réhabilitation des logements pour les personnes âgées.
- Mise en œuvre et suivi d'un Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer.
- Mise en œuvre d'une campagne de ravalement des façades.
- Aide financière au service de portage de repas à domicile.
- Mise en place et fonctionnement d'un Relais Assistants Maternels.
- Mise en place d'un projet éducatif local (PEL).
- Signature d'un contrat avec la Caf et la Msa.
- Gestion des centres d'accueil périscolaires et de tout autre dispositif venant s'y substituer.
- Gestion partielle de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour le mercredi (*hors vacances scolaires*).
- Gestion du multi-accueil Les P'tits Loups de Rambervillers.
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

ARTICLE 5 – OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé (*annexe 1*) a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la Communauté de Communes.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont :

- **d'améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire**

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de service

Objectif 1 : Piloter la convention territoriale globale sur le territoire

Objectif 2 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire

Objectif 3 : Communiquer sur les offres de service aux habitants

Axe 2 : Parentalité

Objectif 1 : Amorcer une réflexion autour de la structuration d'un réseau parentalité sur le territoire

Axe 3 : L'accès aux droits

Objectif 1 : Favoriser l'accès aux droits

- **de maintenir et optimiser une offre de service de qualité sur le territoire**

Axe 1 : Petite-Enfance – Enfance- Jeunesse

Objectif 1 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 1 : Encourager la formation et le recrutement des animateurs qualifiés

Objectif 2 : Favoriser une concertation des services jeunesse sur le territoire

Objectif 3 : Apporter une réponse adaptée à l'accueil des adolescents sur l'ensemble du territoire

- **de favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire**

Axe 1 : La mobilité et l'itinérance des actions sur le territoire

Objectif 1 : Garantir une couverture des services équitable sur le territoire

Axe 2 : Parentalité

Objectif 1 : Développer les actions parentalité sur l'ensemble du territoire

Axe 3 : Petite Enfance

Objectif 1 : Développer une nouvelle offre de service

Objectif 2 : Formaliser la répartition de l'offre de service accueil collectif sur le territoire

Objectif 3 : Maintenir un équilibre entre accueil individuel et accueil collectif de la petite enfance

Axe 4 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Développer l'Animation de la Vie Sociale sur l'ensemble du territoire

- **d'impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants**

Axe 1 : L'implication des Habitants

Objectif 1 : Favoriser, conforter et accompagner l'engagement citoyen

Objectif 2 : Impulser une démarche innovante d'implication des habitants

Le schéma de développement (annexe 3) qui décline, pour chaque objectif : les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre, les moyens (*humains et financiers*), l'échéance, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation, ainsi que la liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires (annexe 2) à la présente convention, précise les moyens mobilisés **par chacun des partenaires**, dans le cadre des champs d'intervention conjoints.

Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec certaines collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité signataire compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

A compter de 2021, la collectivité membre d'un EPCI signataire d'une Convention Territoriale Globale permet aux opérateurs de type Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou Equipement d'Accueil du Jeune Enfant de bénéficier de « bonus territoire Ctg » selon les critères d'attribution en vigueur.

De leur côté, les collectivités signataires s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés et en quantité*) et matériels (*données, statistiques, etc.*) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la manière suivante :

- **L'instance de collaboration politique est le Comité de Pilotage Ctg.** Il est composé de représentants de la Caf des Vosges, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, des communes de Rambervillers et de Jeanménil, ainsi que des élus des autres communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent, d'un commun accord, que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce Comité de Pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de Pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le Comité de Pilotage sera co-piloté par la Caf des Vosges, le Cd des Vosges, la Msa Lorraine, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et les collectivités signataires.

- **L'instance de collaboration opérationnelle est le Comité Technique Ctg,** constitué des référents de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la Caf des Vosges et des collectivités signataires.

Il a pour mission de préparer les décisions pour la commission décisionnelle : le Comité de Pilotage Ctg. Il met en œuvre et évalue les objectifs du schéma de développement figurant en annexe 3 de la présente convention, en lien avec les référents de la Ctg, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, de la Caf des Vosges et des collectivités signataires. Ce document constitue la feuille de route de la Convention Territoriale Globale et est ajusté annuellement en fonction des réalisations.

Le Comité Technique se réunit selon les besoins.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 de la présente convention.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (*ou mises à disposition*) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 4.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 31 décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine, ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 - FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf des Vosges, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf des Vosges, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - RECOURS

Recours contentieux



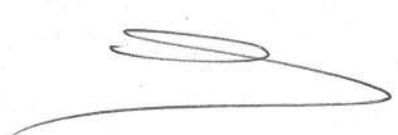


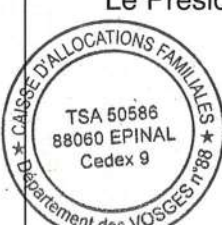
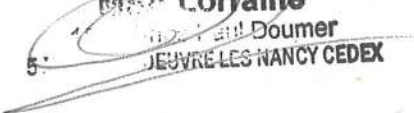

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Epinal, le 20 décembre 2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<p>La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Le Président, Christophe LEMESLE</p> 	<p>Le Conseil Départemental des Vosges Le Président, François VANNSON</p> 
<p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges La Directrice, Marie-Christine KLOPP</p>  	<p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Président du Conseil d'Administration, Jérôme L'HOMME</p>  
<p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Directeur Général, Gilles CHANDUMONT MSA Lorraine 5, rue Jean Doumer JEUVRE LES NANCY CEDEX</p> 	<p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Président du Conseil d'Administration, Bernard HELLUY</p> 

<p>La Commune de Rambervillers Le Maire, Jean-Pierre MICHEL</p> 	<p>La Commune de Jeanménil Le Maire, Dominique GEORGÉ,</p> 
<p>La Commune d'Anglemont Le Maire, Philippe THOMAS</p> 	<p>La Commune de Brû Le Maire, Patrice ROBIN</p> 
<p>La Commune de Bult Le Maire, Gabriel PIERRE</p> 	<p>La Commune de Domptail Le Maire, Michel JACQUOT</p> 
<p>La Commune de Ménil-sur-Belvitte Le Maire, Emmanuel PARVÉ</p> 	<p>La Commune de Romont Le Maire, Adrien CLOQUARD</p> 
<p>La Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne Le Maire, Michel HERBÉ</p> 	<p>La Commune d'Autrey Le Maire, Jacques COLNE</p> 

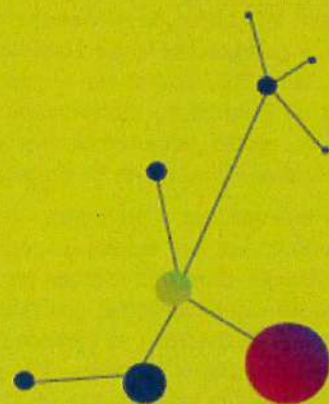
<p>La Commune de Bazien Le Maire, Michel TOUSSAINT</p> 	<p>La Commune de Clémentaine Le Maire, Christian ROCHOTTE,</p> 
<p>La Commune de Deinvillers Le Maire, Lucette MICHEL</p> 	<p>La Commune de Fauconcourt Le Maire, Stéphane SIMONIN</p> 
<p>La Commune de Doncières Le Maire, Xavier RICHARD</p> 	<p>La Commune d'Hardancourt Le Maire, Hervé BERTRAND</p> 
<p>La Commune de Housseras Le Maire, Jean-Christophe TIHAY</p> 	<p>La Commune de Ménarmont Le Maire, Patrick PIERILLAS</p> 
<p>La Commune de Moyemont Le Maire, Patrice HERBE</p> 	<p>La Commune de Nossoncourt Le Maire, Pierre BAILLY</p> 

<p>La Commune d'Ortoncourt Le Maire, Yannick COLIN</p> 	<p>La Commune de Roville-aux-Chênes Le Maire, Alain AIGLE,</p> 
<p>La Commune de Saint-Genest Le Maire, Patrick LEROY</p> 	<p>La Commune de Saint-Gorgon Le Maire, Michel GASSE</p> 
<p>La Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte Le Maire, Céline TANNEUR</p> 	<p>La Commune de Sainte-Hélène Le Maire, Michel POURCHERT</p> 
<p>La Commune de Sainte-Barbe Le Maire, Christophe LEMESLE</p> 	<p>La Commune de Saint-Pierremont Le Maire, Frédéric VIALET CHABRAND</p> 
<p>La Commune de Vomécourt Le Maire, Bertrand CHOLEY</p> 	<p>La Commune de Xaffévillers Le Maire, Jean-Paul HAUSERMANN</p> 



Annexe 1

Diagnostic partagé





Présentation du territoire



Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Les réflexions autour du projet de création d'une Communauté de Communes sur le canton de Rambervillers ont débuté en 2001. En effet, la nécessité de mettre en place une politique forte de développement du canton a rendu peu à peu évidente la création d'une structure regroupant les communes du canton. Dès 2005, le Syndicat Intercommunal de Développement du canton de Rambervillers réalisait un projet de territoire qui préconisait la création d'une structure intercommunale. À la suite de nombreuses réunions de concertation avec l'ensemble des élus du canton et des communes intéressées pour élaborer un tel projet, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a été créée par arrêté préfectoral du 16 novembre 2006. Composée initialement de 19 communes, elle en regroupe désormais 30 pour 13 124 habitants.

A dominante rurale, le territoire intercommunal est polarisé par la ville de Rambervillers qui concentre à elle seule 5 170 habitants soit 40 % de la population totale. Les autres communes forment les villages en périphérie du bourg centre.

Située à l'Est du Département des Vosges, en périphérie du Sillon Lorrain, la Commune de Rambervillers fait office de carrefour pour les voies de communication locales mais reste à l'écart des grands axes régionaux qui empruntent les vallées de la Meurthe et de la Moselle. A distance comparable entre Lunéville (Département du 54), Saint-Dié, Epinal ou encore Charmes (une trentaine de kilomètre), l'intercommunalité bénéficie de simples routes départementales pour rallier ces différents pôles et leurs axes de communication.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est un territoire avec de nombreux atouts valorisés, dont une identité territoriale associée au patrimoine architectural et environnemental « *label pays d'Art et d'Histoire* », à l'artisanat, à l'industrie, à la tradition agricole et forestière, à la nature préservée et aux possibilités offertes par le tourisme. Afin de symboliser la naissance d'une nouvelle image, la croissance économique et l'attachement à la nature, la



Communauté de Communes a lancé une marque pour son territoire « La Région de Rambervillers »

Pour les besoins du diagnostic, en cohérence avec les réalités du territoire, les données de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers seront comparées à celles du Département des Vosges et/ou du National à partir de deux entités :

- Bassin de vie n°1 : le bourg centre, la Commune de Rambervillers
- Bassin de vie n°2 : les villages composés des 29 autres Communes rurales : Anglemont, Autrey, Bazien, Brû, Bult, Clémentine, Domptail, Deinvillers, Doncières, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Jeanménil, Ménarmont, Menil-sur-Belvitte, Moyemont, Nessoncourt, Ortoncourt, Romont, Roville aux Chênes, Ste Barbe, St Benoît la Chipotte, St Genest, St Gorgon, St Maurice/Mortagne, St Pierre, Ste Hélène, Vomécourt et Xafféville.

Un recueil de la parole des habitants a été réalisé par un questionnaire « *L'Avis sur la Vie des Habitants* » diffusé via les canaux de communication de la Communauté de Communes et accompagnés par l'ensemble des acteurs du territoire.

Fiche n°1

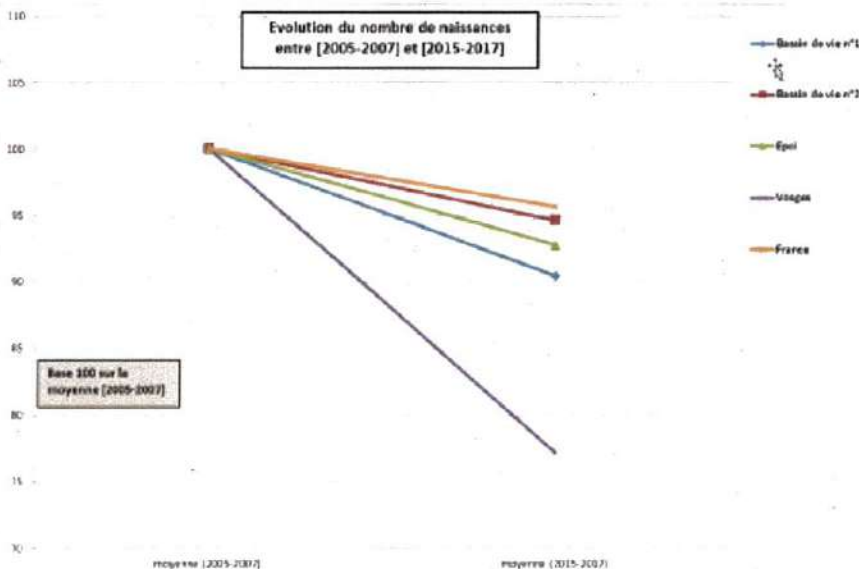
[Source des données : Insee]

Démographie - Population totale

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Epci	Vosges	France
Population totale au 1er janvier 2018	5 170	7 954	13 124	367 673	66 524 339
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017	- 1,27%	- 0,29%	- 0,68%	- 0,49%	0,43%
Evolution annuelle moyenne due au solde naturel	- 0,33%	0,12%	- 0,06%	- 0,15%	0,35%
Evolution annuelle moyenne due au solde migratoire	- 0,94%	- 0,42%	- 0,62%	- 0,34%	0,08%

Bassin de vie n°1 : Rambervillers
 Bassin de vie n°2 : EPCI sans Rambervillers

- Entre 2012 et 2017, le nombre d'habitants baisse dans les Vosges (- 0,49 % par an) alors que la tendance est contraire au niveau national (+ 0,43 % par an). Au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, la baisse est plus marquée que celle du département (- 0,68 % par an) et plus particulièrement au sein du bassin de vie n°1 (- 1,27 % par an), composé de la seule Commune de Rambervillers.
- 2 composantes constituent l'évolution annuelle moyenne de la population : celle liée au solde naturel et celle liée au solde migratoire. Si la 1ère composante est négative dans les Vosges et au sein du bassin de vie n°1, elle est légèrement positive pour le bassin de vie n°2. La 2nde composante est négative pour le département, la Communauté de Commune et ses 2 bassins de vie, et c'est principalement cette dernière qui explique la diminution du nombre d'habitants.



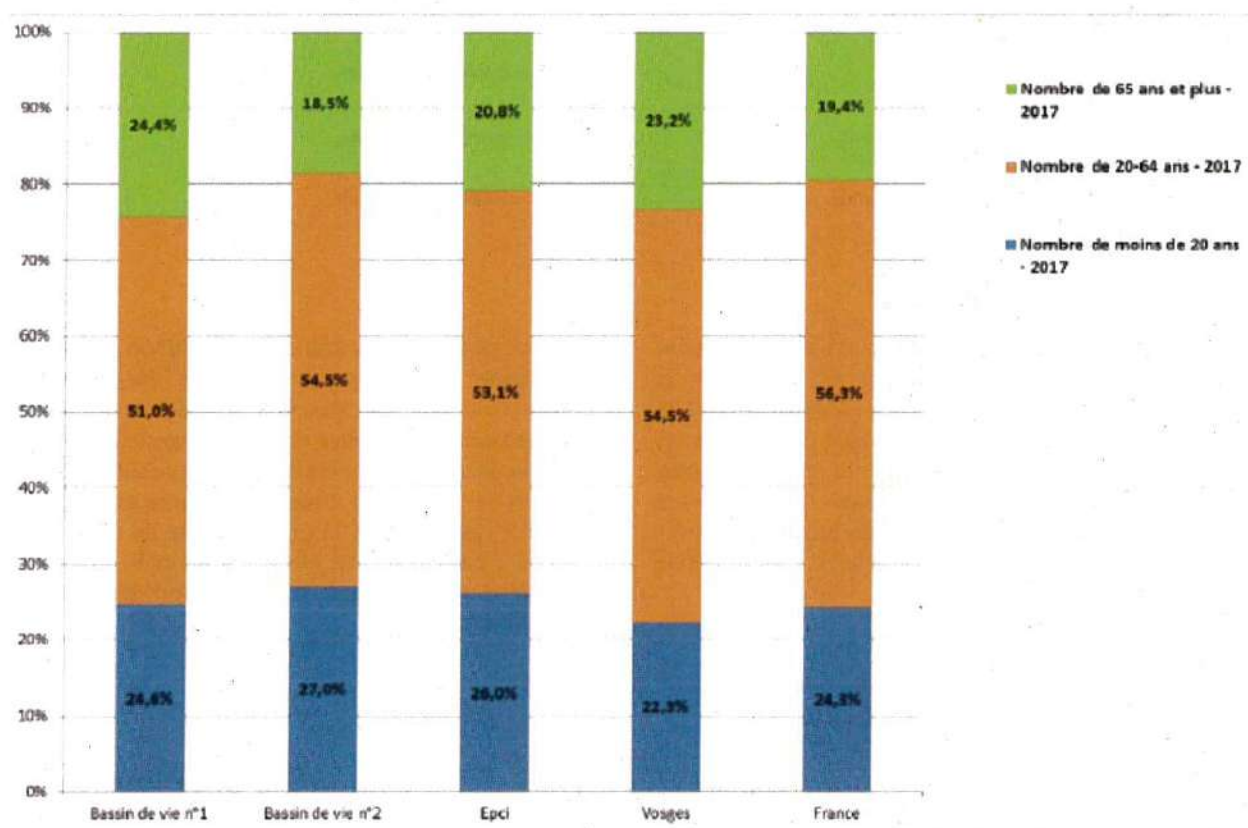
L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.



Fiche n°1 - Démographie - Population totale

4

- Les Vosges comptent nettement moins de naissances sur la période 2015-2017 comparée à 2005-2007 : pour 100 naissances sur 2005-2007, le département en compte 77 sur 2015-2017. Au niveau national, une baisse est également constatée mais cette dernière est faible : pour 100 naissances sur 2005-2007, le territoire national en compte 96 sur 2015-2017.
- Sur le territoire de la Communauté de Communes, le 2e bassin de vie enregistre plus de naissances que le 1^{er}.



- La population vosgienne est plus âgée que la moyenne française, elle compte peu de moins de 20 ans (22,3 % contre 24,3 %) et plus de 65 ans et plus (23,2 % contre 19,4 %).
- Le bassin de vie n°2 compte une part importante de «jeunes» (27,0 %) et un taux de «seniors» plutôt faible (18,5 %).
- Ces caractéristiques sur la structure par tranche d'âge de la population corroborent les résultats relatifs au solde naturel étudié précédemment.

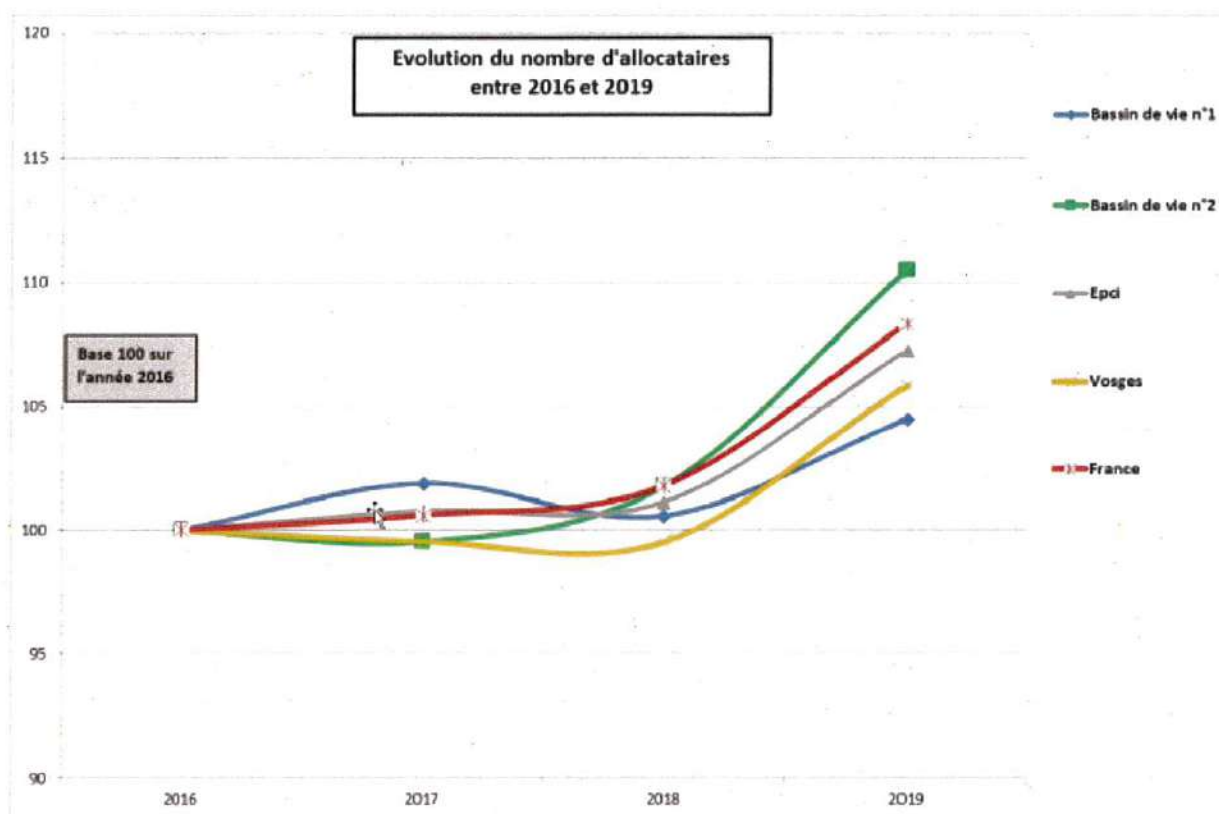


Fiche n°2

[Source des données : Caf]

5

Allocataires et structure familiale



- La revalorisation de la Prime d'activité en janvier 2019 s'est soldée par un élargissement du public éligible et donc par une apparition de nouveaux allocataires, bénéficiaires uniquement de cette prestation, et ceci est visible notamment pour le bassin de vie n°2. Ce phénomène est moins marqué pour le bassin n°1. La population du bassin de vie entourant Rambervillers compte un volume de personnes actives plus important (cf. les 20-64 ans de la fiche n°1) et est donc plus impactée par la Prime d'activité.

Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

6

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Epci	Vosges	France
Population au 1er janvier 2018	5 170	7 954	13 124	367 673	66 524 339
Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2019	2 846	3 431	6 277	166 697	33 220 327
Taux de couverture	55,0%	43,1%	47,8%	45,3%	49,9%

Le taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations Caf et la population totale, de l'ordre de 45 % pour le département et de 50 % pour le National, se situe à 48 % pour l'Epci.

Une partie relativement importante de la population de Rambervillers présente des signes de précarité (beaucoup de bénéficiaires de minima sociaux (cf. fiche n°3), situation compliquée face à l'emploi (cf. fiche n°5), ce qui explique la part élevée du taux de couverture Caf (55 %) sur le bassin de vie n°1.

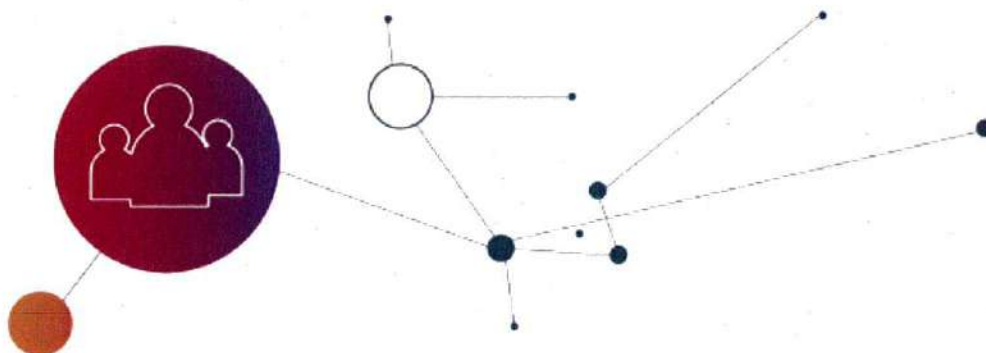
	Bassin n°1	Bassin n°2	Epci	Vosges	France
Population au 01/01/2018	2 846	3 431	13 124	367 673	66 524 339
Nb de personnes couvertes par Msa en 2020	78	335	413	8 027	1 106 423

Source : MSA Lorraine

Le département des Vosges (2,18%) se situe au-dessus de la moyenne nationale pour la couverture prestations familiales par le régime agricole.

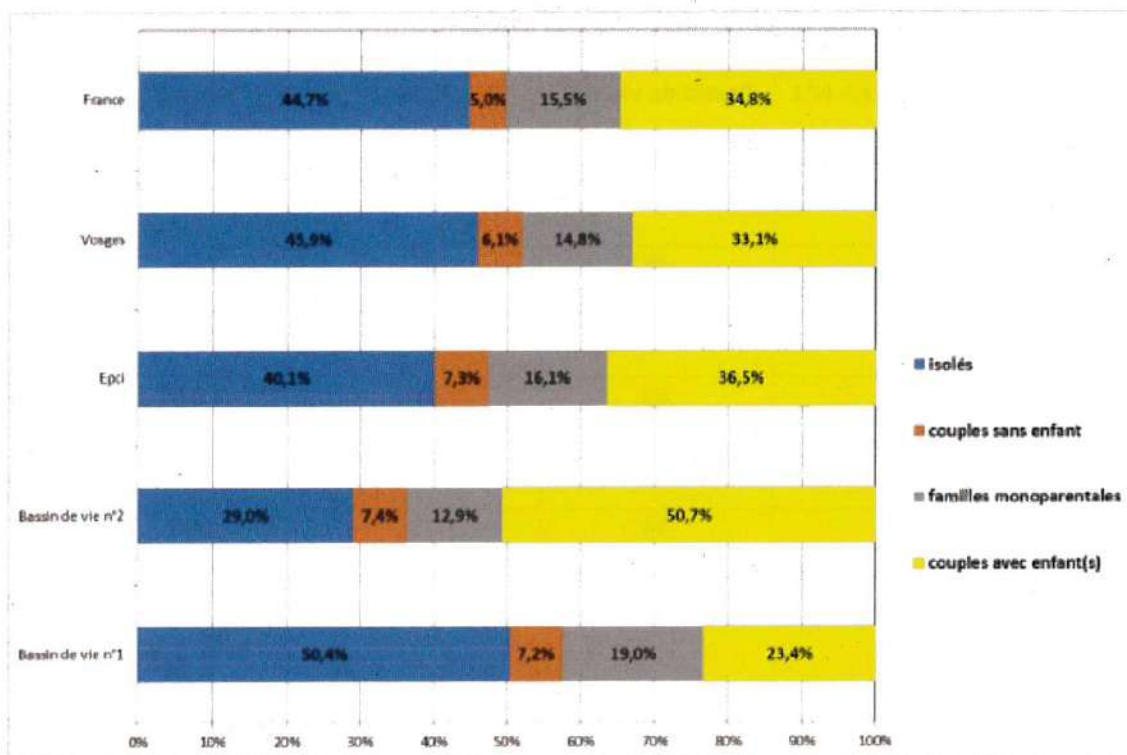
En ce qui concerne La Communauté de Communes la moyenne (3,1%) se situe au-dessus de la moyenne vosgienne.

Le pourcentage de population agricole pour la Communauté de Communes est de 7,9%, à 5,4% pour les Vosges et 4,9% pour la France



Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

7



Source : Caf

- Les «isolés» et les couples avec enfant(s) sont les 2 types de structure familiale les plus fréquentes. Si les territoires à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle départementale présentent des similitudes, ce n'est pas du tout le cas pour les 2 bassins de vie :

1 allocataire sur 2 du bassin n°1 est «isolé», ce qui se vérifie souvent dans les espaces urbains, alors qu'1 allocataire sur 2 du bassin n°2 est composé d'un couple avec enfant(s), ce qui montre les différences structurelles des populations allocataires de ces 2 bassins.

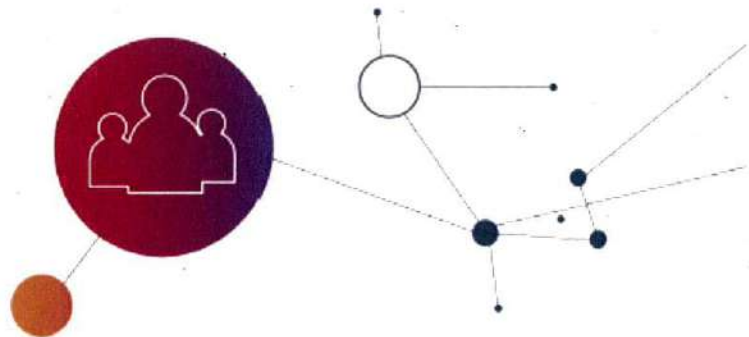
	Bassin de vie n°1		Bassin de vie n°2		Epci	
Nombre d'enfants allocataires	1 021	100%	1 422	100%	2 443	100%
< 3 ans	158	15%	219	15%	377	15%
3-5 ans	148	14%	229	16%	377	15%
6-11 ans	372	36%	512	36%	884	36%
12-15 ans	231	23%	324	23%	555	23%
16-17 ans	112	11%	138	10%	250	10%

- La CC de la Région de Rambervillers compte plus de 2 400 enfants d'allocataires de moins de 18 ans en 2019, dont 30 % ont moins de 6 ans.

La moyenne des foyers monoparentaux 2020 est de 9,5 %

	Bassin de vie N°1	Bassin de vie N°2	Epci	Vosges
Nb enfants allocataires	24	149	173	3 270
0-2 ans	1	30	31	389
3-5 ans	1	21	22	442
6-11 ans	8	53	61	1 136
12-15 ans	5	31	36	744
16-19 ans	9	14	23	558

Source : Msa





Fiche n°3

[Source des données : Caf]

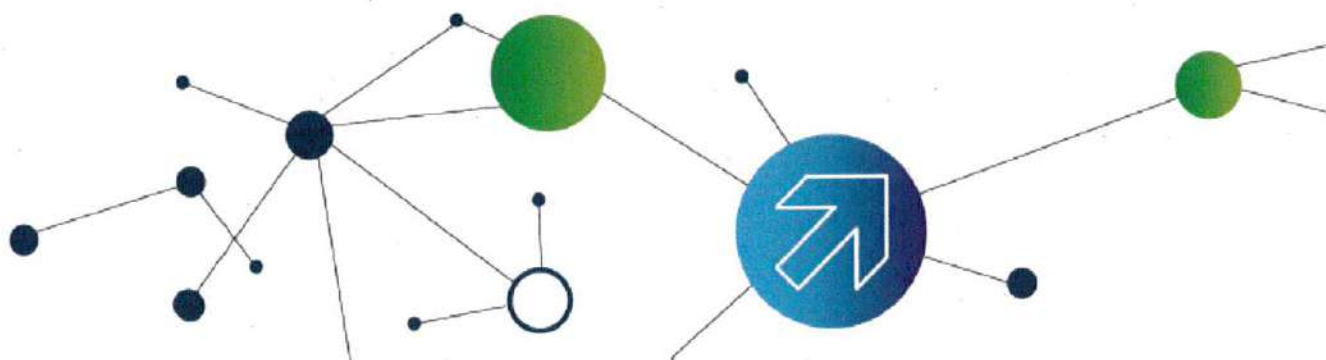


Pauvreté - Précarité

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Epci	Vosges	France
Part de bénéficiaires du RSA	27,4%	10,5%	19,3%	14,6%	13,7%
Part de bénéficiaires de l'AAH	11,9%	6,7%	9,4%	9,5%	8,6%
Part de bénéficiaires de la prime d'activité	31,5%	36,2%	33,7%	35,9%	31,5%
Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus *	47,2%	27,6%	37,8%	31,7%	31,0%

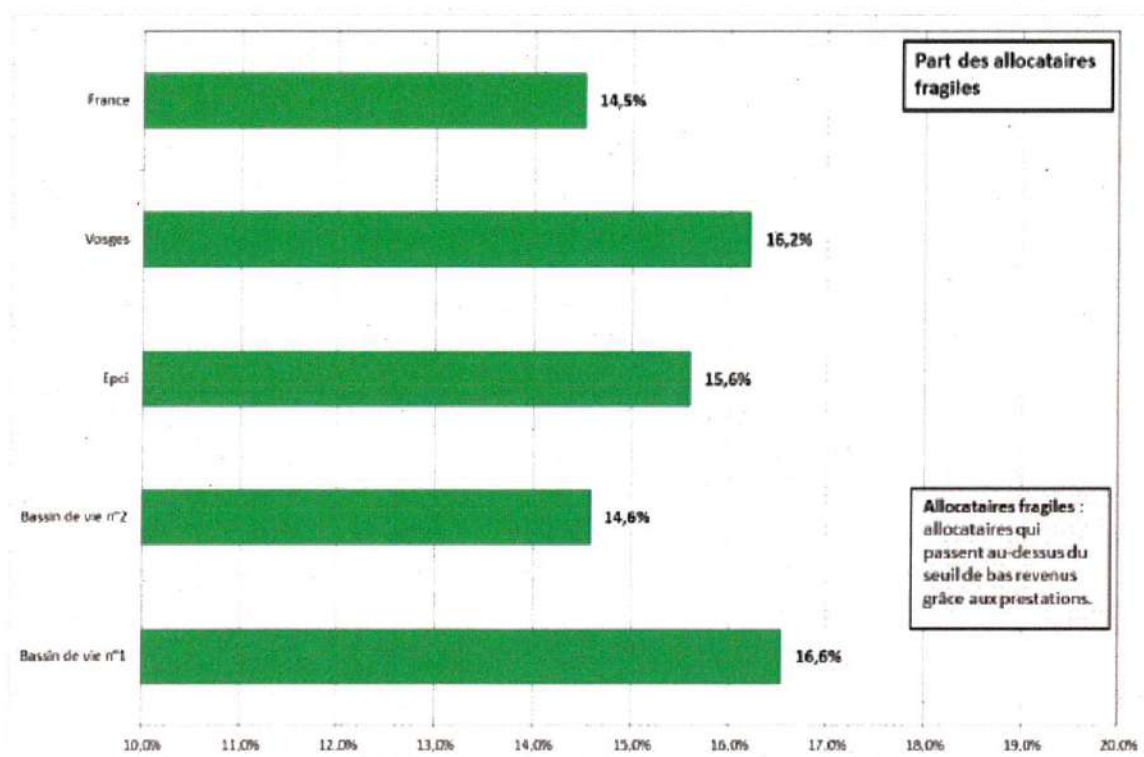
* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 096 € en 2019.

- En 2019, les parts des allocataires en situation de précarité (bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité, allocataires sous le seuil de bas revenus) sont légèrement plus importantes dans les Vosges qu'au niveau national. En comparant la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers au Département, il apparaît que les parts de bénéficiaires du RSA et d'allocataires sous le seuil de bas revenus sont plus élevées au sein de l'intercommunalité, mais cette dernière détient moins de bénéficiaires de la prime d'activité.
- A l'échelle des bassins de vie, 2 éléments sont fortement significatifs : les parts de bénéficiaires du RSA et d'allocataires sous le seuil de bas revenus, au sein du bassin de vie n°1, qui atteignent des niveaux exceptionnels (respectivement 27,4 % et 47,2 %).



Fiche n°3 - Pauvreté - Précarité

10



- Au sujet des taux d'allocataires «fragiles», les écarts sont plutôt faibles entre les différents périmètres étudiés, variant de 14,5 % au niveau national à 16,6 % pour le bassin de Rambervillers.

	Bassin de vie N°1	Bassin de vie N°2	Epci	Vosges
Nombre bénéficiaires RSA	3	3	6	225
Nombre bénéficiaires AAH	6	7	13	182
Nombre bénéficiaires prime d'activité	16	39	55	1 139
Nombre allocataires sous le seuil bas revenus	17	26	43	1351

Source : Msa

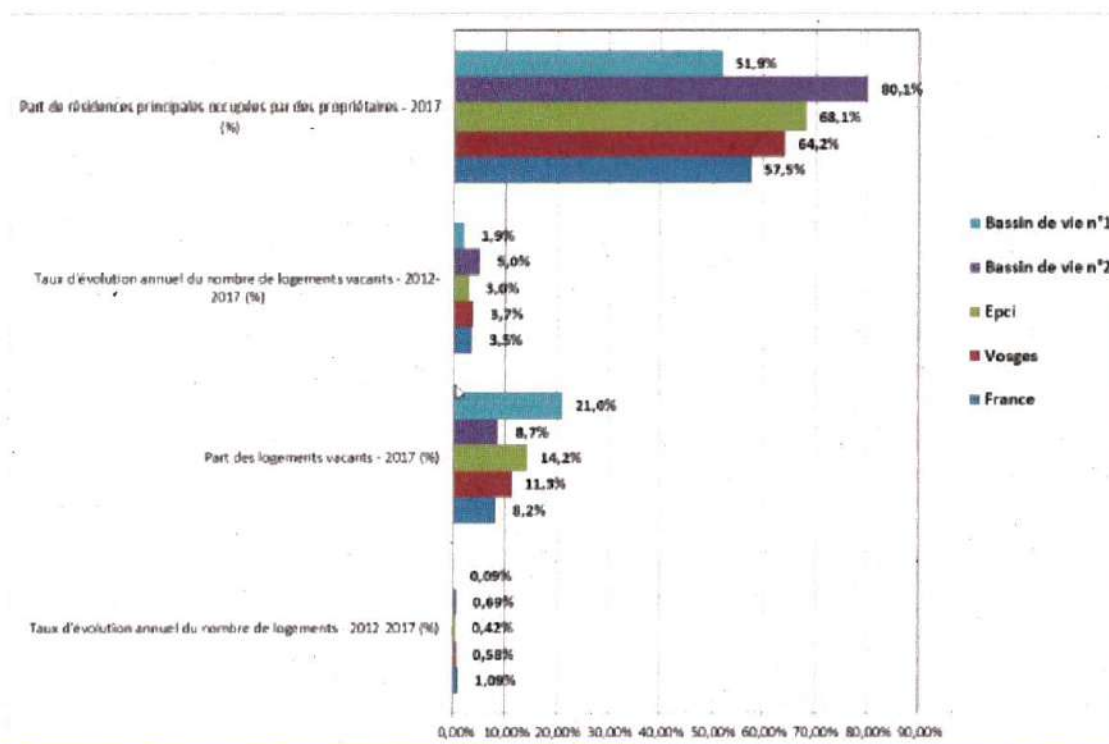


Fiche n°4

[Source des données : Insee]

11

Logement



- Le taux d'évolution annuel du nombre de logements, entre 2012 et 2017, est positif pour la moyenne nationale, le Département, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et ses bassins de vie, et varie entre 0,1 % (bassin de vie n°1) et 1,1 % (France).
- La part de logements vacants est élevée dans les Vosges (11,3 %), comparée à la moyenne nationale (8,2 %). Elle atteint 21,0 % pour le bassin de vie n°1 contre 8,7 % pour le bassin n°2 : sur la Commune de Rambervillers, 1 logement sur 5 est inoccupé. Entre 2012 et 2017, le nombre de logements vacants augmente, quel que soit le périmètre étudié.
- Au sujet de la part de résidences principales occupées par des propriétaires, l'écart est également très important entre les 2 bassins de vie, de près de 30 points. Sur la Commune de Rambervillers, espace urbain, se trouvent de nombreuses locations (dans les domaines privé et public), à l'opposé des Communes entourant le bourg centre, situées dans des espaces ruraux où l'on rencontre plus de propriétaires. Enfin, le taux départemental (64,2 %) est plus élevé que la moyenne nationale (57,5 %).

Focus sur le Programme d'Intérêt Général (PIG)

Dans le cadre de sa compétence politique du logement et du cadre de vie, la Communauté de Communes déploie un programme d'Intérêt Général.

Présentation :

Le PIG est un dispositif incitatif destiné aux propriétaires occupants qui comprend :

- Des aides financières pour la réalisation de travaux, issus principalement de l'Agence National d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) (aides classiques, aides de solidarité écologique),
- Des conseils aux particuliers pour établir un programme de réhabilitation de leur logement,
- Un accompagnement pour réaliser les démarches administratives nécessaires à la mobilisation des aides possibles.

Il se tourne particulièrement vers trois thématiques :

1. Les interventions sur l'habitat indigne et dégradé.
2. L'adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie.
3. Les travaux de rénovation thermique des logements.

Sur la Communauté de Commune, les travaux pour les personnes en perte d'autonomie ne sont possibles que si ceux-ci sont couplés avec des travaux de gain énergétique.

Les objectifs à atteindre sont fixés chaque année : 73 dossiers en 2019, 62 en 2020 et 51 en 2021.

Bilan 2019 :

Parmi 73 dossiers engagés, 47 concernaient des travaux d'économie d'énergie pour des personnes aux revenus « très modestes », 19 pour ces mêmes travaux pour des personnes aux revenus modestes, 1 concernait la réhabilitation des logements très dégradés, 2 pour des travaux de bâtiments à basses consommations et 11 pour de l'aide au maintien à domicile.

Ce programme aurait dû prendre fin au 31 décembre 2020.

Grâce aux résultats de la Communauté de Communes, il a été prolongé d'un an par l'ANAH.

Focus sur le programme de revitalisation du Centre Bourg : l'axe 5 du plan d'action « assurer la reconquête de l'habitat au centre-ville ».

Depuis novembre 2018, l'Etat, la Région Grand Est, le Département des Vosges, la Communauté de Communes et la ville de Rambervillers se sont engagés dans la revitalisation du Bourg Centre de Rambervillers. Ce projet a pour objectif de construire ensemble la réponse à la question : « *Comment renforcer en profondeur la vitalité de Rambervillers ?* » et de mettre ensemble des actions pour traduire concrètement cette réponse. L'axe 5 du projet de revitalisation du Bourg Centre doit assurer la reconquête de l'habitat du cœur de ville à travers 8 « fiches actions » :

- Pérenniser le poste du chef de projet Bourg Centre ;
- Créer un livret à destination des propriétaires ou investisseurs permettant d'apporter du conseil ;
- Mise en place d'une stratégie globale d'intervention sur l'amélioration du logement par une opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU), guichet unique de l'habitat, etc. ;

- Mise en place d'un volet social renforcé dans le cadre de l'OPAH-RU, notamment le déploiement d'une stratégie d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne ;
- Mise en place d'une politique de rénovation des façades dans le Centre Bourg ;
- Identifier la faisabilité du renouvellement de certains « ilots » en maison de ville à destination des familles, en logements seniors et étudiants et en logement jeunes actifs.



Focus sur le logement social

Sur le territoire communautaire, l'association Centre d'Activités Sociales, Familiales et Culturelle (CASFC) en reprise de gestion par l'association le Renouveau en 2021, a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes. Dans le cadre du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), elle a pour mission d'accueillir des femmes et leurs enfants en particulier dans des situations de violences intrafamiliales ou en grandes difficultés sociales. 31 personnes peuvent être accueillies dans une dizaine de logements.

Depuis 2017, il est également proposé des places d'hébergement d'urgence répondant aux besoins des personnes isolées ou des familles sollicitant le 115 en situation de détresse médicale, psychique ou sociale. La finalité est d'héberger des personnes en grande précarité et de leur faire bénéficier d'un accompagnement social dans le but de les réinsérer. Avec une dizaine de logements, 20 personnes (enfants compris) peuvent être accueillis.

Parc locatif Vosgelis :

Vosgelis est le seul bailleur social présent sur le territoire de la Communauté de Communes.

Rambervillers est la seule Commune sur laquelle Vosgelis a son patrimoine.

Le parc immobilier se compose de 386 logements dont 344 en collectif et 42 en individuel, répartis sur 23 ensembles et gérés par l'agence d'Epinal.

La répartition des typologies des logements est la suivante :

TYPLOGIE PATRIMOINE

T1	5
T2	48
T3	152
T4	124
T5	50
T6	7
Total général	386

En 2020, 76 dossiers ont été examinés en commission d'attribution pour des logements sur la commune de Rambervillers. Le principal motif des demandes concerne des personnes sans logement ou hébergées ou en logement temporaire. 50 % des demandeurs sont des personnes isolées en recherche d'un logement de type T2 ou T3. 60% des demandeurs sont en inactivité professionnelle et bénéficiaires des minimas sociaux.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un Programme d'Intérêt Général reconnu pour son efficacité. • Un dispositif « MaPrimeRénov » pour tous les propriétaires afin d'améliorer l'habitat. • Un Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. • Un Plan local d'Urbanisme (PLU) sur Jeanménil et Saint Benoit la Chipotte. • Une gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. • Une forte volonté publique d'agir sur cette problématique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logement vieillissant qui interpelle sur des besoins évolutifs de la population. • Un taux important de logements vacants sur la Commune de Rambervillers. • Une inadéquation entre l'offre et la demande (capacité et aménagement du logement, parc logement vieillissant, etc.) • Un manque d'information pour le public sur la thématique logement.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Des opérations de revitalisation du Bourg Centre de Rambervillers. • Un Fond de Solidarité au Logement. • Des différents accompagnements sociaux liés au logement en direction des familles. • Un recrutement par la Communauté de Communes d'un chargé de mission « reconquête du bâti vacant ou dégradé ». • Un Projet de PLU sur l'ensemble du territoire communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de vacance des logements en augmentation. • Une augmentation des logements indignes. • Une précarité énergétique croissante.



Fiche n°5

[Source des données : Insee]



Emploi

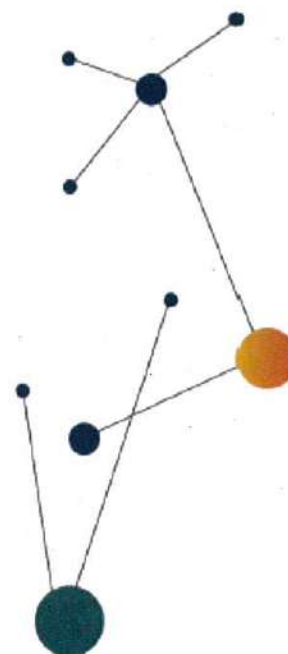
	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Epci	Vosges	France
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2017 [A]	67,8%	74,1%	71,7%	73,8%	74,0%
Taux de chômage des 15 ans et plus en 2017 [B]	26,6%	12,1%	17,2%	15,4%	13,9%
Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2017 [C]	87,9%	72,0%	82,7%	86,6%	86,8%

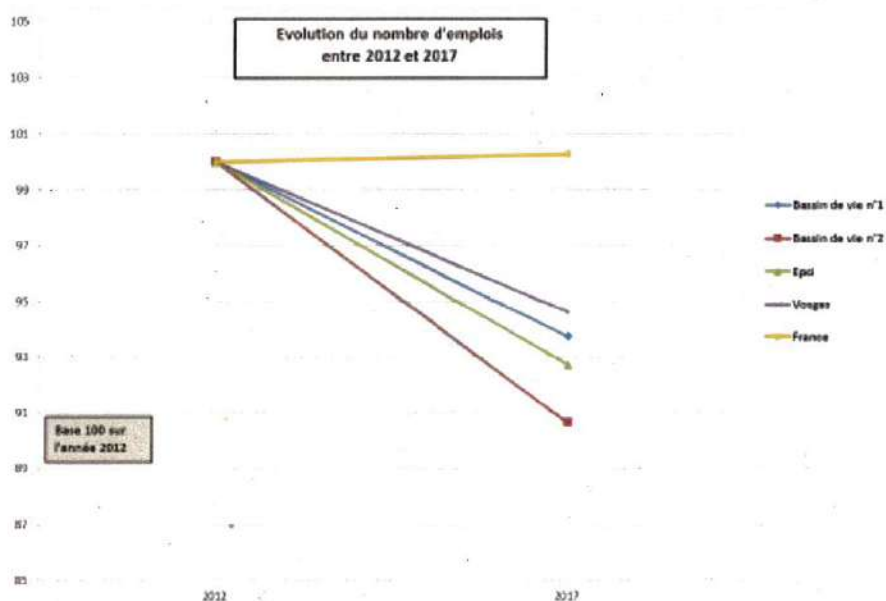
[A]: rapport entre le nombre d'actifs (population active ayant un emploi) + les demandeurs d'emploi, et la population en âge de travailler

[B]: rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active

[C]: emploi comptabilisé dans la commune du "lieu de travail"

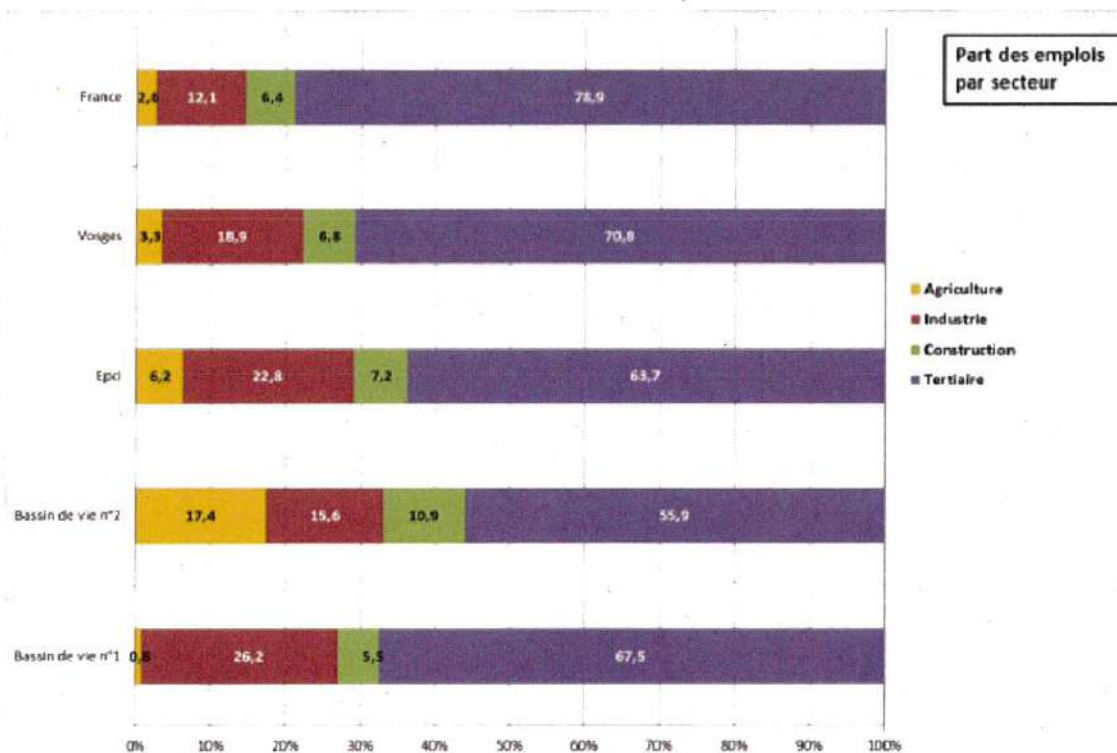
- Le taux d'activité mesure le potentiel de travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (71,7 %) est inférieur à ceux des Vosges (73,8 %) et de la France (74,0 %).
- Le taux de chômage du bassin de vie n°1 est très important (26,6 %), très au-dessus du 2nd bassin de vie, des Vosges et de la France. En lien avec la fiche n°3 Pauvreté-précarité, cela confirme les difficultés rencontrées par la population Rambuvetaise.
- Sans surprise, la part des emplois salariés au lieu de travail est plus élevée sur la Commune de Rambervillers que parmi les autres communes de la Communauté de Communes (87,9 % contre 72,0 %).



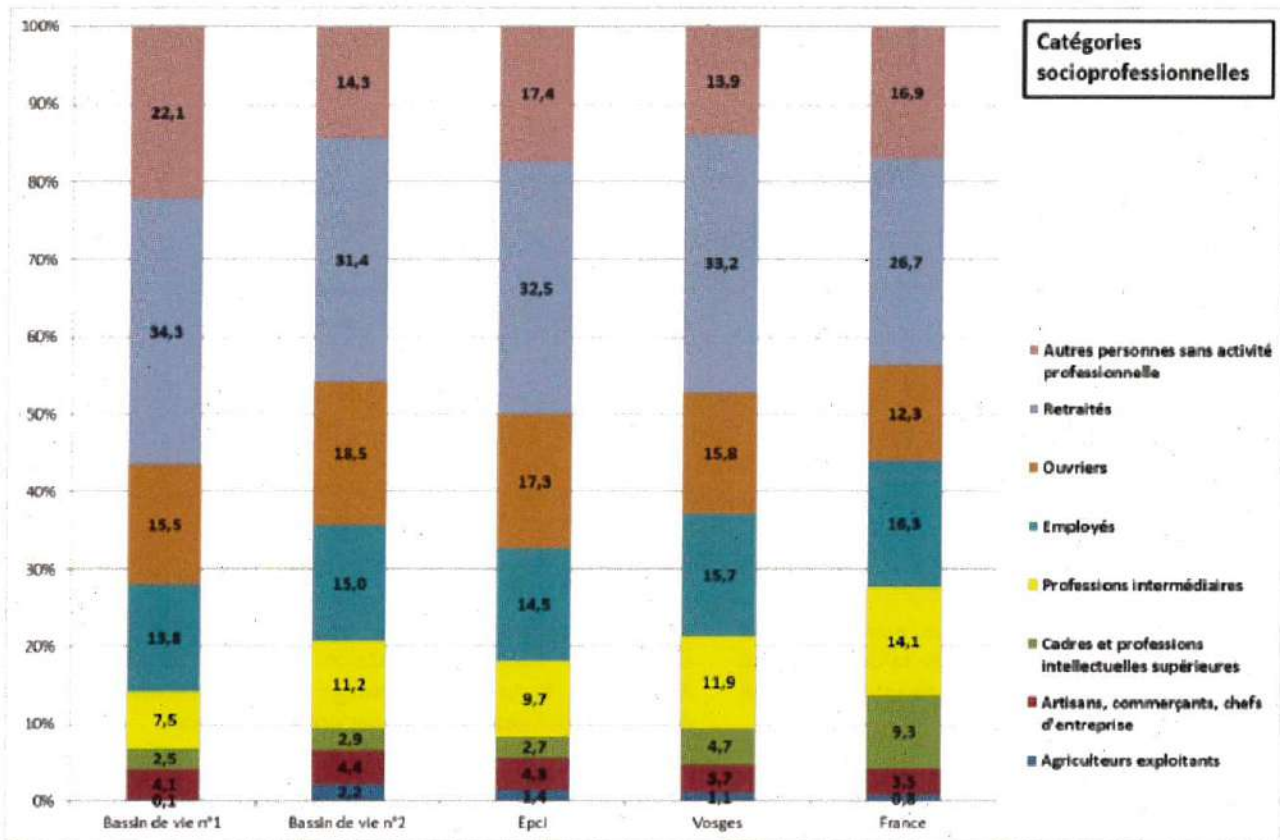


Si le nombre d'emplois stagne en France entre 2012 et 2017, ce n'est pas le cas pour les Vosges, la Communauté de Communes et ses bassins de vie, où un phénomène de baisse est observé.

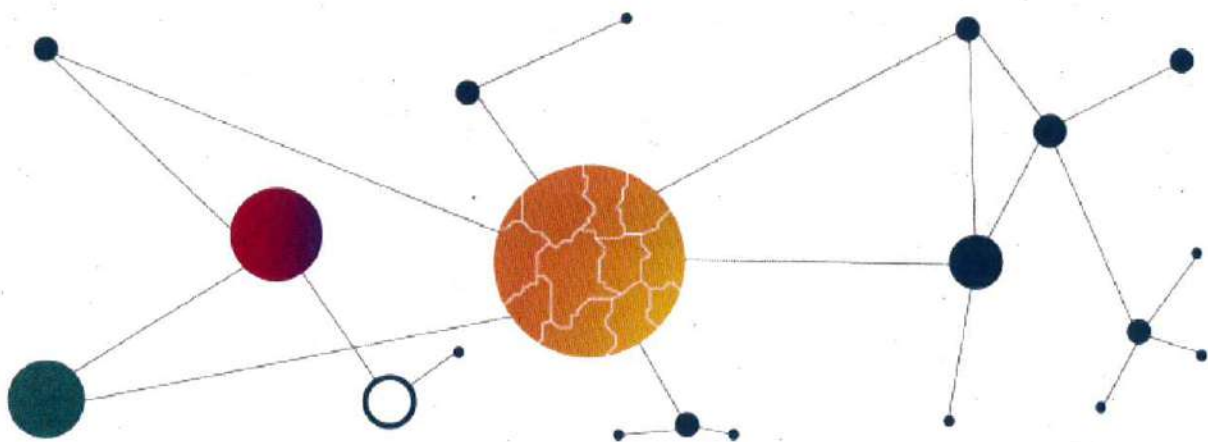
Le bassin de vie n°2 est le plus impacté par la réduction du nombre d'emplois constatée sur cette période ; néanmoins, le taux de chômage présente encore un niveau plutôt faible (cf. le paragraphe précédent).



- La part d'emplois dans l'industrie est plus élevée dans les Vosges qu'en France (+ 7 %), à l'inverse de la part d'emplois dans le tertiaire (- 8 %).
- Les 2 bassins de vie présentent des particularités :
 - le secteur de l'industrie est très présent au sein du bassin de vie n°1 : plus d'un emploi sur 4 (26,2 %),
 - le bassin de vie n°2 est plutôt atypique : une part d'emplois très élevée dans l'agriculture (17,4 %), une part importante dans la construction (10,9 %) et, en conséquence, moins d'emplois dans le tertiaire.



- Les Vosges comptent proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires que la moyenne nationale, mais plus de retraités et d'ouvriers.
- Au sein du bassin de vie n°1, plus d'une personne sur 2 est retraitée ou sans activité professionnelle.



Focus sur les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) accueillent des personnes sans emploi en difficulté sociale et professionnelle. Il peut s'agir de bénéficiaires de minima sociaux, de chômeurs de longue durée, de travailleurs indépendants, de jeunes en difficultés, de seniors, des personnes placées sous mains de justice... ou de toute autre personne ayant des difficultés sociales et professionnelles ne rentrant pas dans ces critères.

L'activité professionnelle est ici conçue comme support pour remettre la personne dans une dynamique de travail. A travers un suivi individualisé pour ces personnes, les accompagnateurs socio-professionnels les aident à résoudre leurs problématiques personnelles qui freinent leur insertion professionnelle (logement, mobilité, endettement, santé, etc.) pour ensuite leur donner les outils et méthodes de recherches d'emploi et de formations afin de faciliter la prise ou reprise d'un emploi.

Deux structures IAE sont identifiées sur le territoire :

Structures IAE sur le territoire de la Région de Rambervillers	Activités :
CASFC – Rambervillers	Tavaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts Couture-Friperie Ménage
Emmaüs	Récupération, réparation d'objets destinés à la vente- Recyclage d'objets électroniques

Environ 45 contrats équivalents temps plein sont signés chaque année par ces structures d'insertion par l'activité économique dont environ 2/3 sont accompagnés par le CASFC et 1/3 par Emmaüs.

Focus sur la Mission Locale

La Mission Locale a pour vocation d'accueillir, d'informer et d'accompagner de façon personnalisée les jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans révolus, population en recherche d'insertion sociale et professionnelle résidant sur le territoire.

La Mission Locale pour la Communauté de Communes se situe à l'Espace France Services à Rambervillers.

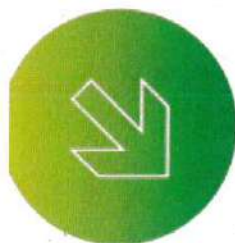
Sa particularité est de prendre en compte tous les aspects de la situation du jeune en lien avec l'accès à l'emploi (besoin en termes de mobilité, santé, problèmes financiers...). Divers thèmes peuvent être traités, la majorité d'entre eux sont axés sur « l'accès à l'emploi », « la formation », et « le projet professionnel ».

Pour mener à bien leurs missions, les professionnels de la Mission Locale s'appuient sur un réseau de partenaires locaux : Conseil Départemental, Espace France Services, Structures de l'IAE, l'Ecole d'Horticulture de Rovilles-aux-Chênes, l'Association Jeunesse et Culture, etc.

En 2020, 216 jeunes ont été accompagnés dont 79 nouveaux. La majorité d'entre eux ont entre 18 et 21 ans (51.4%). Concernant le niveau scolaire :

- 27.3% ont atteint le niveau scolaire de type V (après le CAP, le BEP ou à la sortie de 2nde cycle général)
- 44 % ont atteint le niveau scolaire de niveau IV (sorties des classes terminales de l'enseignement secondaire avec ou sans le baccalauréat).

On dénombre 91 jeunes qui ont bénéficié d'une ou plusieurs solutions d'insertion sociale et ou professionnelle.



Fiche n°6

18

Éducation

La présentation va s'attacher à montrer la répartition de l'offre scolaire, de la maternelle au lycée au regard du nombre de jeunes dans les Communes.

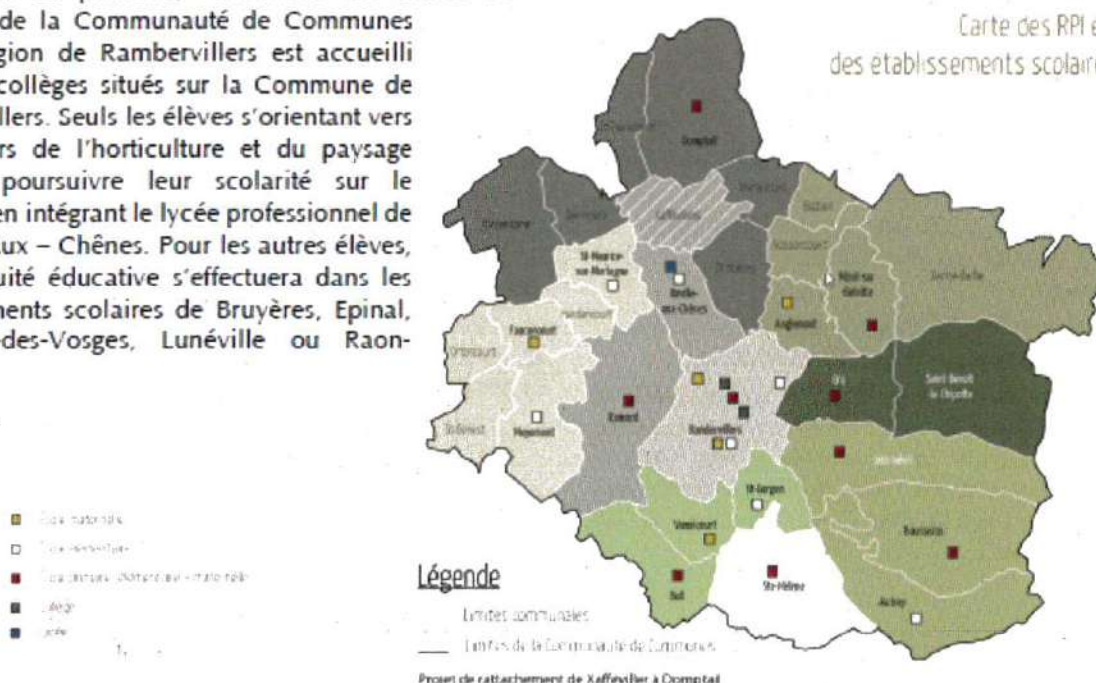
Les établissements sont à mettre au regard des évolutions démographiques à venir. De manière générale, la diminution du nombre de naissance depuis une dizaine d'année impacte fortement le paysage scolaire avec une diminution du nombre de classe.

Pour constituer des classes homogènes et ainsi garantir une qualité dans l'apprentissage des élèves, les Communes du territoire ont développé des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) qui devront s'adapter et évoluer dans les années à venir. Seul aujourd'hui, la Commune de Jeanménil et le Bourg Centre fonctionne avec des écoles indépendantes. A la rentrée de septembre 2021, la Commune de Jeanménil sera regroupée avec le RPI de Autrey Housseras et la Commune de Xafféwillers rejoindra la Commune de Rambervillers.

A la suite du primaire, l'ensemble des élèves du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est accueilli dans les collèges situés sur la Commune de Rambervillers. Seuls les élèves s'orientant vers les métiers de l'horticulture et du paysage peuvent poursuivre leur scolarité sur le territoire en intégrant le lycée professionnel de Roville -Aux - Chênes. Pour les autres élèves, la continuité éducative s'effectuera dans les établissements scolaires de Bruyères, Epinal, Saint-Dié-des-Vosges, Lunéville ou Raon-l'Étape.

Cependant les transports mis à disposition ne desservent pas l'ensemble de ces établissements. Seul un réseau de bus scolaires est organisé pour acheminer les élèves vers le lycée de Bruyères. Pour permettre à leurs enfants de poursuivre leur cursus dans des établissements disposant de formations professionnelles ou proposant d'autres options, les familles doivent s'organiser pour assurer les transports (covoiturage, utilisation d'autres transports collectifs avec des horaires qui ne coïncident pas forcément avec les horaires de cours). Les parents peuvent prétendre à une participation financière de la part de la Région mais celle-ci est moindre par rapport aux frais engendrés.

Carte des RPI et des établissements scolaires





Caractéristique de l'offre scolaire sur le territoire

ECOLE MATERNELLE	COMMUNE	ULIS	NOMBRE D'ELEVES	PRIVE/PUBLIC
Ecole maternelle de Anglemont	Anglemont	/	21	<u>public</u>
Ecole maternelle de Fauconcourt	Fauconcourt	/	28	<u>public</u>
Ecole maternelle - Du centre - (dispositif « tout-petits »)	Rambervillers	/	83	<u>public</u>
Ecole maternelle - Jules Ferry - (dispositif « tout-petits »)	Rambervillers	/	76	<u>public</u>
Ecole maternelle de Vomécourt	Vomécourt	/	31	<u>public</u>

ECOLE ELEMENTAIRE	COMMUNE	ULIS	NOMBRE D'ELEVES	PRIVE/PUBLIC
Ecole élémentaire de Moyemont	Moyemont		20	<u>public</u>
Ecole élémentaire - Jules Ferry -	Rambervillers	ULIS	125	<u>public</u>
Ecole élémentaire - Le Void Régnier -	Rambervillers	ULIS	148	<u>public</u>
Ecole élémentaire de Roville-aux-Chênes	Roville-aux-Chênes		30	<u>public</u>
Ecole élémentaire de Saint-Benoit	Saint Benoit-la-Chipotte		18	<u>public</u>
Ecole élémentaire de St Gorgon	Saint Gorgon		31	<u>public</u>
Ecole élémentaire de St-Maurice-sur-Mortagne	Saint-Maurice-sur-Mortagne		25	<u>public</u>

Caractéristique de l'offre scolaire sur le territoire (suite)

ECOLE PRIMAIRE (élémentaire + maternelle)	COMMUNE	ULIS	NOMBRE D'ELEVES	PRIVE/PUBLIC
Ecole primaire de Brû	Brû	/	59	<u>public</u>
Ecole primaire de Bult	Bult		21	<u>public</u>
Ecole primaire de Domptail	Domptail		101	<u>public</u>
Ecole primaire – Du Centre – (transfert d'Autrey et d'Housseras en 2021)	Jeanménil		118	<u>public</u>
Ecole primaire de Ménil-sur- Belvitte	Ménil-sur- Belvitte		57	<u>public</u>
Ecole primaire de Sainte-Jeanne d'Arc	Rambervillers (classe ULIS)	ULIS	207	<u>privé</u>
Ecole primaire de Romont	Romont		32	<u>public</u>
Ecole primaire de Ste- Hélène	Sainte-Hélène		51	<u>public</u>

COLLEGE	COMMUNE	REP	NOMBRE D'ELEVES	PRIVE/PUBLIC
Collège Alphonse Cytère	Rambervillers (zone REP)	REP	453	<u>public</u>
Collège Sainte- Jeanne d'Arc	Rambervillers	REP/ULIS	185	<u>privé</u>

LYCEE	COMMUNE	NOMBRE D'ELEVES	PRIVE/PUBLIC
Lycée <u>professionnel d'horticulture et du paysage</u> (lycée agricole – internat)	Roville-aux-Chênes	291 élèves + 367 apprentis	<u>privé</u>

Focus sur la politique d'éducation prioritaire sur la Communauté de Communes : Réseau d'Education Prioritaire (REP)

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

Elle privilégie l'action pédagogique, favorise le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives cohérentes, bienveillantes et exigeantes adaptées aux besoins des élèves dans la durée.

Les REP regroupent les collèges et écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

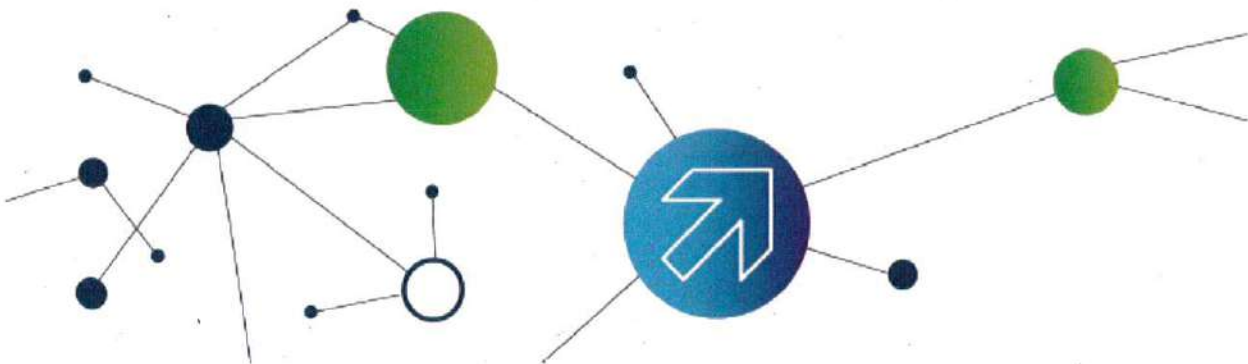
Le Réseau d'Education Prioritaire se situe essentiellement sur la commune de Rambervillers pour :

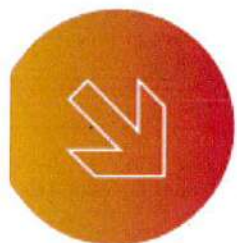
- Le collège Alphonse Cytère,
- Les écoles élémentaires le Void Régnier et Jules Ferry.

Focus sur l'enseignement adapté ou spécialisé

Sur le territoire de la Communauté de Communes, la scolarisation des élèves en situation de handicap peut s'effectuer au primaire à travers les Unités Locales pour l'Inclusion (ULIS). Cet enseignement spécialisé est présent sur les écoles du Bourg Centre.

Pour ce qui concerne l'enseignement général et professionnel adapté à travers les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) au collège, les élèves doivent se rendre à Bruyères.





Fiche n°7

22

Parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Les offres d'accompagnement s'organisent principalement autour de l'offre de service de travail social, d'actions

collectives de soutien à la parentalité financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité (Reaap), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité (Clas) et les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (Laep).

D'autres offres répondent à des demandes spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale, des espaces de rencontre ou encore l'aide à domicile aux familles.

S'agissant de l'offre travail social auprès des familles, on trouve trois opérateurs institutionnels sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Conseil Départemental, Msa Lorraine et Caf.

Offre de service	Objectifs / Public	Opérateurs sur la 2C2R
Offre de service de travail social - offre individuelle	Conseil Départemental : prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées.	Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) dont : <ul style="list-style-type: none"> • Protection Maternelle et Infantile (PMI) • Aide Sociale à l'Enfance • Insertion, logement et service social de polyvalence de secteur Centre de Planification et d'Education Familiale
	Caf : soutien aux familles avec enfant relevant du régime générale et confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, naissance, impayés de loyers	52 interventions sociales en 2020 sur le territoire dont 37 dans l'évènement séparation.
	MSA : soutien aux allocataires du régime agricole en cas de rupture professionnelle et/ou familiale	Mutualité Sociale Agricole (Msa).



Focus sur l'Intermédiation Financière : le nouveau service de la Caf et de la Msa Lorraine en soutien à la parentalité

La Communauté de Commune de la Région de Rambervillers comptabilise une part plus importante que le Département de familles monoparentales soit 16 % contre 14,8 % au niveau départementale. Ce qui représente pour la Commune de Rambervillers une famille sur cinq qui est monoparentale.

Entre 30 et 40% des pensions alimentaires sont totalement ou partiellement impayées alors qu'elles représentent 18% des ressources des familles monoparentales. L'impayé des pensions alimentaires est un élément supplémentaire fragilisant les familles monoparentales.

Pour accompagner ces familles, le service public des

pensions alimentaires est porté au sein d'une structure dédiée de la Caf et de la Msa : l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (Aripa)

- un site internet : www.pension-alimentaire.caf.fr
- un numéro de téléphone dédié : 32 38 (prix d'un appel local)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Aripa propose l'intermédiation financière comme nouveau service aux parents séparés qui sont concernés par la pension alimentaire. Les deux organismes peuvent être l'intermédiaire entre les deux parents en collectant la pension auprès du parent qui doit la payer (le débiteur) et en la versant tous les mois au parent qui doit la recevoir (le créancier).

Focus sur le parcours séparation

Au sein de la Caf :

Démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, relations ou conflits à gérer avec l'ex-conjoint(e)... nombreuses sont les préoccupations des couples qui se séparent. Pour répondre à leurs besoins, la Caf développe une offre globale via le parcours séparation qui combine un soutien financier et un accompagnement qui favorise l'accès aux droits et facilite l'accès aux conseils et services de proximité : aide à domicile, médiation familiale, espace de rencontre, prise en compte des situations de violences conjugales, etc.

Au sein de la Msa :

Des démarches proactives auprès des familles séparées sont également mises en œuvre pour accompagner les couples qui se séparent dans les différentes démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, relations ou conflits à gérer avec l'ex-conjoint(e).

Offre de service	Objectifs	Opérateurs sur la CCPVM
<p>Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité (Clas)</p>	<p>On désigne par «Accompagnement à la Scolarité» l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.</p> <p>Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, • à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir • d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche • de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat • entre les jeunes • d'accompagner les parents dans • le suivi de la scolarité des enfants. <p>Public : Parents et enfants scolarisés à l'école primaire, secondaire et au lycée</p>	<p>Sur l'année scolaire 2019-2020 le CLAS représente 5 collectifs (primaires, collèges et lycées) pour 60 enfants différents accompagnés sur le territoire.</p> <p>L'accompagnement à la scolarité est porté par le Centre Social de l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers (AFTR)</p> <p>Pour l'année scolaire 2019-2020, le financement de la Caf s'élève à 15 378 €.</p>
<p>Lieu d'Accueil Enfants Parents (Laep)</p>	<p>Le LAEP est un espace de jeu et de paroles qui accueille de manière libre et sans inscription des enfants (moins de 6 ans) accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent pour un temps déterminé, dans un lieu adapté, sécurisé, avec des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.</p> <p>Le LAEP s'inscrit dans les objectifs de soutien à la parentalité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants • Rompre l'isolement des parents et favoriser les échanges entre adultes • Renforcer les liens parents-enfants, dans un cadre préventif, sans visée thérapeutique <p>Public : Parents, Grands-parents, adultes référents d'enfants de moins de 6 ans non scolarisés demeurant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</p>	<p>Le LAEP AM-STRAM-GRAM est porté par le Centre Social de l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers.</p> <p>Une convention de coopération entre l'AFTR, la Caf, la Commune de Rambervillers, le Conseil Départemental des Vosges, le Centre Hospitalier de Ravenel et la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers définit les engagements réciproques et l'offre de service proposé sur le territoire dont le projet éducatif et social du lieu d'accueil.</p> <p>En 2019 il a touché 40 enfants différents pour 38 familles.</p> <p>La Caf accompagne financièrement le fonctionnement du LAEP.</p> <p>Pour 2019, 3967,74 € ont été versés au titre de la prestation de service et 4196,38 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse.</p>

Offre de service	Objectifs	Opérateurs sur la CCPVM
<p>Médiation familiale</p>	<p>La médiation familiale se définit comme «un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision - le médiateur familial - favorisé, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution» (<i>Définition du Conseil national consultatif de la médiation familiale, décembre 2003</i>).</p> <p>L'objectif principal est de rétablir le lien face à toutes formes de conflit, à toutes situations exposant les personnes à un risque de rupture par la recherche d'un accord respectueux des intérêts et des besoins de chacun, en particulier ceux des enfants.</p> <p>Public : Parents, enfants, fratrie, grands-parents</p>	<p>Le service médiation des PEP LOR'EST intervient sur le territoire communautaire.</p> <p>En 2020, 48 médiations (28 terminées et 20 en cours) pour 136 entretiens. L'origine géographique des familles n'est pas définie à ce jour.</p>
<p>Espaces rencontres</p>	<p>Les espaces rencontres sont des lieux d'accueil neutres, transitoires et autonomes, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.</p> <p>Ils sont un outil de maintien et de restauration des relations entre les enfants et leurs parents ainsi qu'une aide à l'exercice de la coparentalité car, même séparés, les parents continuent d'exercer conjointement l'autorité parentale (sauf décision contraire du juge). Le recours à un espace de rencontre permet, durant une période transitoire, de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais connu leur parent, adolescents en refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales, etc.).</p> <p>En valorisant les parents dans leur rôle et en soutenant la coparentalité, les espaces de rencontre contribuent à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parent/parent ou parents/adolescents, etc.). Ils sont à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.</p> <p>Public : Parents, enfants, grands-parents, détenteur d'un droit de visite.</p>	<p>« L'Étincelle » est l'espace de rencontre de l'association ADAVIE qui peut accueillir les familles du territoire. Principalement après une orientation par le Juge Aux Affaires Familiales, la famille peut également saisir en directe l'association basée à Epinal.</p>



<p>Aide à domicile</p>	<p>L'aide à domicile a pour objectif de soutenir temporairement les familles afin de surmonter les difficultés ponctuelles qu'elles rencontrent lors d'événements provoquant des changements en son sein. Ce peut être une aide éducative, matérielle ou morale.</p> <p>Public : Les familles ayant besoin d'un soutien lors d'un événement tel que : grossesse ; naissance ; séparation ; décès de l'enfant ; reprise d'emploi dans une famille monoparentale, famille nombreuse ou recomposée ; soins ou traitements médicaux ; difficultés dans la relation parents-enfants</p>	<p>L'association I'ADMR intervient sur le secteur de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</p>
<p>Appel à Projets Conseil Départemental relatif à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</p>	<p>Proposer un accompagnement global social et socio professionnel des familles monoparentales.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les démarches pour permettre l'accès aux droits et aux prestations non sollicités dans une démarche « d'aller vers » • Contribuer au développement du bien être et l'épanouissement de la famille • Créer une dynamique pour impliquer la famille dans la construction de « ses réponses » • Développer le pouvoir d'agir des parents et des enfants • Aider à surmonter les difficultés ponctuelles qui empêchent l'avancées des projets (freins matériels, mobilité, garde d'enfants, ...) • Contribuer à l'insertion socio-professionnelle • Favoriser la reconstruction d'un lien avec les dispositifs adaptés notamment renforcer l'accompagnement global de Pôle emploi et du Département envers ses familles <p>Public : les familles monoparentales bénéficiaires du RSA</p>	<p>Le CASFC a un référent de parcours - Familles monoparentales qui met en place un accompagnement renforcé de ces familles.</p> <p>Le référent de parcours accompagne une vingtaine de familles sur le territoire.</p>
<p>Actions spécifiques portées par des associations ou réseaux locaux</p>	<p>Soutenir temporairement les familles par une aide matérielle et morale afin de surmonter des difficultés ponctuelles.</p> <p>Public : les familles du territoire</p> <hr/> <p>Soutien à la fonction parentale</p> <p>Public : les familles hébergées dans le cadre d'un hébergement temporaire / d'urgence</p>	<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Secours Catholique • Les Restos du Cœur • Le Renouveau pour l'épicerie solidaire • La Croix Rouge <hr/> <p>Association Le Renouveau</p>

Appel à Projets conjoint CD/CAF parentalité REAAP et loisirs en familles

Dans la continuité du dispositif commun initié en 2015, et confirmé en 2016 dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales poursuivent la mutualisation de leurs moyens pour porter une politique volontariste visant à soutenir et accompagner des projets correspondant au champ de la parentalité, en veillant à ce que l'offre soit répartie équitablement et au plus proche des familles, sur tout le territoire des Vosges. Cet appel à projet commun vise à promouvoir une mise en cohérence des dispositifs et des actions afin de gagner en efficacité, de mettre en commun les moyens et de mieux communiquer auprès des partenaires. En réponse à cet appel à projets, il est attendu de la part des opérateurs de promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles.

Les projets doivent viser un ou plusieurs des axes suivants :

- Contribuer au développement du bien-être et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, en favorisant le lien parent-enfant et parent-adolescent ;
- Créer une dynamique pour impliquer les parents dans la construction de « leurs réponses » ;
- Développer le pouvoir d'agir des parents et des enfants et adolescents ;
- Surmonter les difficultés ponctuelles dans l'exercice de la parentalité ;
- Prévenir l'aggravation des situations délicates (maltraitance, ruptures familiales, placement des enfants) ;
- Contribuer à l'insertion socio-professionnelle et à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (scolaires, financières, sociale, informatique, ...).

Actions financées au titre de cet appel à projet pour l'année 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

L'Association La Cour des Contes qui permet de favoriser le lien parents-enfants à travers l'utilisation des contes en proposant au plus grand nombre des temps d'écoute et de partage. Faire connaître le patrimoine oral. Sensibiliser les parents à l'importance de la voix chez les tout petits sous forme de petits spectacles de 30 à 45mn.

L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers

L'action « **Tous en famille** » : qui consiste à proposer des temps de loisirs en famille. Les objectifs de l'action sont de favoriser les relations intra et inters familiaux,

de valoriser les compétences de chacun et de favoriser l'accès à la culture et à l'éveil de l'enfant. Elle touche 22 familles différentes et 35 enfants. Projet concerté avec les acteurs du Réseau santé social.

L'action « **Mission parents** » : qui permet d'apporter un soutien concret aux parents dans leur vie professionnelle, conjugale et familiale. Il s'agit de valoriser les compétences parentales, de lutter contre l'isolement et de favoriser le développement individuel ainsi que les potentialités. Les ateliers proposés aux parents ont touché 15 familles et se sont déroulés au centre social et à l'école du Parmoulin.

L'action « **escapades en famille** » : il s'agit de soutenir les familles lors d'un premier départ en séjour, afin de leur permettre de sortir de leur quotidien, de s'ouvrir vers l'extérieur, de développer leur autonomie et les prises d'initiatives. Deux séjours ont été réalisés, co-construits avec les 15 familles concernées.

L'action « **La boîte à malices** » : espace ouvert à toutes les familles, un samedi par mois au centre social et en itinérance dans les villages de la 2C2R. Elle permet de développer les relations inter et extra familiales et la coopération au sein de la famille. Elle a touché 20 enfants pour 8 familles.

Le CASFC

L'action « **jouons ensemble** » co-construit avec la MSVS, la Caf et le centre social. Des animations et sorties sont proposées autour de la magie et des arts du cirque. Le projet permet de favoriser les liens entre parents et enfants en proposant une ouverture culturelle. Il permet aussi de sensibiliser les familles aux bienfaits des activités en famille et de valoriser l'éducation parentale à travers le jeu. Au final, il a touché 75 enfants et 34 familles.

La ligue de l'enseignement

L'action « **Part'âge- Parrainage solidaire de proximité** » qui permet de favoriser une ouverture sociale et culturelle des familles par la mobilisation d'un tiers et d'un réseau d'acteurs locaux. Le projet offre des moments de répit aux parents grâce à des temps de rencontres et de partages entre l'enfant et son « parrain-marraine ».

Pour l'année 2021, de nouveaux projets sont en perspectives...

**L'Association des Familles du Territoires de Rambervillers**

Des actions « **Prévention Familles** » avec des ateliers parents sous la forme de groupes d'échanges autour de la thématique « parentalité » et des conférences/ciné/débat. Cette action doit se réaliser sur les communes de Rambervillers, Jeanménil et Domptail.

Des actions « **Evènements à partager** » avec l'organisation du « **Festi'Family** » qui regroupera des actions qui seront menées dans le cadre des semaines de la parentalité. Actions déployées sur l'ensemble du territoire : atelier « **dépêche -toi y a école** », QI Gong, gestion des émotions, spectacles familiaux, contes, méditation familiale, rythme de l'enfant, jeux coopératifs, expo photos parentalité...

Des loisirs et cultures en familles avec l'action « **Sorties en Familles** » par l'organisation de sorties en famille pendant les périodes de vacances : 10 à 15 sorties à la journée ou la 1/2 journée, en semaine ou sur le week-end. Cette action doit se dérouler sur les communes de Rambervillers, Jeanménil, Domptail et Saint Hélène.

L'action « **Escapade en Famille** » sera renouvelée afin de permettre de soutenir les familles lors d'un premier départ en séjour, de sortir de leur quotidien, de s'ouvrir vers l'extérieur, de développer leur autonomie et les prises d'initiatives. Deux séjours seront proposés sur deux week-ends.

L'action « **Spectacle en famille** » avec une programmation de spectacles, représentations théâtrales ou de danse, concerts... à destination de tous. Actions programmées au sein du Centre Social mais aussi hors les murs (au pied des immeubles, dans l'espace public...). Rencontres, échanges, débats avec les artistes.

L'action « **Daron Gamers** » avec l'organisation de tournois de jeux vidéo où les équipes sont uniquement composées d'un parent et d'un ado. Deux sessions sont programmées sur le mois de juillet, et une randonnée en zone hors couverture mobile mi-juillet avec tous les participants. Cette action est co construite avec l'Association le Renouveau dans le cadre du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Focus sur le Réseau Santé Social

Dès 1998, le besoin de concertation et de coordination des intervenants dans le domaine de la santé mentale et dans le domaine social a été ressenti, d'où la création du réseau santé social initié par l'association du CASFC.

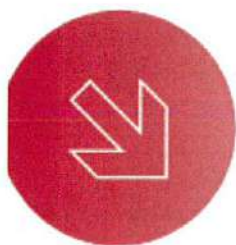
Ce réseau a notamment permis de mettre en œuvre des actions de formation, des journées d'études et la naissance du Point Accueil Écoute. Il a également permis aux acteurs de se connaître et de travailler ensemble.

Le Réseau Santé Social est un moyen opérationnel d'action sur les champs de la santé, du social et du droit. Ils regroupent des professionnels, bénévoles du médico-social, acteurs de la parentalité du territoire en vue d'améliorer leurs interventions auprès des familles.

Les signataires de la charte de fonctionnement sont :

Le CASFC, le Centre Communal d'Action Social de Rambervillers, le Centre Médico Psychologique, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'association la Croix-Rouge d'Epinal, le Centre Social de l'AFTR, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, l'association Emmaüs, le Foyer de Vie d'Accueil Spécialisé du Château de la Forge, le Conseil Départemental avec la Maison des Solidarités et de la Vie Sociale, l'association les Restos du Cœur et l'association le Secours Catholique.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une convention multi partenariale pour la gestion du Laep favorisant une interconnaissance institutionnelle. • Une pratique et/ou une volonté d'une mutualisation des moyens (humains, matériels, transport ...) afin de développer une offre variée à destination des familles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de porteur identifié pour le réseau de partenaires existant et d'une structuration de ce réseau pour valoriser la parentalité. • La localisation du Laep et l'accessibilité aux locaux peuvent être un frein à l'accueil des familles • Les CLAS sont à ce jour accessibles qu'aux familles de la Commune de Rambervillers • La difficulté de mobilisation des familles (mobilité géographique, freins psychologiques/culturels) • Un manque de communication et de lisibilité : besoin de développer et déployer une communication des offres de service.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Les changements de porteur et ou de professionnel peuvent être une opportunité pour un nouveau regard et une nouvelle thématique partenariale sur la thématique parentalité. • Un réseau de professionnels, bénévoles du médico-social, acteurs de la parentalité existe sur le territoire (Réseau Santé Sociale). • Une volonté de coopération et de coordination de certains partenaires œuvrant dans la parentalité (Msvs – Centre Social – CASFC – Communauté de Communes). • Une volonté du centre social d'une itinérance des actions parentalité sur l'ensemble des Communes du territoire et au-delà du quartier de la Justice de Rambervillers. 	<ul style="list-style-type: none"> • La continuité du travail et des actions mis à mal du fait des changements importants pour les associations du territoire qui œuvrent dans cette thématique : Reprise du Casfc par l'association le Renouveau et changement de la référente famille au centre social pour l'AFTR.



Fiche n°8



[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]

Enfance Jeunesse

Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusque 18 ans.

Petite enfance

La petite enfance concerne dans cette approche les enfants de moins de 6 ans.

Le taux de couverture de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, soit le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le nombre de places d'accueil proposées (collectif, individuel) est de 56 % en 2018. Comparativement, le taux de couverture national, en 2018, est de 59 % et de 68 % pour le Département des Vosges.

Il permet de mesurer la tension entre l'offre et la demande de places en accueil individuel et collectif

Des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent le suivi des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico-sociales, les lieux de garde ou à domicile et lors des bilans en classes scolaires de moyenne section.

Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectives. De plus, elles organisent la formation obligatoire des assistants maternels.

En 2018, sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, 403 enfants ont moins de 3 ans et sont susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde.

La Communauté de Communes dispose de la compétence petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2013.

Cette compétence s'exerce dans le cadre suivant :

- Gestion de structure d'accueil en faveur de la Petite Enfance
- Gestion et animation du réseau d'assistants maternels grâce au Relais d'Assistants Maternels (RAM).



**L'offre d'accueil collectif (Accueils collectifs pour les moins de 6 ans)**

Le Multi-accueil les Petits-Loups situé sur la Commune de Rambervillers est en gestion directe par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2020. La structure a une capacité d'accueil de 25 places. Avec un taux d'occupation supérieur à 70 % (ratio entre les heures facturées aux familles et l'amplitude d'ouverture), la structure répond pleinement aux besoins d'accueil collectif des familles du territoire.

La tarification

Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème donné par la Cnaf et sont identiques pour tous les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Pour une place agréée, 3,4 enfants sont inscrits (3,5 au niveau du département et 2,2 au niveau national) et l'occupent à différents moments de la journée, de la semaine.

L'accompagnement financier de la Caf

Pour 2019, la Caf a versé 47 453,80 € au titre de la Prestation de Service Unique et 22 324,33 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement ou le maintien de leur politique Enfance -Jeunesse.

Sollicitation pour une micro-crèche

En 2018, les élus de la Communauté de Communes ont été sollicités par une association pour bénéficier d'un soutien technique et financier pour la création d'une micro-crèche sur la commune de Jeanménil.

Un diagnostic Petite Enfance a été réalisé par la Caf et présenté aux élus en janvier 2019.

Les constats ont permis de mettre en lumière des préconisations et des points de vigilance qui amènent à une conclusion favorable à la création d'une offre d'accueil complémentaire sur la Commune de Jeanménil ou en proximité de la zone industrielle.

Cette nouvelle offre répondrait à une attente des familles actives du territoire de trouver un mode d'accueil collectif sur leur trajet domicile-travail et de répondre à des besoins d'accueil sur des horaires atypiques en lien avec les entreprises implantées sur la zone industrielle.

Cette offre est à travailler en cohérence avec les offres d'accueil individuel et collectif déjà existants sur le territoire.

Ce projet reste d'actualité pour la Communauté de Communes qui a priorisé dans un premier temps une reprise en gestion directe du multi accueil les P'tits Loups.

Focus sur une démarche innovante : Un label Ecolo Crèche pour les « P'tits Loups »

Avec la volonté constante de maintenir une offre de qualité et le souhait de s'inscrire dans une dynamique de projet, l'équipe pédagogique s'est engagée dans une démarche de développement durable afin de bénéficier du label Ecolo Crèche.

Ce label reconnu par les services de la Petite Enfance est soutenu par les services de l'État, la fondation Nicolas Hulot, les fédérations de crèches parentales, d'éducateurs de jeunes enfants, la Direction générale de la cohésion sociale et la Cnaf. Ce Label atteste de la démarche éco-responsable de la structure tant au niveau sanitaire, alimentaire, entretien des locaux, etc. L'objectif est de réduire l'impact des crèches sur l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des enfants et des équipes et par la même des familles.

Le Label s'obtient à l'issue d'une formation de 3 ans pour toute l'équipe organisée par l'association « LabelVie ».

C'est un réel engagement et investissement de toute l'équipe du multi accueil dans cette démarche innovante qui permettra de labéliser la deuxième crèche du Département des Vosges.



L'offre d'accueil individuel

Le soutien à l'offre d'accueil individuel se fait essentiellement par le déploiement du service de Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'un lieu ressource pour les familles et les assistants maternels où :

- Les assistants maternels peuvent être conseillés sur la législation, liée à leur métier, se rencontrer et échanger sur leurs expériences professionnelles
- Les parents et futurs parents sont aidés dans la recherche d'un mode d'accueil et dans leurs démarches administratives d'employeur
- Les enfants bénéficient d'animations avec leur assistant maternel

Ce service contribue ainsi à la professionnalisation des assistants maternels indépendants et fait de l'offre d'accueil individuel une alternative intéressante et crédible à l'offre d'accueil collectif que les familles ont d'emblée tendance à privilégier.

Notons à ce propos que les deux modes d'accueil ne sont pas en concurrence mais bien complémentaires.

Le service du RAM actuel est effectif depuis le 1er avril 2014. Il est assuré par 2 animatrices Educatrices de Jeunes Enfants à mi-temps pour 1 Equivalent Temps Plein. De ce fait, le RAM est ouvert du lundi au vendredi.

L'itinérance du RAM a été mis en « sommeil ». Les accueils se font dans les locaux dans le même bâtiment que le multi-accueil « Les P'tits Loups ».

En 2019, sur les 82 assistants maternels agréés, 66 ont au moins travaillé un mois. Le taux d'activité de ces professionnels est de 70.73 % contre 65.56 % en 2018.

34 assistants maternels ont fait appel aux services du RAM en 2019, soit en participant aux activités, soit en sollicitant des informations par téléphone ou en rencontrant les animatrices dans les locaux du RAM.

En 2019, sur les 58 assistants maternels actifs, 19 étaient âgés de plus de 55 ans, soit 32,7%. 208 enfants ont été gardés par un assistant maternel, dont 126 enfants de moins de 3 ans.

En 2019, 208 enfants ont été gardés par un assistant maternel, dont 126 enfants de moins de 3 ans.

Pour 2019, la Caf a versé 28 732,06 € au RAM au titre de la prestation de service et 13 896,43 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Focus sur les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Créées par la loi du 9 juin 2010, les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) représentent à la fois un nouveau mode de d'accueils individuel de la petite enfance et une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistants maternels. Pour les professionnels, les MAM offrent de nombreux avantages liés au travail en équipe, à la lutte contre l'isolement ou à la sous-activité, à la séparation matérielle du domicile et du lieu de travail. Pour les parents, les MAM offrent une prise en charge personnalisées de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels. Pour les enfants, l'accueils en MAM favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un petit groupe d'enfants, d'âges différents. Pour autant, la création et le fonctionnement des MAM doivent respecter un certain nombre de règles et de conditions, afin de garantir la viabilité du projet d'une part, ainsi que le développement, le bien-être et la sécurité des enfants, d'autre part. Notons que la création d'une MAM ne vient pas à augmenter le taux de couverture

des modes de garde quand les professionnels étaient auparavant agréés à leur domicile.

Au niveau tarifification, les MAM n'émargent pas à la Prestation de Service Unique. Le parent reste employeur de l'assistant maternel et peut-être bénéficiaire d'un soutien financier CAF (CMG).

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, les MAM bénéficient d'un accompagnement coordonné PMI/CAF : suivi personnalisé du projet au fonctionnement (charte de qualité, aides spécifiques financières...).

En octobre 2020, une première MAM a ouvert ses portes sur le territoire de la Région de Rambervillers à St-Maurice-sur Mortagne : « Brin du Lutin » avec deux assistantes maternelles pour un accueil maximum de 8 enfants. Celles-ci projettent de déménager sur Domptail. Deux autres projets sont en cours de réalisation sur les Communes de Ménil-Sur-Belvitte et Housseras.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La compétence petite enfance assurée par la Communauté de Communes permet une cohérence entre les différents modes d'accueils collectifs et individuels. • Un partenariat efficace entre l'accueil individuel et collectif (Multi accueil et du RAM) au profit des familles. • Une volonté du multi accueil d'accueillir les enfants en situation de handicap. • Une équipe de professionnelle engagée dans la labélisation écolo crèche du multi accueil des P'tits Loups pour une qualité du service rendu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de couverture de la Communauté de Communes inférieur au taux de couverture départemental et national. • Des difficultés pour les parents de trouver un mode d'accueil avec des horaires atypiques. • Un vieillissement des assistants maternels. • Une répartition disparate des assistants maternels sur le territoire (nord-ouest du territoire). • Un manque de visibilité sur la gestion des demandes en accueil collectif (liste d'attente, commission d'attribution des places, etc.) • Un manque d'outils de communication sur les offres d'accueil de la petite enfance sur le territoire. • Le nombre d'enfants en situation de handicap accueilli en structure collective est encore peu élevé.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation de MAM sur le territoire permet d'offrir une nouvelle forme d'accueil individuel tant pour les familles (horaires atypiques...) que les professionnels (rompre l'isolement, valorisation de la profession). • Une volonté des élus de mener une politique pour la petite enfance sur le territoire communautaire dans l'intérêt des familles et de l'attractivité du territoire. • Un soutien financier exceptionnel en 2021 dans le cadre du Plan Rebond de la Caf pour la création de nouvelles places en crèche et installation de MAM. • Loi ASAP (Accélération et simplification de l'Action Publique) garantissant une meilleure lisibilité des missions du RAM en devenant des Relais Petite Enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas pouvoir répondre à un besoin de garde des familles du territoire. • L'attractivité du territoire menacée. • Un déséquilibre entre l'offre individuelle et collective.



La jeunesse

La jeunesse concerne les enfants scolarisés jusqu'à la majorité.

Définition

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps :

- L'accueil périscolaire se déroule en période scolaire, le mercredi est compris comme un temps périscolaire ;
- L'accueil extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires.

L'organisation de l'activité jeunesse sur la Communauté de communes

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a la compétence gestion des accueils périscolaires depuis 2010.

Les Communes sont regroupées en RPI et l'EPCI organise l'accueil périscolaire pour les 10 secteurs du territoire.

Le PEDT

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La validation du PEDT par l'Education Nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et la Caf est obligatoire.

La Communauté de Communes est signataire d'un PEDT.

Validé pour la période 2017-2021, il a été travaillé avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs et apporte la cohérence éducative sur le territoire. Il sera prolongé d'un an pour être retravaillé en 2022 pour être en adéquation avec le plan d'action de la CTG et du nouveau Schéma de territoire en cours d'écriture.

Les capacités d'accueil

En fonction des lieux d'implantation, la capacité d'accueil varie de 16 à 70 enfants.





Les tarifs

Afin de favoriser l'accessibilité des familles les plus modestes, la réglementation Caf impose que les tarifs soient modulés en fonction du quotient familial, condition indispensable pour bénéficier de la prestation de service.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a choisi d'harmoniser les tarifs pour l'ensemble des accueils qu'elle organise sur le territoire pour le temps périscolaire.

L'accueil extrascolaire

Sur le territoire de la Région de Rambervillers, il existe trois opérateurs identifiés pour l'accueil extrascolaire :

Deux gestionnaires publics organisent des accueils de loisirs sur l'ensemble des vacances scolaires : les communes de Rambervillers (sauf vacances de Noël) et

Jeanménil (sauf mois de juillet).

L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers (AFTR) propose également des accueils sur les vacances scolaires sur la commune de Rambervillers au centre social et sur 6 villages avec les ruches sur le mois de juillet.

Les prix de revient

Ils varient du simple au triple pour une gestion communale et de 1,62 € à 9,62 € pour une gestion associative.

Les tarifs

Ils sont proposés à la semaine, la journée et demi-journée avec ou sans repas avec des bases différentes en fonction du gestionnaire (public ou associatif).





L'aide aux loisirs

L'aide aux loisirs favorise l'accès aux loisirs pour les enfants de 3 à 18 ans dont les familles ont des revenus modestes. Elle consiste en une participation financière aux frais d'inscription liés aux loisirs.

L'aide facilite l'accès des enfants :

- aux structures d'accueil collectif habilitées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

- aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires et périscolaires
- à la pratique d'activités (au sein d'une association loi 1901) à caractère sportif, culturel ou artistique qui nécessitent la participation active de l'enfant et qui permettent un apprentissage.

Nombre de bénéficiaires et utilisateurs du soutien « aide aux loisirs » de la Caf sur le territoire

2019	Bénéficiaires	Utilisateurs
Bassin de vie n°1 - Rambervillers	499	194
Bassin de vie n°2 – Les villages	313	68
Communauté de Communes	812	262

Soit 32,3 % profitent de cette aide.

Nombre de bénéficiaires et utilisateurs du soutien « aide aux loisirs » de la Msa Lorraine sur le territoire

2019	Bénéficiaires	Utilisateurs
Bassin de vie n°1 - Rambervillers	24	1
Bassin de vie n°2 – Les villages	146	31
Communauté de Communes	170	32

Soit 18,8 % profitent de cette aide.

Concernant l'accueil périscolaire, pour 2018/2019, ce sont 15 enfants qui ont bénéficié de ce soutien pour un montant de 2768.48€ versés. Pour 2019/2020, 13 enfants bénéficiaires pour un montant de 872.93€ versés

Pour pouvoir accepter l'aide aux loisirs en règlement des frais d'inscription, la structure doit signer la convention Aide aux Temps Libres avec la Caf et la Msa Lorraine.

La structure atteste de ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et qu'elle s'adresse sans discrimination à tous les publics. Elle s'engage à respecter la charte de

la Laïcité avec ses partenaires adoptée par les Conseils d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et la Msa Lorraine.

Elle propose des services et/ou des activités ouverts à tous, s'appuyant sur un projet éducatif de qualité, un personnel qualifié et un encadrement adapté.

Elle s'engage à faciliter, grâce à des tarifs adaptés, l'accès des jeunes issus des familles modestes.



Nombre de bénéficiaires et utilisateurs du soutien « aide aux loisirs » de la Caf sur le territoire

Commune	Nom de l'Association / Collectivité
Autrey	Entente Brû Jeanménil
Jeanménil	Mairie <u>Athlétic club Bassin de la Mortagne</u>
Ménil sur Belvitte	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Moyemont	Harmonie Corps Santé
Romont	L'outil en main
Sainte Barbe	<u>Amipoons</u>
Rambervillers	Communauté de communes Mairie Crin de Folies Judo club La liberté gym <u>Athlétic club</u> AFTR SLR Hand Ball Cercle d'escrime Gym Boxing <u>Association Badminton</u> Société de Tir Le twirling les Magnolias UNSS Collège Alphonse <u>Cytère</u> Club sportif

Les prestations de service versées par la Caf au titre de l'année 2019

Le montant de la prestation de service ordinaire est fonction du nombre d'heures de fréquentation déclarées.

Au titre de l'accueil périscolaire, la Caf a versé 70 694,66 €

Au titre de l'accueil extrascolaire, la Caf a versé 28 003,89 €

Au titre de l'accueil adolescents, la Caf a versé 1 822,85 €

La Caf accompagne les collectivités territoriales dans le développement de leur politique enfance-jeunesse. La somme de 157 997,76 € est versée aux communes signataires d'un Contrat Enfance-Jeunesse pour les équipements d'accueils de loisirs et coordination jeunesse.

L'accueil adolescent

Le projet social travaillé par le centre social vient d'être renouvelé. Un des axes d'orientation porte sur l'offre à destination des jeunes sur le territoire. Le souhait de la structure est de répondre à leur envie d'agir, de les accompagner vers plus d'autonomie et de développer davantage d'activités socio-culturelles au plus près de leurs attentes.

Depuis 3 ans, le centre social organise un accueil de loisirs pour ces adolescents avec des activités qui leur correspondent.

La structure s'est engagée également depuis de nombreuses années dans l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes en favorisant l'accès à la formation BAFA/BAFD tant avec un soutien financier qu'un accompagnement dans la pratique.

Focus sur les Promeneurs du Net (PDN)

Depuis plusieurs années, Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes : ils sont vecteurs de liens, de socialisation, d'information et de divertissement. Force est de constater que les adultes professionnels de la jeunesse sont présents dans la plupart des espaces où se trouvent les jeunes (écoles, rues, centres sociaux, espaces éducatifs...) mais ils ne sont pas suffisamment présents dans la « rue numérique » d'Internet et des réseaux sociaux.

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges a souhaité depuis 2017 renforcer sa politique jeunesse en l'adaptant aux évolutions sociétales, et aux besoins des familles. Elle a souhaité soutenir une démarche initiée en Suède « Nätvandarna » : les Promeneurs du Net.

Ce dispositif est financé dans le cadre des Fonds Publics et Territoires de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) qui contribuent à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

Les Promeneurs Du Net (PDN) sont des professionnels des métiers de la jeunesse (éducateurs, animateurs...) qui, en plus de leur travail sur le terrain, sont présents sur les réseaux sociaux, les forums ou les blogs pour assurer une présence éducative sur internet. Ils peuvent devenir « ami » avec les jeunes sur Facebook, répondre à des commentaires ou participer à des tchats. Les promeneurs apportent une écoute, des conseils et un accompagnement (relation aux parents, amitié, sexualité, loisirs, projet professionnel, scolarité, ...) qui se prolongent dans les structures où ils travaillent en leur proposant éventuellement un rendez-vous. Cela leur permet également de soutenir la réalisation de projets initiés par les jeunes.

Tous les PDN ont suivis une formation obligatoire qui pose les bases de sa nouvelle posture professionnelle et le cadre de ses interventions sur le Net.

Le centre social de l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers s'est engagé dans la démarche Promeneur du Net.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La compétence périscolaire de la Communauté de Communes permet une cohérence éducative et pédagogique et une harmonisation des tarifs pour tous les sites avec une meilleure lisibilité pour les familles. • L'accueil de loisirs extrascolaire qui est organisé sur le mois de juillet couvre l'ensemble du territoire. • Une richesse du tissu associatif local. • Un centre social identifié sur le territoire et œuvrant dans la politique jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'un recensement, d'une communication sur les offres existantes sur l'ensemble du territoire • Le manque de coordination des opérateurs dans l'organisation de l'offre de service • Pas de maillage territorial pour l'offre d'accueil en extrascolaire sur l'ensemble du territoire qui couvrirait toutes les périodes de vacances scolaires • Le manque d'attrait pour les jeunes du territoire de se former au Bafa/Bafd (concurrence du parc d'attraction Fraispertuis City) et/ou difficultés financières (coût du Bafa, mobilité géographique, logement et salaire proposé dans l'animation) • La difficulté à trouver des animateurs diplômés pour les accueils extrascolaires • La présence de jeunes invisibles sur l'ensemble du territoire. Besoin de mener une réflexion commune avec les différents opérateurs œuvrant auprès des jeunes pour développer des actions concertées dans une itinérance sur le territoire • Un manque de concertation dans l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité (handicap, pauvreté- précarité, etc.) • En 2021, le centre social n'a pas répondu à l'appel à projet des promeneurs du net diminuant son offre de service en direction de la jeunesse.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet social du centre social qui vise à développer les accueils pour les adolescents sur l'ensemble du territoire dans un axe de développement de la citoyenneté avec une itinérance sur le territoire communautaire • Le travail engagé pour la réécriture du PEDT 2022-2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Des tarifs non homogènes qui peuvent entraîner un manque de lisibilité pour les familles et un risque de concurrence • La fermeture des accueils de loisirs par manque de personnel formé



Fiche n°9

39

Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale concerne des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Les lieux d'espaces de vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Ce sont des lieux d'échange et de création du lien social où il est donné à chacun l'occasion de s'engager et de contribuer à la vie sociale et démocratique de son quartier ou de sa commune. L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité : centres sociaux et espaces de vie sociale (Evs) qui offrent de nombreux services aux familles : accès aux droits et insertion sociale, accueil de la petite enfance, des jeunes et des familles, soutien à la parentalité, inclusion numérique, etc.

Leurs actions guidées par un projet social, garantissent leur ancrage territorial et la construction de réponses au plus proches des besoins sociaux des habitants et des familles. Leurs méthodologies d'intervention, basées sur la participation des usagers facilitent l'intégration sociale des personnes dans leur environnement, notamment les plus fragiles et contribuent à la cohésion sociale des territoires.

Essentiels en milieu urbain, notamment dans les quartiers de la politique de la ville; ils jouent également un rôle précieux dans les zones rurales pour lutter contre l'isolement et l'enclavement de certains territoires.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers bénéficie de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'animation globale et de l'animation collective famille.

D'autres associations proposent des actions d'animation de la vie sociale sans bénéficier d'agrément.

Le Centre social de l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers fonctionne en gestion associative depuis le 1^{er} janvier 2017. Agréé depuis 1962, cet équipement est implanté sur la commune de Rambervillers au cœur du quartier de la justice.

Le centre social présente tous les quatre ans un projet social soumis au Conseil d'Administration de la Caf. Il bénéficie actuellement d'un agrément de deux ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022. Cet agrément est conditionné par l'effectivité des moyens humains que va mettre en place la structure, l'amélioration de la situation financière permettant la faisabilité du projet social, l'effectivité du partenariat avec la Communauté de Communes sur l'extension du périmètre d'intervention du centre social et l'intervention sur le volet jeunesse et la transmission des nouveaux statuts de l'association à la suite de l'évolution de sa gouvernance.

Le projet social en cours repose sur 7 axes d'orientations. Ces axes correspondent à l'activité du centre social, répondent aux missions de celui-ci et identifient clairement son positionnement sur le territoire de la Région de Rambervillers au regard des enjeux.

- Conforter la fonction d'accueil dans tous les lieux, actuels et futurs en développant l'itinérance du centre social.
- Consolider les actions en faveur de la famille et de la parentalité en cherchant à les déployer.
- Réaménager le temps périscolaire et construire une offre spécifique pour les loisirs extrascolaires.
- Innover pour la jeunesse en promouvant l'engagement, en soutenant l'accompagnement et en favorisant l'insertion professionnelle.
- Développer ce secteur en veillant aux relations intergénérationnelles et solidaires tout en favorisant les actions de prévention.
- Tisser des réseaux sur le territoire en mobilisant les acteurs des écosystèmes et en agissant de manière coordonnée.
- Adopter une nouvelle posture de gouvernance associative favorisant l'intelligence, la responsabilité et la capacité collective.

**Le personnel**

En 2019, le centre social s'appuie sur 11.2 Equivalents temps plein pour mener à bien ses missions.

Le bénévolat représente 7 000 heures pour l'année 2019 pour 115 bénévoles engagés tout au long de l'année dans l'animation, co-animation d'activités hebdomadaires, assurer la logistique et l'accueil du public lors des manifestations ponctuelles. Parmi ces bénévoles, ils sont également 18 à s'impliquer dans les instances (conseil d'administration, bureau et commissions)

La fréquentation

En 2019, Le centre social comptabilise 619 adhésions familiales pour 122 familles concernées par « le projet famille ». 14 % des familles adhérentes sont des familles rambuvetaises et 1 famille sur 5 vient des villages.

Les activités proposées

Activités	Public accueilli
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	Enfants de 3 à 12 ans
Mercredis éducatifs	Enfants de 3 à 12 ans
Accueil Ado	Jeunes de 12 à 17 ans
Formation <u>Bafa</u>	Jeunes
Promeneur du Net	Jeunes et familles de la toile
<u>Clas</u> – Accompagnement à la scolarité	Enfants de 6 à 11 ans et jeunes de 12 à 17 ans
<u>Laep</u>	Parents et enfants de – de 6 ans
Espaces Jeux	Parents et enfants
Animation collective famille : ateliers, insertion, parentalité, loisirs familles	Adultes et familles
Intervention sociale d'aide à la personne	Intervention individuelle – conseil et orientation des familles - accès aux droits des familles
Activités Séniors – le bien vieillir	Séniors
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles	Enfants, familles, adultes

Le financement

La Caf soutient financièrement le centre social par le versement de prestations de service

En 2019, la Caf a versé :

- 22 648 € au titre de la prestation de service Animation Collective Famille
- 62 745 € au titre de la prestation de service Animation Globale Collective

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'association AFTR est une association connue et reconnue sur le territoire • Un nombre important d'associations existantes sur le territoire . 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de bénévole dans la gouvernance et le renouvellement des instances de pilotage • Un manque de moyens financiers et techniques pour les associations • Un seul équipement agréé dans l'animation de la vie sociale sur le territoire qui réinterroge ses moyens humains et financier pour assurer sa pérennité • L'ensemble du territoire n'est pas couvert par les actions du centre social qui intervient sur quelques communes du territoire • Peu d'instance permettant la réalisation à la citoyenneté (conseil de développement communautaire, conseillers de sages, conseillers municipaux des jeunes...) • Un manque de mobilisation de certaines familles (mobilité psychologique et culturelle).
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté d'un rayonnement intercommunal du projet social du centre social • Une reconnaissance par la Communauté de Communes de la pertinence de l'action du centre social • La future réalisation d'un outil de communication à destination des habitants répertoriant l'ensemble des associations existantes sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fermeture de l'équipement qui est le seul opérateur sur le territoire agréé dans l'animation de la vie sociale. • Un manque de lien social et de dynamique sur certaines commune.



Fiche n°10

42

Accès aux droits

D'après une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees) d'avril 2018, 63% des personnes pouvant bénéficier d'une prestation sociale et familiale y accèdent après un rendez-vous des droits.

Mis en place en 2014 par les Caf, le rendez-vous des droits a pour objectif d'améliorer l'information et l'accès aux droits sociaux.

Les droits étudiés lors de ces rendez-vous couvrent ceux de la branche famille, mais aussi la couverture santé complémentaire, les aides locales, les prestations chômage...

Les principales prestations évoquées lors de ces rendez-vous sont :

- Le Revenu de solidarité active (Rsa) / la Prime d'Activité
- Les allocations logement
- L'allocation de Soutien Familial (Asf) et la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje)
- L'allocation d'Aide au retour à l'Emploi (Are)
- L'Aide à la complémentaire santé solidaire (Acss)
- L'Allocation Journalière du Proche Aidant
- Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz
- Les aides locales telles que réductions pour les transports, aide à domicile...

Les services* présents sur la Communauté de Commune de la Région de Rambervillers :

(* liste non-exhaustives sur le territoire)

Caisse d'Allocations Familiales

- Point d'accueil de la CAF par un conseiller sur rendez-vous à l'Espace France Services, les 1^{er} et 3^e vendredis matin du mois - Taux de remplissage en 2020 : 72%
- Accueil social sur rendez-vous avec le chargé d'intervention sociale à l'Espace France Services
- Une borne interactive au Centre social
- Téléphone : 3230
- www.caf.fr

Conseil Départemental Pôle Développement des Solidarités

- Action sociale Territorialisée (service social, PMI, ASE, insertion)
- MSVS Rambervillers-Bruyères
- 27 Avenue Félix Faure
- 88700 Rambervillers
- Téléphone : 03 29 65 04 79

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Permanences à l'Espace France Services
- Les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17.
- Téléphone : 3646
- www.ameli.fr

Mutualité Sociale Agricole

- 8 rue du Général Leclerc
- 88700 Rambervillers
- Téléphone : 03.29.64.88.00
- www.msalorraine.fr
- Permanence sur rendez-vous à Epinal.
- Projet de permanences dans les locaux de l'Espace France Services.

**Fiche n°10 - Accès aux droits**

43

Centre des Finances Publiques

- 1 square Velin
- 88700 Rambervillers
- Téléphone : 03 29 65 04 03
- Accueil : ouvert du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Accès aux droits**CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits des Vosges)**

- 7 place Edmond Henri 88000 Epinal
- Téléphone : 03.29.34.53.53

Droits des Femmes et des Familles**CIDFF (Centre d'Informations des Droits et Femmes et des Familles)**

- 19 rue d'Ambrail 88000 Epinal
- Téléphone : 03.29.35.49.15

Point Info Famille - Service départemental

Mission : favoriser l'accès de tous à l'information et simplifier les démarches dans tous les domaines de la vie quotidienne et des droits. Gratuit et ouvert à tous.

- Union Départemental des Association Familiales
- Rue Général Haxo - 5 quartier de la Magdeleine 88025 Epinal Cedex
- Téléphone : 03.29.35.16.16

Banque de France :

- 20 rue Thiers 88000 Epinal
- Téléphone : 03.29.64.41.00

Associations caritatives**Restos du Cœur**

- 1 rue George Folmard 88700 Rambervillers

La Croix Rouge - antenne d'Epinal,

- rue Clemenceau 88700 Rambervillers

Secours Catholique

- 5 rue George Folmard 88700 Rambervillers

Emmaüs

- route d'Autrey 88700 Rambervillers

Espace France Services

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les Espaces « France Services » permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Dans chaque Espace « France Services », il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État : la Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

- 1 rue de la Gare 88700 Rambervillers
- Téléphone : 03.29.29.03.88
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Centre Communal d'action Sociale

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Il anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune sous forme d'aides aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles en difficultés et de lutte contre l'exclusion.

Chaque commune dispose d'un CCAS avec une organisation propre à la hauteur des enjeux et des moyens de chaque commune.

Le centre Bourg du territoire, Rambervillers est doté d'un CCAS plus structuré qui gère :

- Le service de portage des repas à domicile,
- La Résidence des personnes âgées « Les Lilas »,
- L'animations auprès des seniors,
- Les transports urbains pour les personnes âgées, mères de famille et personnes handicapées,
- Les aides aux transports aux personnes en difficultés,
- Les secours d'urgence,
- Les différentes demandes d'aides financières qui lui parviennent directement en mairie ou par l'intermédiaire des assistantes sociales,
- Logements d'urgence.

**Fiche n°10 - Accès aux droits****44****Maintien et Aide à Domicile****ADMR**

Place Emile Drouel 88700 Rambervillers
Téléphone : 03 29 65 49 74

Santé**Maison de Santé Pluridisciplinaire**

2 rue du Colonel Jean Mueth
88700 Rambervillers
Téléphone : 03 29 65 04 40

**Centre Médico Psychologique Horizons Adultes
Enfants & Adolescent**

18 rue Aristide Briand
88700 Rambervillers
Téléphone : 03 29 65 21 80

Emploi**Pôle Emploi Epinal Voivre**

14 avenue du Rose-Poirier 88000 Epinal
Téléphone : 3949
Projet de permanences dans les locaux de
l'Espace France Services.

Mission Locale

Permanence dans les locaux de l'Espace France
Services – Rambervillers – accueil sur rendez-
vous

Téléphone : 03.29.82.23.05

Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans
les domaines suivants : emploi, formation,
orientation, mobilité, santé, logement, culture,
citoyenneté

Personnes handicapées adultes**Foyer de vie - Accueil spécialisé « le Château de
la Forge »**

Gestion par l'association « Marcel BOUSSAC »
41 rue Charles Gratia 88700 Rambervillers

**Accueil des personnes en situation de handicap
mental****La Maison de l'Autonomie - MSVS**

27 avenue Félix Faure 88700 RAMBERVILLERS
Téléphone : 03 29 65 04 79

Personnes âgées**Foyer Logement Résidence « Les Lilas »**

1 rue de la Mortagne 88700 Rambervillers
(Gestion par le CCAS de Rambervillers)

EHPAD « Les Grès Flammés »

5 rue du Void Régnier 88700 Rambervillers

Transport en commun**Fluo Grand Est :**

la ligne 7 Epinal-Rambervillers-Raon l'Etape
(desservant Bult, Vomécourt, Saint-Gorgon,
Rambervillers, Bru, Saint Benoit et Jeanménil).

SNCF :

la ligne 14 Lunéville-Rambervillers desservant
Saint-Pierremont, Deinvillers, Rovilles aux
Chênes (2 arrêts) et Rambervillers (4 arrêts).

Centre d'hébergement et de réinsertion Sociale**Le Renouveau**

Rue du Château 88700 Rambervillers
Téléphone : 06.52.94.43.21

Focus sur l'Espace France Services du territoire de Rambervillers

Inaugurée en juillet 2015, la Maison des Services au Public a été installée dans les anciens locaux de la Gare de Rambervillers. Par délégation, elle est animée par le Pôle Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal cœur des Vosges (Petr). Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle fait partie des trois premières Msap labellisées Espaces France Services du département des Vosges.

Cette labélisation permet une montée en gamme en termes de services aux usagers, proposés par France Services :

- Une amplitude des horaires d'ouverture : 5 jours par semaine (représentant à minima 24 heures hebdomadaires)
- La présence de deux agents polyvalents, afin d'assurer un traitement fluide des demandes et appuyer les aidants qui accompagnent les usagers dans la réalisation de leurs démarches en ligne
- La présence de 9 opérateurs au minimum, matérialisée par des permanences physiques ou par webconférences
- La désignation d'un référent local par département par chacun des 9 opérateurs, chargé d'assurer les demandes complexes auxquelles les agents polyvalents peuvent être confrontés
- Des locaux permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, équipés d'une borne d'accueil, mais aussi d'un espace clos permettant d'assurer la confidentialité lors des rendez-vous
- La mise à disposition des agents de différents applicatifs pour faciliter le pilotage de la structure, et d'outil informatique : à minima un poste en libre-accès et un ordinateur équipé de webcam.

Bilan année 2020 :

En 2020, la fréquentation de l'Espace France Service est de 5693 personnes, ce qui représente une moyenne de 474 demandes par mois. Durant la crise sanitaire, l'Espace France Service a été fermé du 16 mars au 10 mai 2020.

89 % des demandes nécessite un accompagnement des agents d'accueil. Seul 11 % des usagers sont autonomes et utilisent un ordinateur en libre-service.

13 % des sollicitations concernent l'opérateur Caf, soit 761 demandes recensées au sein de l'Espace France Service de Rambervillers.

Origine des usagers : La majorité des personnes concernés sont issus des Communes de Rambervillers (359 demandes), Xafféwillers (171), Jeanménil (15), Saint Maurice sur Mortagne (14), Bru (13).

Canal de communication : 732 demandes ont été accompagnés en présentiel et 29 par téléphone.

Type d'accompagnement : 15 usagers non pas sollicité d'accompagnement particulier par les agents d'accueil et ont utilisé un ordinateur en libre-service. 746 usagers ont bénéficié d'un accompagnement particulier dans leurs démarches.

Thématiques traitées : 78 % des demandes concernent les thématiques solidarité/insertion (RSA et prime d'activité). 15 % le logement et le cadre de vie. Les autres sujets restants concernent les thématiques de l'enfance/jeunesse, la petite enfance et l'utilisation des outils numériques.

Niveau d'autonomie numérique : 82 % des personnes fréquentant l'Espace France Services sollicitent un accompagnement à l'outil informatique.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une Communauté de Communes active dans le service à la population • Un Espace France Services identifié et fréquenté pour répondre à l'accès aux droits sur le territoire • Un bourg centre situé au cœur de la Communauté de Communes à une distance maximale de 15 minutes pour les Communes les plus excentrées. 	<p>Fracture numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'illectronisme de certaines familles qui ont à réaliser des démarches administratives • L'accès aux outils numériques • La couverture numérique sur le bassin de vie rural <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de transport public à portée limitée
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté des partenaires de renforcer leur interconnaissance sur le territoire • Le développement de l'interface ProXiServices par le Conseil Départemental accessible au grand public • Le déploiement prochain de la Fibre sur l'ensemble du territoire permettant une couverture optimale du réseau internet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le non-recours aux droits • L'accroissement des inégalités sociales • Un accès aux services difficile pour les personnes non véhiculées.



Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

REPERES

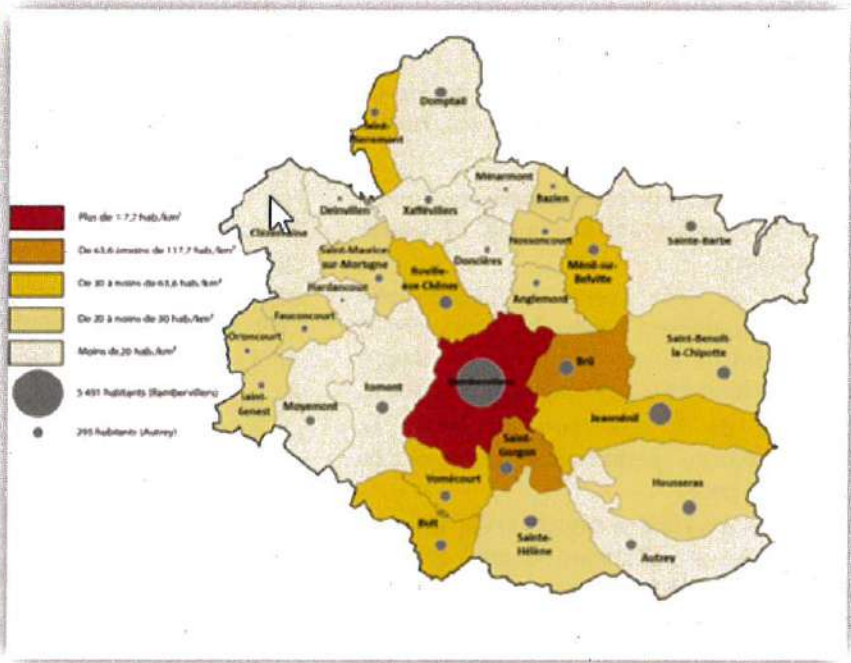
30 communes
13 560 habitants
41 hab/km²

Population - 20 ans : 27 %
Vosges : 23,1%
France : 24,4%

Population + 60 ans : 24,9 %
Vosges : 27,6%
France : 24,2 %

Taux d'équipements sports, culture et loisirs :
6,5 équipements pour 1 000 hab
Vosges : 6,2
France : 4,7

- 21 salles de sports
- 1 bassin de natation
- 1 école de musique
- 4 bibliothèques



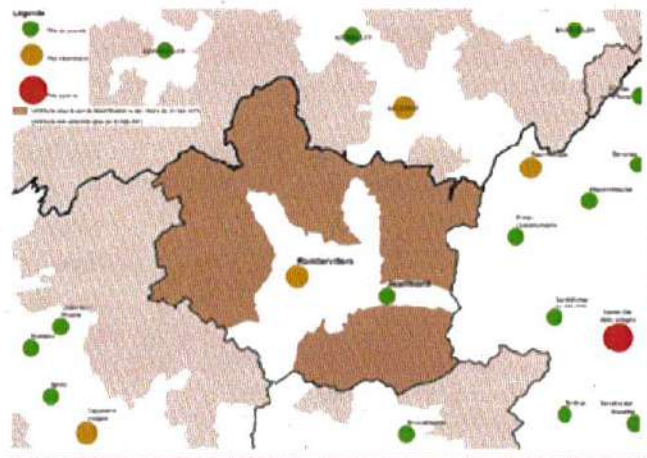
Réalisation: Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal seules 2 communes (soit moins de 7%) sont « Pôle de services » :

La majorité des services sont concentrés dans la ville centre, Rambervillers, 10^{ème} ville des Vosges où vivent 40% de la population de la Communauté de Communes.

- 1 pôle de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...): Rambervillers
- 1 pôle de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...): Jeanménil.

27 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Plus des 2/3 des communes de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ont moins 30 hab/km² (seuil de désertification). Mais les habitants de ces communes disposent de temps d'accès aux services publics relativement corrects.



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017



Démographie et densité

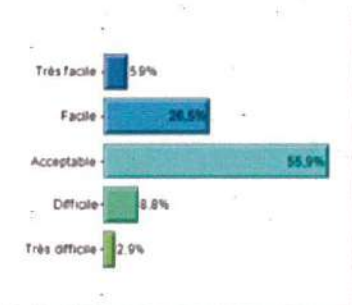
La Communauté de Communes regroupe près de 4% de la population départementale et sa densité de population (41 hab/km²) est bien inférieure à la moyenne vosgienne.

C'est l'un des territoires du département dont les indicateurs sont les plus positifs : croissance démographique la plus dynamique, part des moins de 20 ans la plus importante (111 jeunes pour 100 personnes de +60 ans), taux de scolarisation des 18-24 ans bien supérieur à la moyenne départementale, économie en développement avec des créations d'emplois depuis 2007.

Toutefois, un actif sur deux travaille en dehors du territoire intercommunal principalement dans les bassins d'emplois d'Epinal et de Meurthe-et-Moselle entraînant ainsi de nombreuses mobilités quotidiennes.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public³ 11,7% des répondants estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, une quinzaine ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	3,1%
2	CAF	4,9%
3	Autocar/bus	7,3%
4	CPAM	12,0%
5	Démarches administratives	16,3%
6	Lycée	17,4%
7	Train	20,1%
8	Accueil petite enfance	21,4%
9	Activités culturelles	30,3%
10	Activités périscolaires	33,3%
11	Gynécologue	35,9%
12	Urgences	35,9%

³ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

13	Dentiste	38,5%
14	Services postaux	38,9%
15	Médecin généraliste	39,1%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, urgences, dentiste...
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les démarches administratives.
- la mobilité : train et car.
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- le lycée
- les activités culturelles
- les services postaux

Ce que disent les élus du territoire

- La Communauté de Communes, créée en 2005, outre ses compétences dans le domaine économique et environnemental, a développé une politique active de services à la population : petite enfance, périscolaire, Maison de santé, Maisons de Services au Public (MSAP), école de musique ...
- Le territoire est attractif, la population est jeune. Mais il convient de noter l'augmentation des personnes âgées et la demande de services pour le maintien à domicile va croître.
- La Maison de Services au Public (MSAP), portée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, voit sa fréquentation augmenter. La qualité de l'accueil est appréciée.
- La Maison de santé ouverte en 2011 accueille de nombreux professionnels. Créé par la Communauté de Communes, elle a pour objectif de conforter l'offre de soins dans le territoire. Mais il existe quelques inquiétudes sur le renouvellement des médecins généralistes.
- Le secteur petite enfance et enfance est fortement développé et intègre au niveau intercommunal toutes les activités périscolaires (la compétence enfance emploie près de 50 agents).
- Une réflexion est engagée sur une offre de commerce ambulatoire ou de livraisons commerciales. Une opération FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est en cours pour contribuer à la revitalisation commerciale du bourg centre (importante vacance commerciale)
- La Communauté de Communes gère aussi une école de musique dont le fonctionnement est satisfaisant.

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges

15 décembre 2017

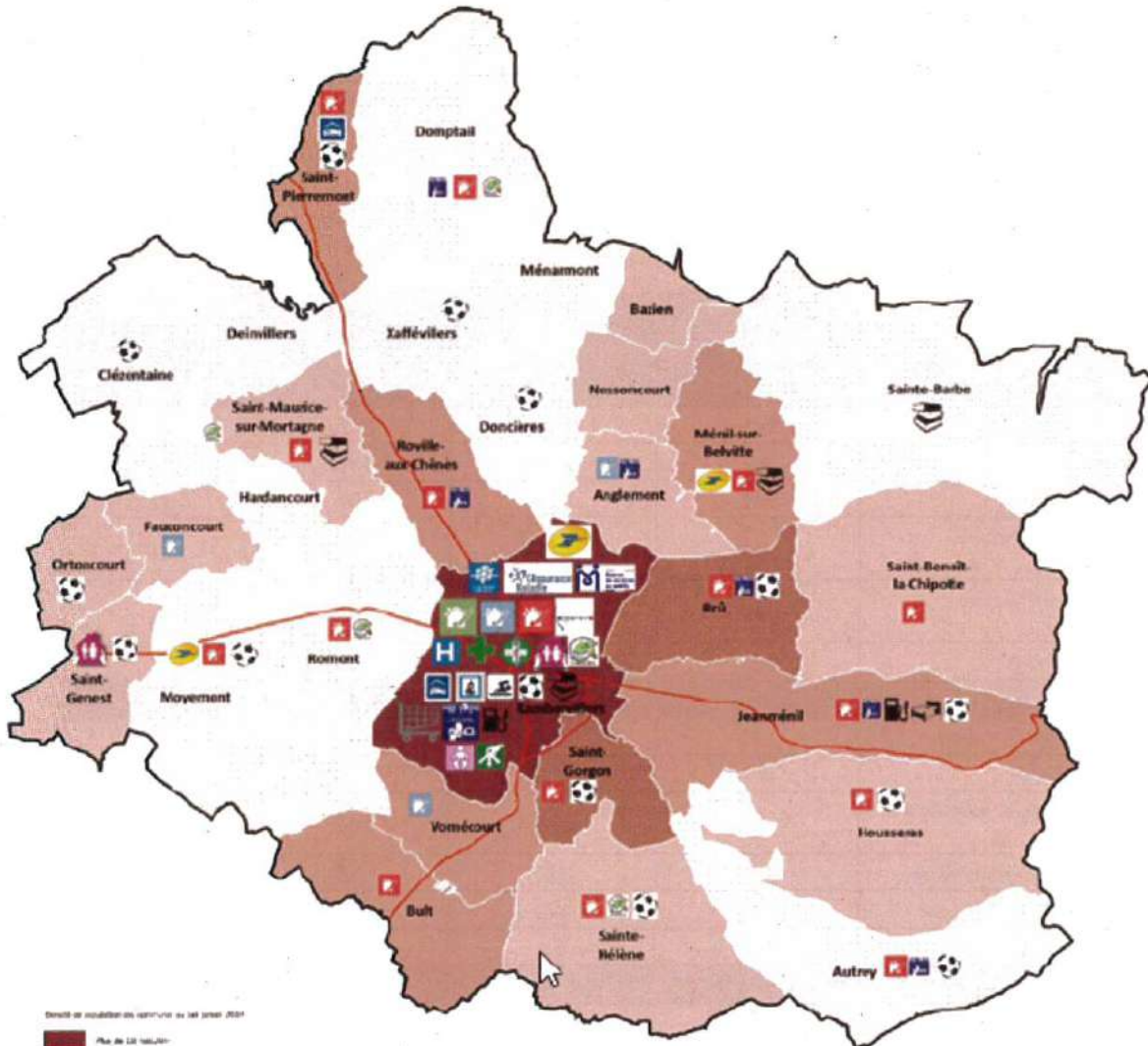
- Un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation de l'habitat dont le principal objectif est d'améliorer la qualité énergétique des logements.
- L'artisanat est bien développé et un projet de pépinière d'entreprises est en cours pour assurer le développement de ce secteur.
- L'activité touristique est un atout pour le territoire avec le parc d'attraction Fraisvertuis (2^{ème} site touristique des Vosges en terme de fréquentation), le musée de la terre, l'abbaye d'Autrey et les nombreux circuits de randonnée.

Diagnostic synthétique

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une Communauté de Communes active sur le développement des services à la population. • Une proximité de la Meurthe et Moselle et une accessibilité facile aux agglomérations d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges. • Un bourg centre disposant d'un bon niveau de services et l'ensemble de communes du territoire situé à une quinzaine de minutes maximum. • Une dynamique démographique et un territoire jeune. • Une Maison des Services au Public qui fonctionne bien. • Une Maison de santé récente et disposant de plusieurs professionnels dont trois médecins. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des activités économiques et commerciales et des services sont concentrés à Rambervillers. • Malgré une action volontariste, le taux de couverture « Petite enfance » est le plus faible du département, il existe donc encore des besoins à satisfaire. • Un des territoires les plus fragiles en terme de démographie médicale (plus de 80% des médecins ont plus de 55 ans). • Un accès aux urgences supérieur à 20 minutes pour l'ensemble des communes
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géographique intéressant à mieux exploiter. • Un territoire attractif pour des familles. • Une nouvelle organisation scolaire à mettre en place pour une meilleure répartition des lieux d'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville centre assez fragile au niveau commercial. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour le départ en retraite de médecins généralistes. • Un accès aux services difficile pour les personnes non motorisées.

Quelques enjeux pour les services

- S'appuyer sur la Maison de santé pour faciliter l'installation de nouveaux médecins généralistes.
- Conforter et surtout renforcer l'offre de services pour l'accueil de la petite enfance (nombre de places en crèche).
- Création d'un CLSH (Centre de Loisir sans hébergement) intercommunal.
- Réaliser un schéma scolaire pour mieux structurer l'offre scolaire (regroupements des écoles).
- Développer les services de maintien à domicile pour les seniors (portage de repas, transport partagé, adaptation des logements) et augmenter le nombre de lits en établissements.
- Mettre en place une formule de commerce itinérant dans les villages.
- Proposer une offre pour faciliter le co-voiturage.



Départ de installation des services au 1er janvier 2018



<p>Autres services communaux (Pôle, Centre, Centre de services)</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre de santé Agence postale Centre de services sociaux Centre de services à domicile Centre de services à la personne Centre de services à la jeunesse Centre de services à la culture Centre de services à la jeunesse Centre de services à la jeunesse Centre de services à la jeunesse Centre de services à la jeunesse 	<p>Éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> École maternelle École élémentaire École primaire École secondaire École supérieure École universitaire École de formation professionnelle École de formation professionnelle École de formation professionnelle École de formation professionnelle École de formation professionnelle 	<p>Autres services communaux (Pôle, Centre, Centre de services)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mairie Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services 	<p>Centres de services communaux (Pôle, Centre, Centre de services)</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services Centre de services
--	--	---	---

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges



Territoires Citoyens Conseils
 Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
 15 décembre 2017



Fiche n°11

[Source des données : Caf et Msa Lorraine]

50

Prestations aux familles

En nombre de bénéficiaires

	Données Caf			Données MSA
	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	EPCI	EPCI
L'accompagnement des parents et des enfants				
Allocations Familiales	346	549	895	57
Complément Familial	97	122	219	15
Allocation de Rentrée Scolaire	345	356	701	37
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	33	18	51	NS
Allocation Journalière de Présence Parentale	NS	NS	NS	1
Allocation de Soutien Familial	121	60	181	3
L'enfance et la jeunesse				
Prestation d'Accueil du Jeune enfant	146	250	396	25
Complément Mode de Garde	30	136	166	17
Complément Mode de Garde Assistants Maternels	29	133	162	
Complément Mode de Garde Association	NS	NS	NS	
Complément Mode de Garde domicile	NS	NS	NS	
Prestation Partagée d'Education de l'Enfant	11	31	42	4
Le logement et le cadre de vie				
Allocation Logement Familiale	223	188	411	75
Allocation Logement Sociale	290	107	397	
Aide Personnalisée au Logement	294	37	331	
La solidarité et l'insertion				
Prime d'Activité	407	432	839	55
Revenu de Solidarité Active	354	125	479	6
Allocation Adulte Handicapé	154	80	234	13
Montant prestations légales en €	9 293 525	6 776 302	16 069 827	NC



Fiche n°12

51

Synthèse - Questions à approfondir

Pour rappel, composition des bassins de vie retenus pour le diagnostic

Située à l'est du département des Vosges, en périphérie du Sillon Lorrain, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers compte 13 124 habitants pour 30 communes. A dominante rurale, le territoire intercommunal est polarisé par la ville de Rambervillers qui concentre à elle seule 5 170 habitants soit 40 % de la population totale. Les autres communes forment les villages en périphérie du bourg centre.

Pour les besoins du diagnostic, en cohérence avec les réalités du territoire, les données de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers seront comparées à celles du Département des Vosges et/ou du National à partir de deux entités :

- Bassin de vie n°1 : le bourg centre, la commune de Rambervillers
- Bassin de vie n°2 : les villages composés des 29 autres communes rurales : Anglemont, Autrey, Bazien, Brû, Bult, Clémentaine, Domptail, Deinvillers, Doncières, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Jeanménil, Ménarmont, Menil-sur-Belvitte, Moyemont, Nossoncourt, Ortoncourt, Romont, Roville aux Chênes, Ste Barbe, St Benoît la Chipotte, St Genest, St Gorgon, St Maurice/Mortagne, St Pierremont, Ste Hélène, Vomécourt et Xaffévillers.

Synthèse des constats

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers perd des habitants de manière plus importante que la moyenne départementale et plus particulièrement sur la Commune de Rambervillers. C'est principalement le solde migratoire qui est à l'origine de cette baisse de population. On observe cependant que le solde naturel est légèrement positif pour le bassin de vie n°2 composé des villages qui enregistre plus de naissances que la Commune de Rambervillers. Ainsi les villages comptent une part plus importante de « jeunes » et un taux de « senior » plus faible.

La ruralité du territoire se démontre par le taux de couverture Caf / Msa qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations et la population totale. Pour la Caf, il est de l'ordre de 45% pour le Département, de 50% pour le national et de 48% pour le territoire Communautaire. Concernant la Msa, il est de l'ordre de 5.4 % pour le Département, de 4.9% pour le national et 7.9 % pour le territoire.

Les personnes « isolées » et les couples avec enfant(s) sont les deux types de structure familiale les plus fréquentes. Contrairement à l'échelle départementale et nationale, la répartition des structures familiales est atypique sur ce territoire. En effet, 1 allocataire sur 2 sur le bassin de vie n°1 est « isolée » alors qu'1 allocataire sur 2 dans les villages est un couple avec enfant(s). 1/6 des familles du territoire sont des familles monoparentales.

Malgré tout, ce sont 2 400 jeunes de moins de 18 ans qui vivent dans la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers dont un tiers à moins de 6 ans et un tiers se situe dans la tranche « ados » 12-18 ans. Tous ces jeunes sont susceptibles de fréquenter les écoles, les structures d'accueil, les accueils collectifs de mineurs, les centres sociaux et les équipements sportifs et culturels...

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers se caractérise par l'importance des situations de pauvreté-précarité de sa population. C'est le secteur le plus urbain qui concentre le plus grand nombre de minima sociaux, familles sous le seuil de bas revenus.

Malgré une évolution positive du nombre de logement sur la décennie 2012-2017, la part de logement vacant reste très élevée. Elle atteint un taux exceptionnel sur la Commune de Rambervillers où 1 logement sur 5 est inoccupé. Sur le bourg centre, se trouve de nombreuses locations, à l'opposé des villages où l'on rencontre plus de propriétaires. Le bassin de vie n°1 se caractérise par une vétusté importante de ses logements vieillissants.

Le secteur urbain concentre la totalité des logements sociaux. Le principal bailleur sur le territoire est Vosgelis. Malgré d'importants programmes déployés, la précarité énergétique reste importante sur le territoire.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a perdu des emplois entre 2012 et 2017, mais dans une moindre mesure par rapport au niveau départemental. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne départementale avec un taux très important pour le bassin de vie n°1 où un quart de la population active est sans activité professionnelle. Au niveau de la part des emplois par secteur, le secteur de l'industrie est très présent au sein du bassin de vie n°1 avec plus d'1 emploi sur 4. Le bassin de vie n°2 est plutôt atypique : une part d'emplois très élevée dans l'agriculture (17%), une part importante dans la construction et en conséquence, moins d'emploi dans le tertiaire. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur le territoire sont les retraités, les personnes sans activité professionnelle et les ouvriers. Ces catégories sont exposées à un taux de pauvreté plus important que ceux des employés et des cadres.

Le paysage scolaire se dessine au regard des évolutions démographiques à venir. Pour constituer des classes homogènes et ainsi garantir une qualité dans l'apprentissage des élèves, les Communes du territoire ont développé des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI). A la suite du primaire, l'ensemble des élèves du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est accueilli dans les collèges situés sur la Commune de Rambervillers. De manière générale, pour le secondaire et la poursuite de leurs études, les jeunes doivent quitter le territoire.

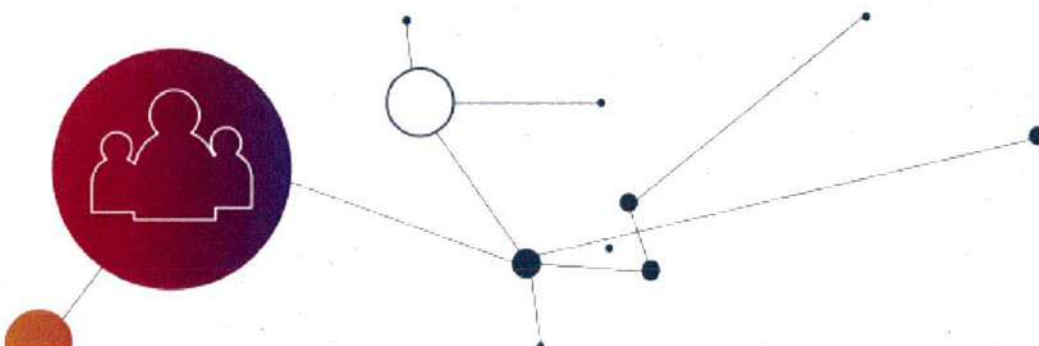
Sur le territoire, les professionnels et les bénévoles s'investissent dans les collectivités et les associations et œuvrent pour répondre aux attentes et aux besoins des familles. Les partenariats se développent et les acteurs autour de l'enfance - jeunesse et de la parentalité mettent en avant un manque d'interconnaissance, de coordination et de communication des offres de services. Il existe une réelle volonté des structures collectives d'accueillir des enfants en situation de

handicap mais cela reste encore à conforter. Les modes de tarification des différents accueils de loisirs sont très divers et rendent les offres peu lisibles pour les familles. Si la politique petite enfance est présente et coordonnée sur le territoire, la politique jeunesse demande, quant à elle, à se structurer et se développer notamment envers le public adolescent. Au niveau de la petite enfance, la Communauté de Commune se caractérise par le taux de couverture le plus faible du Département. Il est important de maintenir un équilibre entre l'offre individuelle et collective et de veiller à augmenter l'offre de service pour répondre aux besoins de garde des familles.

En ce qui concerne l'animation de la vie sociale, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est pourvue d'un seul équipement agréé dans ce domaine. Son projet social a pour objectif de rayonner sur l'ensemble du territoire communautaire en étroite collaboration avec le tissu associatif déjà existant riche et dynamique. La pérennité de cet unique opérateur peut être mise à mal par la gestion des ressources et du bénévolat. Dans l'ensemble, la gestion de l'animation de la vie sociale reste fragile dans ses modes de gouvernance tant dans les moyens humains que financiers. Même si les équipements de vie sociale sont des lieux d'animation qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets de vie, la mobilisation des familles reste fragile et n'est jamais acquise.

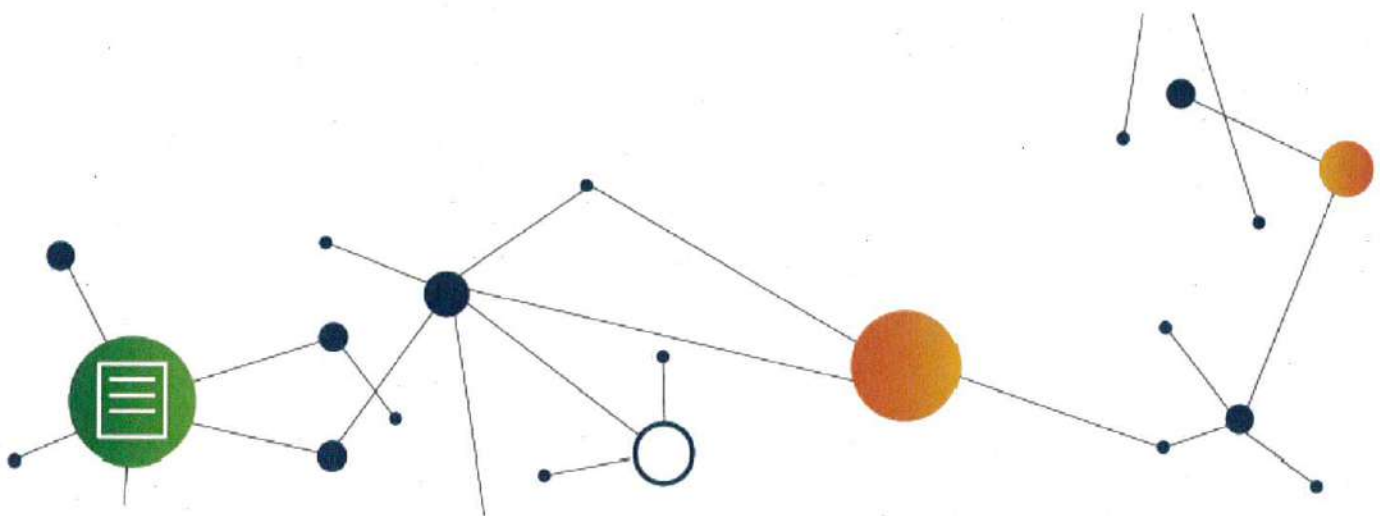
La présence de l'Espace France Services localisé au bourg-centre garantit à la population un accès aux droits de proximité. La problématique du numérique et de la mobilité sont des points de vigilance à conforter.

Le recueil de la parole des habitants réalisé lors de cette étude conforte les données froides et les constats des partenaires. Plus de la majorité de l'échantillonnage est plutôt satisfait de leur qualité de vie sur le territoire. Il en ressort un besoin de développer des services en direction de la jeunesse et notamment les adolescents ainsi que des activités créant du lien social. Cependant, le manque de connaissance des services nécessite de développer une communication adaptée au grand public.



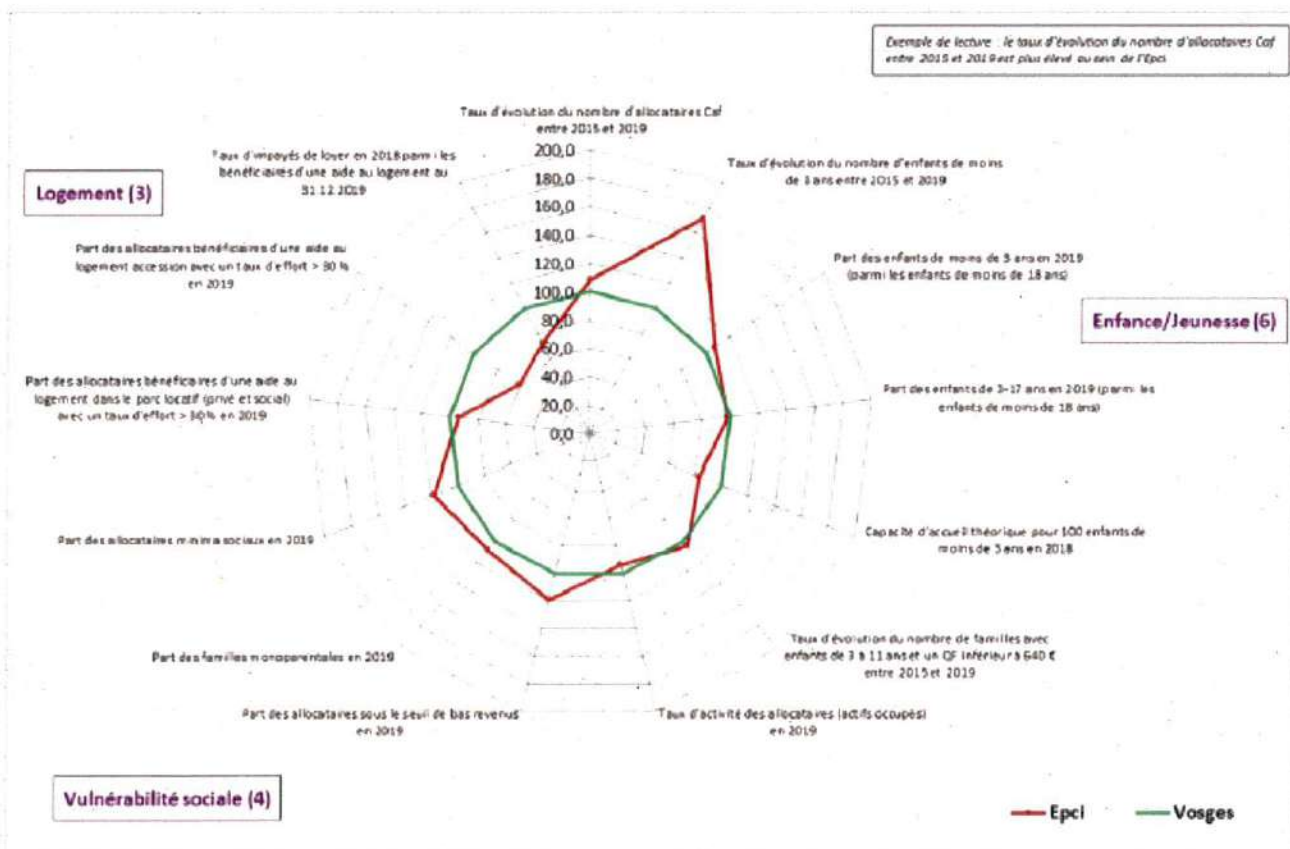
Questions à approfondir

- Attractivité du territoire
- Améliorer l'interconnaissance, la mise en réseau en coordonnant les acteurs du territoire
- Communiquer sur les offres de services
- Permettre aux familles de concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle
- Permettre aux familles de trouver un mode de garde adapté pour leurs enfants à travers une offre d'accueil équilibrée
- La complémentarité des institutions pour une recherche d'une plus grande efficacité
- Veiller à l'accessibilité financière des services pour tous
- Répondre aux besoins des familles confrontées au handicap d'un enfant
- Maintenir les offres de services en place en préservant leurs qualités
- Développer de l'offre de service dans la petite enfance
- Développer de l'offre de service pour la jeunesse
- Permettre aux familles d'accéder à leurs droits
- Couvrir l'ensemble du territoire équitablement des services
- Adapter, délocaliser les services en fonction des besoins repérés, identifiés
- Dégager des marges de manœuvre aux opérateurs en favorisant la mutualisation des moyens
- Favoriser, conforter et accompagner le bénévolat
- Favoriser la mobilisation des familles
- Ancrer l'itinérance du projet social
- Favoriser la mobilité et la proximité des services



Fiche n°13

Diagramme en étoile



Cadrage

L'objectif, à partir d'indicateurs, est de permettre aux Caf d'analyser et de comparer la vulnérabilité de leurs territoires à l'aide d'une représentation graphique de type diagramme en étoile.

Un territoire vulnérable est défini comme étant plus en difficulté par rapport aux autres territoires, en fonction d'indicateurs élaborés au regard des domaines d'intervention de la Caf.

Les indicateurs de vulnérabilité

Méthodologie

Afin de représenter les indicateurs choisis sur un diagramme en étoile, une méthode de valorisation a été définie.

Il a été choisi de centrer (enlever la moyenne) les valeurs de chaque indicateur et de les réduire (diviser par l'écart type). La moyenne est retirée afin d'avoir toutes les données centrées sur le même point : zéro et de pouvoir les comparer (si la valeur est supérieure à zéro, alors le territoire est plus en difficulté que l'ensemble des territoires). Le fait de les réduire permet de diminuer la dispersion (impact des valeurs très fortes ou très faibles).

Le fait de les centrer et de les réduire permet de comparer des variables qui n'ont pas la même unité de valeur.

Données / Indicateurs :

Les indicateurs de vulnérabilité ont été définis.

**Enfance/jeunesse :**

Taux d'évolution du nombre de familles Caf : évolution du nombre de familles Caf (allocataires avec enfant(s) à charge au sens de la législation familiale) entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018.

Taux d'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans : évolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre d'enfant(s) Caf de moins de 3 ans entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018.

Part des enfants de moins de 3 ans en 2018 : pourcentage des enfants de moins de 3 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf au 31.12.2018.

Part des enfants de 3-17 ans en 2018 : pourcentage des enfants de 3-17 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf au 31.12.2018.

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2017 : (nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2016 + nombre de places offertes en structures d'accueil agréées pour les moins de 3 ans en 2016 + nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2016 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG structure au 31.12.2016 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG domicile au 31.12.2016 + nombre d'enfants bénéficiaires micro crèche PAJE au 31.12.2016) / Nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31.12.2016.

Remarque : pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le niveau de couverture de l'accueil des moins de 3 ans est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Taux d'évolution du nombre de familles avec enfants de 3 à 11 ans avec un QF inférieur à 640 € entre 2014 et 2018 : évolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018 en lien avec la tarification des ALSH. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre de famille d'enfants Caf de 3-17 ans avec un quotient familial inférieur à 640 € entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018.

Vulnérabilité sociale

Taux d'activité Caf : population allocataire active occupée (hommes et femmes, allocataires et conjoints) rapportée à la population des allocataires et conjoints au 31.12.2018.

Remarque : pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le taux d'activité Caf est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Part des allocataires sous le seuil de bas revenus : part des allocataires appartenant à la population de référence (ensemble des allocataires hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée) pour lesquels le Revenu par Unité de Consommation est inférieur au seuil de bas revenus (= 60 % de la médiane du RUC) au 31.12.2018.

Part des familles monoparentales : pourcentage de familles monoparentales parmi les familles allocataires Caf au 31.12.2018.

Part des allocataires minima sociaux en 2016 : nombre d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux au 31.12.2018 rapporté au nombre total d'allocataires.

Logement

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (privé et social) ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif privé ou social dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2018.

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2018.

Taux d'impayés de loyer : nombre d'impayés de loyer recensé sur 2018 rapporté au nombre de bénéficiaires d'une aide au logement au 31.12.2018.

Fiche n°14

Le recueil de la parole des habitants



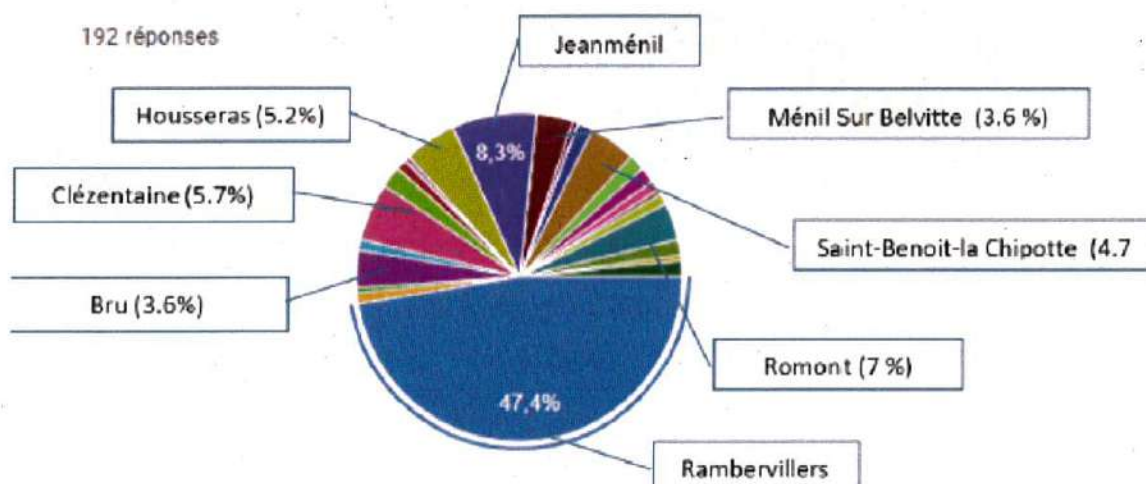
RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE

196 questionnaires renseignés :

- 42 retours via un formulaire papier (Le Mag, questionnaires mis à disposition des acteurs locaux)
- 154 retours via un lien numérique (page Facebook, Instagram, flash code etc...)

La part importante de réponses via les supports numériques démontre que cette partie de la population est disposée à utiliser ces nouveaux outils de communication.

📍 Où habitez-vous ?



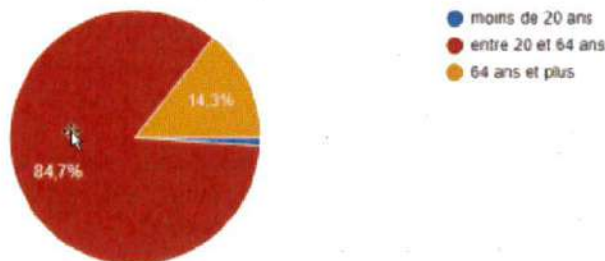
4 réponses : « Dans une autre commune de la Région de Rambervillers » sans plus de précision.

Ce panel offre une représentativité cohérente de la population du territoire (environ la moitié des répondants sont issus de Rambervillers et la part importante concernant Jeanménil représente la seconde commune du territoire en terme du nombre d'habitants).

Fiche n°14- Recueil de la parole des habitants

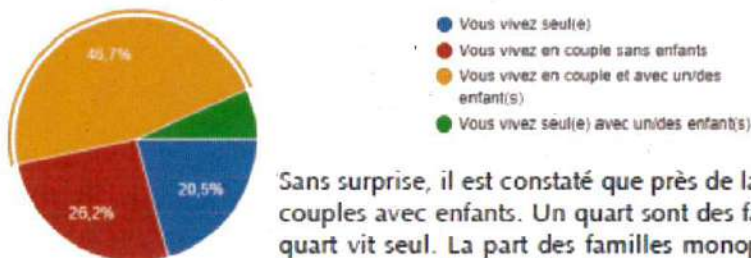
2 Quel âge avez-vous ?

196 réponses



2 Quelle est votre situation familiale ?

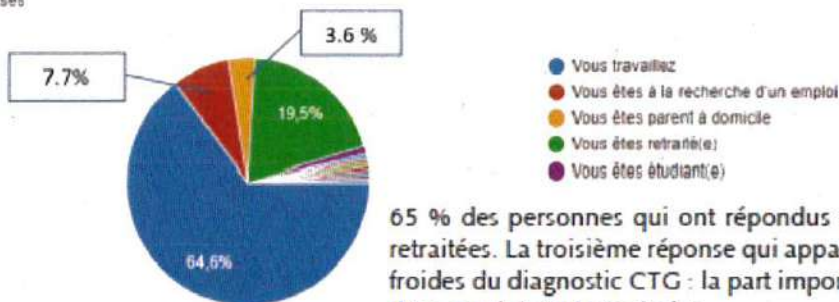
195 réponses



Sans surprise, il est constaté que près de la moitié des répondants sont des couples avec enfants. Un quart sont des familles sans enfants et près d'un quart vit seul. La part des familles monoparentales (8%) est relativement importante. Celle-ci reflète une caractéristique spécifique de notre territoire.

2 Quelle est votre situation professionnelle ?

195 réponses

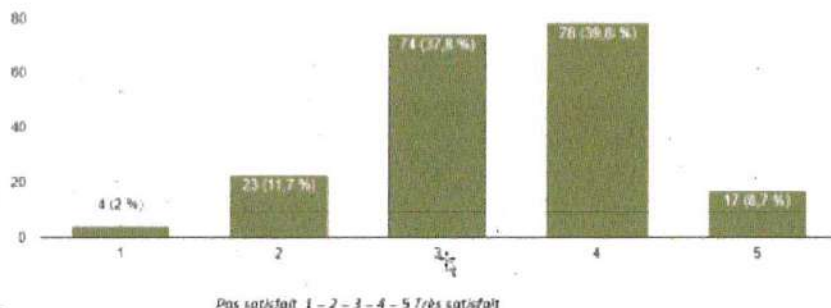


65 % des personnes qui ont répondu sont actives et environ 20 % sont retraitées. La troisième réponse qui apparait est cohérente avec les données froides du diagnostic CTG : la part importante des personnes à la recherche d'un emploi sur le territoire.

Autres réponses : « arrêt longue maladie, assistante maternelle, personne en situation de handicap, invalide, commerçant, RSA, aidante familiale »

2 Etes-vous satisfait(e) de votre qualité de vie sur le territoire ?

196 réponses

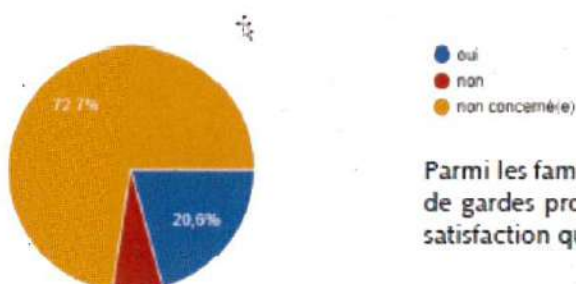


Si on additionne les réponses « 3 » et « 4 », on constate que 77,6 % des répondants sont plutôt satisfaits de la qualité de leur vie sur le territoire, dans d'autres termes, les ¾ de la population apprécie les services mis à leur disposition.

Est-ce que les services sur le territoire sont satisfaisants concernant :

Les modes de gardes pour les 0-3 ans ? :

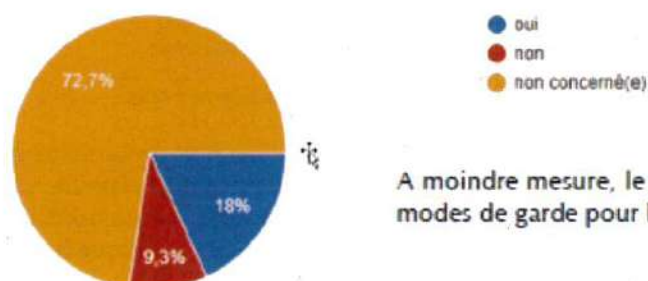
194 réponses



Parmi les familles concernées, il est constaté que les modes de gardes proposés pour les 0-6 ans procurent davantage satisfaction que le contraire.

Les modes de gardes pour les 6-12 ans ? :

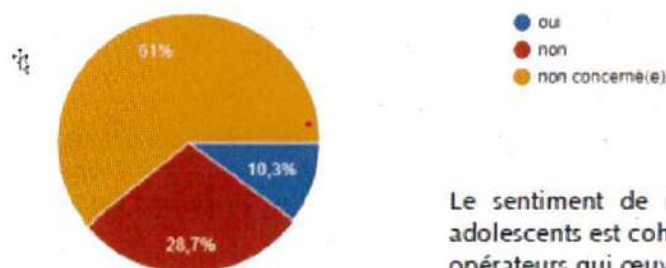
194 réponses



A moindre mesure, le même constat peut être fait pour les modes de garde pour les enfants de plus de 6 ans.

Les activités pour les adolescents :

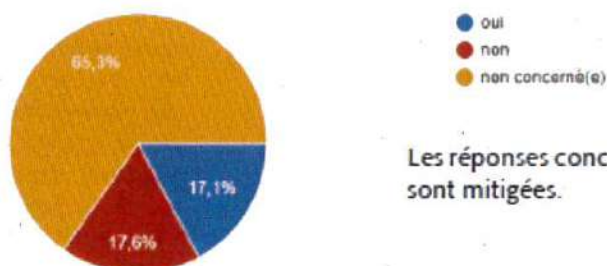
195 réponses



Le sentiment de manque d'activités à destination des adolescents est cohérent avec le celui des élus et celui des opérateurs qui œuvrent sur le terrain.

Le soutien dans le rôle de parent ?

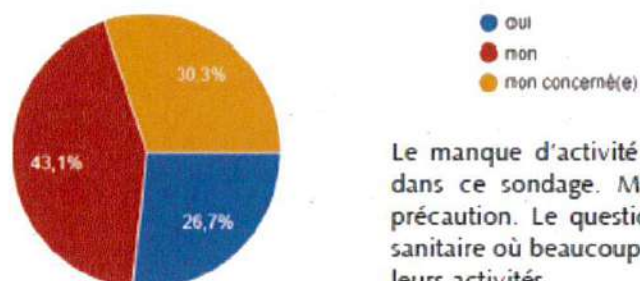
193 réponses



Les réponses concernant le besoin de soutien à la parentalité sont mitigées.

Les loisirs créant du lien avec d'autres personnes :

195 réponses

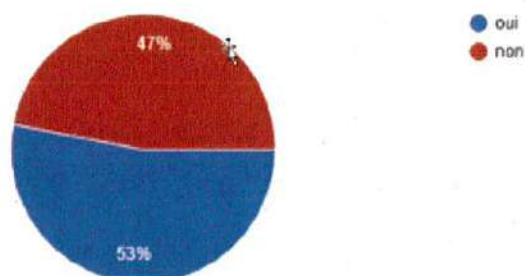


Le manque d'activité créant du lien social est confirmé dans ce sondage. Mais ce résultat doit être pris avec précaution. Le questionnaire a été lancé en pleine crise sanitaire où beaucoup d'associations ne pouvaient exercer leurs activités.

Trouvez-vous toutes les informations nécessaires sur le territoire concernant :

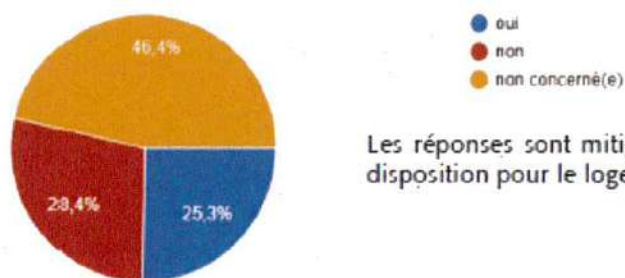
Les droits pour le logement :

183 réponses



Les droits concernant l'emploi ?

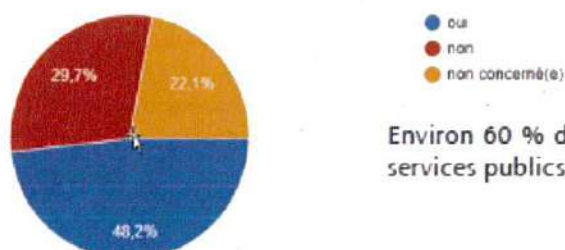
194 réponses



Les réponses sont mitigées concernant les services mis à disposition pour le logement et l'emploi.

Les offres proposées par les services publics (CAF, MSA, Pôle Emploi, CPAM...) :

195 réponses



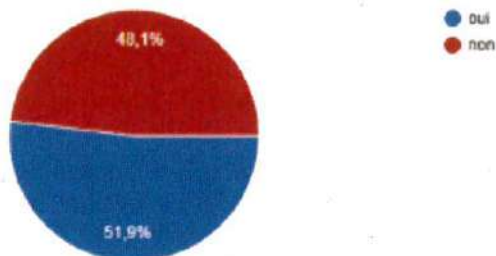
Environ 60 % des personnes répondant et nécessitant des services publics sont satisfaits de l'offre de service.

Fiche n°14- Recueil de la parole des habitants

60

7 Utilisez-vous les services mis à disposition ?

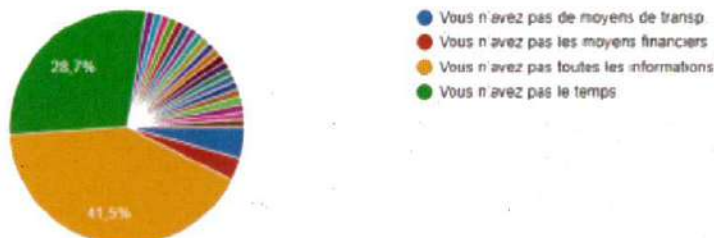
187 réponses



Si la réponse est non, pourquoi ?

8. Si la réponse est non, pourquoi ?

94 réponses



41% des personnes ayant répondu ne pas utiliser les services mis à leur disposition par manque de communication. Ce constat confirme une caractéristique ressortant dans le diagnostic : le manque de communication sur l'offre de service.

La majorité des autres réponses reflète la capacité des répondants à faire leur démarche en pleine autonomie.

Autres réponses apportées :

- Directement par internet sur les services concernés
- Internet
- Je cherche par moi-même les renseignements dont j'ai besoin.
- Je n'en ai pas le besoin
- J'ignore de quels services vous parlez
- Nous faisons toutes nos démarches en ligne par internet
- Par mes propres moyens
- Pas besoin
- Pas besoin « me débrouille seule »
- Pas concerné
- Pas d'utilité
- Pas d'utilité immédiate
- Pas besoin pour le moment
- Pas l'utilité
- Pas moyen financier, Pas d'infos, heures non adaptées
- Pas ouvert quand il faut
- Qualité non satisfaisante notamment sur la garde des enfants. Compétences du personnel non adaptée. Mon fils a 10 ans et je me vois contrainte de le laisser seul à la maison le mercredi. D'une manière générale pas vraiment de services adaptés aux besoins de la population.
- Service logement manque
- Seul service utilisé est la crèche les petits loups. Tous les autres besoins sont faits par Internet
- Sur internet
- Sentiment de solitude



Annexe 2

Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires



Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	
RPE	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers 9 Rue du Docteur Lahalle 88700 Rambervillers
ALSH	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers 9 Rue du Docteur Lahalle 88700 Rambervillers Association les Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers
Multi Accueil	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers 9 Rue du Docteur Lahalle 88700 Rambervillers

Commune de Rambervillers	
ALSH	Commune de Rambervillers 1 Place du 30 Septembre 88700 Rambervillers

Commune de Jeanménil	
ALSH	Commune de Jeanménil 51 Rue des Moulins 88700 Jeanménil
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers

Commune de Bult	
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers
Commune de Romont	
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers
Commune de St Maurice sur Mortagne	
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers
Commune d'Anglemont	
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers
Commune de Brû	
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers
Commune de Ménil Sur Belvitte	
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers
Commune de Domptail	
ALSH	Association des Familles du Territoire de Rambervillers 1 Rue Jules Ferry 88700 Rambervillers



Annexe 3

Schéma de
développement partagé



AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de service

Objectif 1 : Piloter la Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire

<p>Diagnostic initial</p> <p>Identification d'un fort besoin de coordination, de mise en réseau des acteurs sur le territoire dans les différentes thématiques.</p>	<p>Public cible</p> <p>L'ensemble des acteurs du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Identifier une/des personnes ressources chargées de coopération sur le territoire communautaire pour piloter la mise en œuvre des objectifs fixés dans le schéma de développement de la convention.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
	<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>1er trimestre 2022</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p><u>Signataires sollicités – expertise</u></p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p> <p><u>Partenaires sollicités / associés – expertise</u></p> <p>L'ensemble des acteurs du territoire</p>	<p>Désignation du ou des chargés de coopération communautaire</p>
<p><u>Moyens mobilisables financiers / matériels</u></p> <p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération Ctg, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Bonus Territoire Coopération Ctg.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire.</p>	<p><u>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</u></p> <p>Indicateurs recensés dans le référentiel missions du chargé de coopération Ctg</p> <p>Mise en place d'outils de pilotage – d'évaluation des objectifs du schéma de développement</p>

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de service

Objectif 2 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire

<p>Diagnostic initial</p> <p>Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers un nombre d'acteurs existant œuvre au service des familles et des habitants. Un besoin d'interconnaissance se fait ressentir sur l'ensemble des partenaires et des thématiques. Présence d'un collectif de professionnels déjà existant sur le territoire.</p>	<p>Public cible</p> <p>L'ensemble des acteurs du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Développer le lien entre les acteurs de l'ensemble du territoire dans les thématiques de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg <u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>Fin 2022</p>	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé de coopération Ctg Les Communes de la Communauté de Communes</p>	<p>Meilleure connaissance entre les différents acteurs du territoire pour une efficacité des politiques au service des familles La réflexion, l'échange et le questionnement sur les problématiques territoriales Le développement d'outils collaboratifs</p>
<p><u>Signataires sollicités - expertise</u></p>	
<p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p>	
<p><u>Partenaires sollicités / associés - expertise</u></p>	
<p>L'ensemble des acteurs du territoire</p>	
<p><u>Moyens mobilisables financiers / matériels</u></p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p>
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération Ctg, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures. <u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel. <u>Caf</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Bonus Territoire Coopération Ctg.</p>	<p>Nombre de réunions, nombre d'institution, nombre de participants Nombre d'actions d'interconnaissance Nombre d'actions communes menées sur le territoire Mise en place d'outils collaboratifs</p>
<p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités</p>	
<p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de service

Objectif 3 : Communiquer sur les offres de service aux habitants

<p>Diagnostic initial</p> <p>Sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, il existe une offre de service importante qui nécessite d'être mieux connue par l'ensemble des habitants.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les habitants du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Promouvoir, valoriser, rendre accessible aux habitants les offres de service présents sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Limiter le non - recours aux droits</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé de coopération Ctg</p> <p>Les Communes de la Communauté de Communes</p>	<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>Fin 2022</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Attractivité du territoire</p> <p>Diversité des canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, communication papier, presse locale, etc.)</p>

<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p> <p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Les acteurs du territoire (élus, bénévoles, professionnels)</p> <p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p> <p>Réalisation d'outils de communication</p> <p>Recensement des canaux de communication utilisés</p> <p>Le nombre d'utilisation / de parution</p> <p>Evolution annuelle de la fréquentation des services</p>
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération Ctg, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Mobilisation des Fonds Publics et Territoires, appels à projets.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. Service de communication.</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire. Service de communication</p>	

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 2 : Parentalité

Objectif 1 : Amorcer une réflexion autour de la structuration d'un réseau parentalité sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>Il existe sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers une pratique et/ou une volonté des opérateurs de mutualisation des moyens et de coopération, afin de développer une offre variée à destination des familles.</p> <p>Un réseau de professionnel et de bénévoles du médico-social existe également et développe des actions de parentalité.</p> <p>Il est repéré également un manque d'interconnaissance, de communication et de lisibilité sur les offres existantes sur le territoire.</p>	<p>L'ensemble des partenaires œuvrant dans la parentalité sur le territoire</p> <p>Les familles du territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Favoriser les échanges de l'ensemble des partenaires œuvrant dans la parentalité</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p><u>Jalons posés / Echéances de réalisation</u></p>	
<p>2024</p>	

<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Emergence d'un réseau parentalité structuré</p> <p>Interconnaissance des partenaires</p> <p>Lisibilité des offres de service</p> <p>Effcience des services aux familles</p> <p>Développer des coopérations et des actions innovantes</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>L'ensemble des acteurs de la parentalité sur le territoire (réfèrente famille du centre social, travailleurs médico sociaux de la Msvs, Relais Petite enfance, associations répondant à l'appel à projet parentalité Caf/Cd, etc.)</p> <p>Les membres du réseau santé social</p>	

Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale, référent thématique du Pôle Parentalité-Animation de la Vie Sociale – Ados. Fonds national parentalité</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>Nombre de réunions</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de structures représentées</p> <p>Nombre d'actions conjointes réalisées</p>

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 3 : Accès aux droits

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux droits des habitants

<p>Diagnostic initial</p> <p>La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est active dans le service à la population. Elle possède un espace France Services implanté sur le bourg centre. Service identifié et fréquenté pour répondre à l'accès aux droits et à l'utilisation de l'outil informatique.</p> <p>Un risque de non-recours aux droits et l'illectronisme de certaines familles dans la réalisation de leurs démarches administratives.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les habitants du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Recenser, communiquer et promouvoir les initiatives locales de lutte contre l'illectronisme.</p> <p>Proposer une mise en synergie pour développer de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p> <p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>2023</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>Les Communes du Territoire</p>	<p>Permettre d'améliorer les actions de lutte contre l'illectronisme par une mise en synergie.</p> <p>Permettre et améliorer l'accès au numérique et aux démarches dématérialisées.</p> <p>Lutter contre le non-recours aux droits.</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Les Centres Communaux d'Action Sociale L'espace France Services Les partenaires mobilisés dans l'accès aux droits Les partenaires mobilisés dans l'accès au numérique (centre social, les associations, etc.)</p>	

Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, du service communication, du service à la population, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des Chargés d'intervention sociale, et du référent thématique du Pôle Parentalité - Animation de la Vie Sociale-Ados. Mobilisation des fonds financiers.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>Fréquentation des services.</p> <p>Nombre d'interventions des travailleurs sociaux - rendez-vous des droits.</p> <p>Nombre d'actions de lutte contre l'illectronisme et leur répartition sur l'ensemble du territoire.</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 1 : Petite enfance – Enfance - Jeunesse

Objectif 1 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité (en situation de handicap – en situation sociale fragilisée) au sein des différents accueils individuels et collectifs

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une volonté des structures et des professionnels d'accueillir des enfants en situation de vulnérabilité. Cependant, l'accueil d'enfant en situation d'handicap reste encore peu élevé. Les familles en situation de vulnérabilité confient peu leurs enfants par manque de moyens (mobilité géographique, culturelle, sociale, etc.)</p>	<p>Le personnel des accueils de loisirs (périscolaire et extrascolaire) et des établissements d'accueil du jeune enfant</p> <p>Les assistants maternels du territoire</p> <p>Les familles du territoire</p>
Objectifs opérationnels	
<p>Favoriser l'accessibilité des structures : financière, physique, par un accueil adapté à la situation</p> <p>Lever les freins psychologiques dans l'accueil des enfants auprès des familles et des structures</p> <p>Proposer aux professionnels des formations adaptées à l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
Jalons posés / Echéances de réalisation	
<p>2022 - 2023</p>	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p>	<p>Inclusion des enfants en situation de vulnérabilité</p> <p>Personnels et professionnels sensibilisés et formés à l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité</p> <p>Locaux adaptés et aménagés à l'accueil des enfants en situation de handicap</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Les Aish Les assistants maternels Les établissements spécialisés : Camps, Cmp, Sessad, etc. L'éducation Nationale Mdph Sdjes La fédération des Francas et leur collectif 100% Loisirs pour Tous</p>	

Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, des professionnels du relais petite enfance, des professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, des professionnels des ACM, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : appui technique et expertise du chargé de conseil et de développement, des référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale - Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Subvention.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire, Fonds financiers, subventions.</p>	<p>Nombre d'enfants accueillis dans les structures et son évolution</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation, de formations dispensées</p> <p>Nombre de structures accueillant les enfants en situation de vulnérabilité</p> <p>Nombre de structures ayant amélioré leurs conditions matérielles d'accueil</p> <p>Nombre d'assistants maternels identifiés dans l'accueil des enfants en situation de handicap et son évolution.</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 1 : Encourager la formation et le recrutement de personnel qualifié dans les ALSH

Diagnostic initial	Public cible
<p>Problématique commune à l'ensemble des gestionnaires Alsh sur le territoire dans le recrutement de personnel qualifié qui peut mettre à mal la pérennité des services. Une volonté affichée par certaines structures de travailler ensemble, quelques initiatives déjà mises en place.</p>	<p>Le personnel des ALSH</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Créer une mise en réseau des gestionnaires du territoire, de manière à favoriser une réflexion commune autour de la thématique de la formation et du recrutement de personnel qualifié dans les Alsh.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg <u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p>	
<p>2023</p>	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>Les Communes du territoire qui organisent ou accueillent un Alsh : Rambervillers, Jeanménil, Brû, Bult, Domptail, Romont, Ménéil sur Belvitte, Saint-Maurice sur Mortagne.</p>	<p>Sécuriser l'offre de service existante, afin de garantir la qualité aux familles du territoire.</p> <p>Pérenniser une offre de service existante de qualité sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Organiser et faciliter la formation qualifiante des professionnels des Alsh.</p> <p>Mutualisation des ressources humaines dans les Alsh.</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Association des Familles du Territoire de Rambervillers Sdjes Centres de formation</p>	

Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, des professionnels des ACM, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise du chargé de Conseil et de Développement. Aides financières formations Bafa/Bafd - Fonds Publics et Territoires.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. Financement dans le cadre de la carte Zap + 88</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire. Aides financières formations Bafa/Bafd</p>	<p>Nombre d'accueils proposés sur le territoire et son évolution.</p> <p>Nombre de recrutements de personnels qualifiés.</p> <p>Nombre de personnels en poste formés.</p> <p>Evolution du parcours professionnel des animateurs en Alsh.</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 2 : Favoriser une concertation des services jeunesse sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté de Commune de la Région de Rambervillers détient la compétence périscolaire sur l'ensemble du territoire. Ceci permet une cohérence éducative, pédagogique et une harmonisation des tarifs favorisant ainsi une lisibilité pour les familles. L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers, par son centre social identifié sur le territoire, œuvre dans la politique jeunesse.</p> <p>L'accueil de loisirs extrascolaire reste à la compétence communale avec une organisation disparate sur le territoire. On peut constater un manque de coordination des gestionnaires dans l'organisation de l'offre de service et une tarification non homogène qui entraîne un manque de lisibilité pour les familles.</p> <p>Pas de maillage territorial pour l'offre d'accueil en extrascolaire sur l'ensemble du territoire qui couvrirait toutes les périodes de vacances scolaires.</p>	<p>Les gestionnaires des Aish pour les familles du territoire</p>

<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Pour une cohérence à l'échelle communautaire de la politique jeunesse sur le territoire, mener une réflexion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une continuité de l'offre de service proposée aux familles. • Une accessibilité des services par une couverture équilibrée sur l'ensemble du territoire • L'accessibilité financière des familles aux services. • La mutualisation des moyens. 	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p> <p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>L'ensemble des Communes du territoire</p> <p>Les Communes du territoire qui organisent actuellement ou accueillent un Aish : Rambervillers, Jeanménil, Brû, Bult, Domptail, Romont, Ménéil sur Belvitte, Saint-Maurice sur Mortagne.</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Accessibilité des familles aux services.</p> <p>Adaptation des services aux besoins des familles.</p> <p>Concertation des gestionnaires dans l'organisation de la politique jeunesse sur le territoire.</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p> <p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Association des Familles du Territoire de Rambervillers Sdjes</p>	

Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, du service à la personne, des professionnels des ACM, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des chargés de conseil et de développement, prestations de service Alsh, l'aide aux loisirs, prestation de service jeune, bonus territoires, plan mercredi, fonds publics et territoires.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire.</p>	<p>Fréquentation des services.</p> <p>Nombre d'heures d'ouverture des structures.</p> <p>Nombre de réunions de concertation.</p> <p>Nombre d'actions mutualisées.</p> <p>Continuité d'accueil sur les périodes extrascolaires.</p> <p>Répartition des ALSH sur l'ensemble du territoire.</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 3 : Apporter une réponse adaptée à l'accueil des adolescents, des jeunes sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>La présence de jeunes invisibles sur l'ensemble du territoire. Des adolescents qui restent difficilement mobilisables sur une offre de service « classique ».</p> <p>Une volonté politique de développer une offre de service adaptée au public adolescent. Quelques initiatives et réflexions sont en cours sur le territoire.</p> <p>L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers, par son centre social identifié sur le territoire, œuvre dans la politique jeunesse. Il organise depuis plusieurs années un accueil de loisirs pour les adolescents. A travers son projet social, il vise à déployer sur l'ensemble du territoire, par une itinérance, cette offre de service.</p>	<p>Les acteurs de la jeunesse</p> <p>Les adolescents</p> <p>Les jeunes</p>

<p>Objectifs opérationnels</p> <p>S'appuyer sur les expériences, les initiatives du territoire dans l'accueil des adolescents pour mener une réflexion sur la politique jeunesse adaptée à ce public.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p> <p><u>Jalons posés / Echéances de réalisation</u></p> <p>2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>Les Communes du territoire</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Une politique en faveur des adolescents et des jeunes du territoire</p> <p>Mise en place de services adaptés à ce public</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Association des Familles du Territoire de Rambervillers</p> <p>Mission locale</p> <p>Tissu associatif du territoire</p> <p>Sdjes</p>	

Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Cig, du service à la personne, des professionnels des ACM, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des chargés de conseil et de développement, prestations de service Alsh, l'aide aux loisirs, prestation de service jeune, bonus territoriales, plan mercredi, fonds publics et territoriales.</p> <p><u>Conseil départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire.</p>	<p>Nombre de réunion de concertation.</p> <p>Nombre d'actions jeunes menées sur le territoire.</p> <p>Nombre d'accueil jeunes sur le territoire.</p> <p>Nombre d'agrément projets jeunes accompagnés.</p> <p>Répartition des accueils sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Nombre de jeunes concernés par les actions menées sur le nombre de jeunes du territoire</p> <p>Répartition des jeunes par commune.</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

Axe 1 : La mobilité et l'itinérance des actions sur le territoire

Objectif 1 : Garantir une couverture des services équitabile sur le territoire

<p>Diagnostic initial</p> <p>La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est un territoire rural avec un seul et unique centre bourg. Des moyens de transport très disparates sur l'ensemble du territoire. Une concentration des services sur la commune de Rambervillers - centre bourg du territoire. Des services plus ou moins éloignés des habitants. Un projet de territoire en cours d'élaboration avec un axe sur la mobilité des habitants.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les habitants</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Faciliter l'accès aux services</p> <p>Adapter, délocaliser les services en fonction des besoins repérés, identifiés</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p>	
<p>Fin 2023</p>	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé de coopération Ctg Les Communes de la Communauté de Communes</p>	<p>Une complémentarité avec le schéma de territoire sur la mobilité des habitants et la mobilité des services</p> <p>Un recours aux droits des habitants du territoire</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p>	
<p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p>	
<p>L'ensemble des acteurs du territoire</p>	
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p>
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du chargé de coopération Ctg, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p>	<p>Nombre d'actions itinérantes développées sur le territoire</p> <p>Nombre de nouvelles actions, activités, services adaptés aux réalités, besoin des habitants</p>
<p>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p>	<p>Nombre de communes touchées par de nouvelles actions, services.</p>
<p>Caf : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale -Ados et Petite Enfance-jeunesse. Bonus Territoire Coopération Ctg.</p>	
<p>Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités</p>	
<p>Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

Axe 2 : Parentalité

Objectif 1 : Développer les actions parentalité sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'association des Familles du Territoire de Rambervillers, gestionnaire du seul équipement Centre Social sur le territoire de la Communauté de Communes, bénéficie d'un agrément pour son projet social « famille ». Sa volonté est de pouvoir développer une itinérance des actions parentalité sur l'ensemble des communes du territoire et ainsi répondre aux besoins de l'ensemble des familles. Aujourd'hui seules les familles de la Commune de Rambervillers bénéficient de certaines actions comme les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, des actions Reaap par exemple.</p>	<p>Les familles du territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Favoriser l'itinérance du projet social « Famille » du Centre Social et des actions parentalité sur l'ensemble du territoire</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg <u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
	<p><u>Jalons posés / Echéances de réalisation</u> 2022</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p> <p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>L'ensemble des acteurs de la parentalité</p> <p>Le Centre Social de l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers</p> <p>Les associations, structures qui mènent des actions parentalité, dans le cadre de l'appel à projet conjoint Cd/Caf</p>	<p>Déployer les actions parentalité sur l'ensemble du territoire</p> <p>Développer des coopérations et des actions innovantes</p>
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p>Caf : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale, référent thématique du Pôle Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados. Appel à projet parentalité conjoint Caf-Cd. Fonds locaux.</p> <p>Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. Appel à projet parentalité conjoint Caf-Cd</p> <p>Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p> <p>Nombre d'actions itinérantes réalisées</p> <p>Nombre de Familles Consom'actrice</p> <p>Nombre de communes touchées</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire.

Axe 3 : Petite enfance

Objectif 1 : Développer une nouvelle offre de service

<p>Diagnostic initial</p> <p>La compétence Petite enfance est assurée par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, ce qui permet une cohérence entre les modes d'accueil collectifs et individuels.</p> <p>La collectivité détient un taux de couverture Petite Enfance inférieur au taux de couverture départemental et national.</p> <p>Les familles du territoire peinent à trouver des modes de garde adaptés à leurs besoins, notamment en horaires atypiques.</p> <p>Le tissu économique soutient le développement de cette nouvelle offre de service pour favoriser le recrutement et le maintien de leurs salariés.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les familles du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.</p> <p>Répondre aux besoins de garde des familles du territoire.</p> <p>Développer un service de qualité et adapté aux besoins des familles (accessibilité sociale, financière, géographique et couvrant des horaires atypiques).</p> <p>Maintenir et favoriser l'économie sur le territoire.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargé(s) de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p> <p><u>Jalons posés / Echéances de réalisation</u></p> <p>Dès 2021 ⇒ 2025</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg Les Communes de la Communauté de Communes</p>	<p>L'attractivité du territoire La création de places supplémentaires en accueil collectif Un accueil de qualité et adapté sur des plages d'ouverture élargies</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p>	
<p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p>	
<p>L'ensemble des acteurs du territoire</p>	
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p>
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, du chargé de développement, de la directrice du multi-accueil, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures. Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel. Caf : appui technique et expertise du Pôle Petite Enfance-Jeunesse et du chargé de conseil et de développement, mobilisation du Plan Rebond, versement de prestations de services, de bonus Territoire EAJE, mixité et handicap et de subventions. Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire, versement de subventions et des prestations de services. Les entreprises du territoire : réservation de berceaux et aides financières à l'investissement</p>	<p>Un taux de couverture Petite Enfance en augmentation Le nombre de places créées Le nombre d'heures d'ouverture supplémentaires sur la totalité des offres d'accueil Petite Enfance sur le territoire. Le nombre de familles impactées Le nombre d'entreprises partie prenantes dans la création de place.</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire.

Axe 3 : Petite enfance

Objectif 2 : Formaliser la répartition de l'offre de service accueil collectif sur le territoire

<p>Diagnostic initial</p> <p>La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers possède la compétence Petite enfance. En 2020, elle a repris en gestion l'unique Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant du territoire. A ce jour, il semble important de réfléchir à la mise en place d'outil pour garantir une visibilité sur la gestion des demandes en accueil collectif (liste d'attente, commission d'attribution des places, etc.)</p>	<p>Public cible</p> <p>Les familles du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Mise en place d'un suivi des demandes d'accueil.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargé(s) de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg Les Communes de la Communauté de Communes</p>	<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>2022</p> <p>Résultats attendus</p> <p>La création d'une commission d'attribution des places en accueil collectif</p> <p>Apporter une visibilité et une visibilité aux familles dans l'attente d'une place.</p> <p>Veiller à une répartition équilibrée au sein de chaque structure (taux de remplissage, mixité sociale, accueil des enfants en situation de handicap etc).</p>

<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p> <p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>L'ensemble des acteurs Petite Enfance du territoire</p>	
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, de la direction du multi-accueil, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p>Caf : appui technique et expertise du Pôle thématique petite enfance-jeunesse et du chargé de conseil et de développement, versement de subventions.</p> <p>Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités</p> <p>Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire versement de subventions et des prestations de service.</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p> <p>L'effectivité d'une commission d'attribution des places (règlement intérieur, la fréquence, la composition etc.)</p> <p>Les critères d'attribution définis</p> <p>Les suites données aux dossiers étudiés en commission d'attribution.</p> <p>L'équilibre dans le taux de remplissage des différentes structures collectives.</p> <p>Le nombre d'enfants accueillis en situation de vulnérabilité (difficultés sociales, situations de handicap etc.).</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

Axe 3 : Petite enfance

Objectif 3 : Maintenir un équilibre entre accueil individuel et accueil collectif de la petite enfance sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a la compétence petite enfance et la gestion du relais petite enfance.</p> <p>Un taux de couverture inférieur au taux de couverture départemental et national.</p> <p>Un risque de déséquilibre entre l'offre d'accueil individuel et collectif du à un vieillissement des assistants maternels, d'une répartition disparate sur le territoire et une image peu valorisante de cette profession.</p>	<p>Les assistants maternels</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Soutenir et promouvoir le métier d'assistant maternel</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
	<p><u>Jalons posés / Echéances de réalisation</u></p> <p>2022</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil départemental Msa Lorraine</p> <p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Les acteurs de la petite enfance du territoire Pôle Emploi Mission Locale Centre de formation - Collèges Syndicats des assistants maternels L'espace France services</p>	<p>Continuer à proposer un choix dans l'accueil de la petite enfance sur le territoire</p> <p>Valoriser le métier d'assistant maternel, de manière à encourager les vocations.</p> <p>Favoriser la professionnalisation des assistants maternels</p>
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du chargé de coopération Ctg, des professionnels du relais petite enfance, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p>Caf : appui technique et expertise du chargé de conseil et de développement, référent thématique du Pôle Petite Enfance-Jeunesse. Fonds publics et territoires.</p> <p>Conseil départemental : temps d'expertise des travaux médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p>Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p> <p>Nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire et son évolution</p> <p>Nombre de candidat en réunion d'information</p> <p>Nombre d'assistant maternel en formation</p> <p>Fréquentation du relais petite enfance</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

Axe 4 : Animation de la vie sociale

Objectif 1 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire

<p>Diagnostic initial</p> <p>Sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, seul un équipement est agréé dans l'animation de la vie sociale. Structure connue et reconnue par les acteurs du territoire. Son projet social rayonne actuellement principalement sur la commune bourg – centre et quelques communes environnantes. La structure a la volonté d'étendre son rayonnement et de développer l'itinérance de ses actions.</p> <p>Une Communauté de Communes pourvue d'un riche tissu associatif.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les habitants du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	
<p>Déployer l'itinérance du projet social du Centre Social sur l'ensemble du territoire</p> <p>Faire émerger de nouvelles initiatives associatives dans l'animation de la vie sociale – « le vivre ensemble »</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p>	
<p>2022</p>	

<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p> <p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>AFTR Les associations du territoire</p> <p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>De nouvelle(s) offre(s) de service sur le territoire</p> <p>L'implication des habitants dans leur environnement social, familial, économique</p> <p>Une nouvelle dynamique dans l'animation de la vie sociale des communes</p> <p>L'attractivité du territoire</p> <p>Le développement des liens sociaux, rompre l'isolement</p>
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, du service à la population, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p>Caf : appui-technique et expertise du chargé d'intervention sociale, référent thématique du Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados. Fonds locaux.</p> <p>Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p>Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p> <p>Nombre de nouvelles actions développées</p> <p>Nombre de communes impactées</p> <p>Nombre de bénévoles/professionnels mobilisés</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de nouveaux porteurs d'actions</p>

AMBITION 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Axe 1 : L'implication des habitants

Objectif 1 : Favoriser, conforter et accompagner l'engagement citoyen

<p>Diagnostic initial</p> <p>La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est riche d'une vie associative dynamique sur l'ensemble du territoire, mais un certain essoufflement du bénévolat dans la fonction et la dynamique est constaté avec un risque dans la pérennité de certaines activités aux services des familles.</p> <p>Le bénévolat est par définition un engagement qui peut se distinguer en niveaux d'engagements citoyens : bénévoles dans « le faire » et bénévoles dans « la gouvernance et les responsabilités d'employeur ».</p> <p>On constate peu d'instances permettant la réalisation à la citoyenneté au sein des communes et de la communauté de communes.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les bénévoles. Les habitants du territoire.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	
<p>Impulser une réflexion en initiant une table ronde du bénévolat. Il s'agira de favoriser, conforter et accompagner la fonction et la dynamique d'engagement citoyen.</p> <p>Favoriser l'engagement des jeunes au sein de la vie citoyenne</p>	<p>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</p> <p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p>	
<p>2024</p>	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Ctg</p> <p>Les Communes du Territoire – Les élus</p>	<p>Création de Conseils Municipaux de Jeunes</p> <p>Création de Conseils Municipaux des Sages</p> <p>Création d'un Conseil de Développement Communautaire</p> <p>Implication des habitants dans cet engagement citoyen</p> <p>Renouvellement du bénévolat</p> <p>Dynamisme et attractivité du territoire</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p> <p>Caf</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p> <p>Les associations du Territoire</p> <p>L'AFTR / Le Centre Social</p> <p>France Bénévolat</p> <p>Sdjes – Service vie associative</p> <p>La Ligue de l'Enseignement</p>	
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p>
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Ctg, du service communication, du service à la population, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p>Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p>Caf : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du référent du pôle thématique AVS-Parentalité-Ados. Fonds locaux.</p> <p>Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p>Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>Nombre de conseils installés</p> <p>L'impact des propositions des conseils sur la politique menée</p> <p>Nombre de tables rondes</p> <p>Nombre de participants</p> <p>L'évolution du nombre de bénévoles</p>

AMBITION 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Axe 1 : L'implication des habitants

Objectif 2 : Impulser une démarche innovante d'implication des habitants

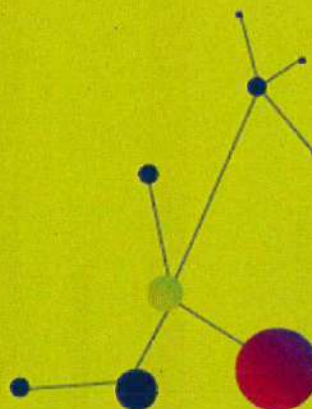
Diagnostic initial	Public cible
<p>Sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, les acteurs constatent une difficulté de mobilisation et/ou d'implication des familles qui peut être dû à une problématique de mobilité géographique, de freins psychologiques et/ou par inadéquation entre les offres et les réels besoins.</p> <p>La question principale est : Comment les besoins deviennent la parole des habitants ?</p>	<p>Les acteurs du territoire : les élus, les professionnels, les bénévoles.</p> <p>Les habitants du territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Affiner le diagnostic initial.</p> <p>Mener une réflexion sur la capacité d'agir de chacun dans le développement social.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)</p>
	<p><u>Jalons posés / Echéances de réalisation</u></p> <p>2024</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Chargé(s) de coopération Cig Les Communes du Territoire</p>	<p>L'innovation dans les actions et services proposés aux habitants. L'implication des habitants dans leur environnement social, familial et économique. Le développement des liens sociaux pour favoriser le « mieux vivre ensemble » Atteindre le public dit « invisible »</p>
<p>Signataires sollicités – expertise</p>	
<p>Caf Conseil Départemental Msa Lorraine</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p>	
<p>Le Centre Social les Associations L'ensemble des acteurs du territoire</p>	
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p>
<p>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré du ou des chargé(s) de coopération Cig, du service communication, du service à la population, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures. Communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel. Caf : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du référent thématique du pôle AVS – Parentalité – Ados. Fonds locaux. Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. Msa Lorraine : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>L'évolution de la fréquentation des services, des actions et des manifestations. Mesure de la satisfaction des habitants lors de l'utilisation des services, des actions, des manifestations.</p>



Annexe 4

Evaluation de la démarche



Evaluation Fiche Action

Ambition :

Chargé de coopération responsable de l'action :

Axe :

Jalons posés / Echéance de réalisation prévue :

Objectif :

	Synthèse de l'évaluation qualitative et quantitative			
	2022	2023	2024	2025
Objectifs opérationnels				
Acteurs mobilisés				
Résultats attendus				
Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact				
Moyens financiers/ matériels mobilisés Voir Annexe				

Subventions accordées sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Subventions accordées pour les projets
sur le territoire de la Communauté de Communes de la région de Rambervillers

Année :

Fds radicalisation			Fonctionnement			Investissement			FME		
Gestionnaire	Projet Action	Montant	Gestionnaire	Projet Action	Montant	Gestionnaire	Projet Action	Montant	Gestionnaire	Projet Action	Montant

Accompagnement et expertise de l'équipe du Territoire Hautes Vosges Moselle et Vallons au service des acteurs locaux et des Familles de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Relevés des interventions sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Année :

TYPE D'INTERVENTION	Communauté de Communes	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Accompagnement Actions / Projets - dépôt de dossier de Subvention							
Accompagnement centre social							
Cotech Centre social							
Copil Centre social							
CoTech Réseau parentalité							
Copil Réseau parentalité							
Réunion plénière Réseau parentalité							
Réunion Partenariale appel à projet parentalité							
Accompagnement appel à projet parentalité							
Accompagnement ALSH							
Accompagnement projet accueil ado							
Préparation présentation CTG aux partenaires / élus							
Présentation CTG aux partenaires / élus							
Cotech CTG							
Préparation Copil CTG							
Copil CTG							

Evaluation annuelle de l'intervention du chargé de coopération Ctg

(Référentiel emploi de la Cnaf)

Définition	<ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre les orientations stratégiques de la Collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. • Participe au pilotage et à la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques sur le territoire. • Accompagne les prises de décision en s'appuyant sur les orientations stratégiques, les contraintes budgétaires et les enjeux locaux du territoire pour construire des dispositifs adaptés aux besoins de la population.
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes de fonctionnement : développement durable, démocratie locale participative. • Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires, dans une logique de coopération. • Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques du Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) dans les Conventions Territoriales Globales (CTG), contrats territoriaux, appels à projet... • Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : travail en réseau, travail coopératif en ligne...
Attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduite des diagnostics territoriaux avec une attention particulière sur les thématiques d'inclusion des enfants issus de familles défavorisées et/ ou porteurs de handicap..... ➤ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un état des lieux des dispositifs et des acteurs du territoire ▪ Identifier des pistes d'amélioration, de maintien et/ou de développement des offres ▪ Accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets (méthodologie, recherche de financement...) ▪ Repérer et proposer les leviers d'intervention de la Collectivité ➤ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial,

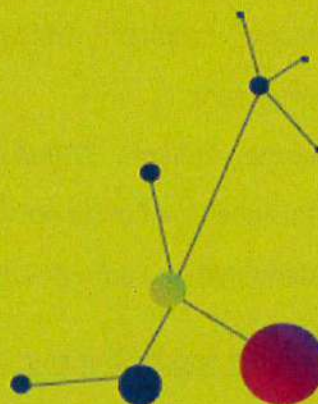
	<p>dans les domaines de la petite enfance, de l'offre de loisirs, de l'autonomie des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité, dans une dimension individuelle comme collective - Favoriser le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services, en s'appuyant sur le réseau des partenaires présents sur le territoire <p>➤ Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les acteurs locaux ▪ Organiser et animer des comités techniques et de pilotage ▪ Organiser l'information des partenaires sur les dispositifs de la Collectivité <p>➤ Organisation et animation de la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'expression des habitants ▪ Valoriser la participation des habitants ▪ Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe <p>➤ Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées ▪ Conduire des analyses statistiques, qualitatives et quantitatives et des dispositifs d'évaluation ▪ Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
<p>Activités</p>	<p>➤ Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance- jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (CTG) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage ▪ Traduire les orientations politiques en plan d'actions ▪ Elaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les outils d'évaluation des dispositifs ➤ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les demandes et les besoins des familles ▪ Animer et/ou suivre les commissions d'admission ➤ Animer la mise en réseau des acteurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et mobiliser les partenaires ▪ Développer des actions transversales avec les différents services de la Collectivité et les acteurs de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale. ➤ Organiser et animer la relation avec la population
Compétences/ Connaissances/ Savoirs généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des politiques publiques, de leurs cadres réglementaires et des procédures de fonctionnement des Collectivités • Méthodologie de projet : diagnostic, mise en œuvre, financement, évaluation • Techniques d'animation de réunions, de réseaux...
Savoirs être	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Aisance relationnelle
Cadre d'emploi	Niveau BAC + 2 / BAC + 3 ou justifiant d'une solide expérience dans le domaine de l'animation territoriale: Educateurs territoriaux de jeunes enfants, animateurs territoriaux, cadres territoriaux du social et de la santé...
Evaluation Qualitative	



Annexe 5

Liste des membres des instances de collaboration



Les membres du **Comité de Pilotage** de la Ctg sont arrêtés comme suit :

Pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

- Monsieur Christophe LEMESLE, Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers ou son représentant
- Madame Catherine JACQUEL, Vice-Présidente en charge des services à la personne ou son représentant
- Monsieur Cyrille SAYER, Le Directeur Général des Services
- Monsieur Jean-Claude AMSLER, Chargé de mission
- Madame Mélanie SIMONIN, Chargée de Coopération Communautaire Ctg
- Madame Carole BERTRAND, Coordinatrice terrain

Pour les Communes de la Communauté de Communes de de la Région de Rambervillers émergeant au Contrat Enfance Jeunesse / Bonus Territoires

- Monsieur Jean-Pierre MICHEL, Maire de la Commune de Rambervillers ou Madame BARTHELEMY, adjointe ou Madame GEORGEL, adjointe
- Monsieur Dominique GEORGE, Maire de Jeanménil ou son représentant,
- Les Maires des autres communes de la Communauté de Communes ou leurs représentants

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Un représentant de la Direction et/ou le Responsable du Service Action sociale
- Madame Sandra GOUGET, Responsable du Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons

Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Monsieur Stéphane MARTIN, Directeur de l'Enfance et de la Famille ou son représentant
- Madame Hélène THIRIAT-DELON, Médecin Départemental de la Protection Maternelle et Infantile ou son représentant
- Madame Marie-Laure ROLIN, Responsable de la MSVS de Bruyères-Rambervillers

Pour la Mutualité Sociale Agricole Lorraine

- Le Directeur de l'Action Sociale et de la Communication
- La Responsable du Service de l'Action Sanitaire et Sociale
- Monsieur Norbert MOREL, administrateur

Les membres du **Comité Technique** de la Ctg sont arrêtés comme suit et sont mobilisés en fonction des thématiques abordées :

Pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

- Madame Catherine JACQUEL, Vice-Présidente en charge des services à la personne ou son représentant
- Madame Céline TANNEUR, Vice-Présidente en charge de la communication et du tourisme ou son représentant
- Madame Lucette MICHEL, Vice-Présidente en charge de la mutualisation ou son représentant
- Monsieur Frédéric VIALET-CHABRAND, Conseiller Communautaire ou son représentant
- Monsieur Cyrille SAYER, Le Directeur Général des Services
- Monsieur Jean-Claude AMSLER , Chargé de mission
- Madame Mélanie SIMONIN, Chargée de coopération communautaire Ctg
- Madame Carole BERTRAND, Coordinatrice terrain

Pour les communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

- Madame BARTHELEMY, Adjointe à la Mairie de Rambervillers ou Madame GEORGEL, adjointe
- Madame Catherine JACQUEL, Adjointe à la Mairie de Jeanménil
- Les Maires des communes du territoire ou leurs représentants

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Madame Sandra GOUGET, Responsable du Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons
- Madame Christelle MATH, Chargée de Conseil et de Développement
- Madame Nathalie GREBIL, Chargée d'Intervention Sociale

Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Madame Marie-Laure ROLIN, Responsable de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale ou son représentant

Pour la Mutualité Sociale Agricole Lorraine

- La Responsable de l'Equipe des Travailleurs Sociaux
- Le travailleur social de secteur



Annexe 6

Annuaire de correspondance



Caf des Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
VILLECHENOUX	Nadine	Directrice Adjointe en charge de l'Action Sociale et Ressources Humaines	nadine.villechenoux@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 88 32
JOB	Chantal	Responsable du service Action Sociale	chantal.job@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 52 00
GOUGET	Sandra	Responsable Territoire Hautes Vosges Moselle et Vallons	sandra.gouget@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 88 29
GREBIL	Nathalie	Chargée d'intervention sociale	nathalie.grebil@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 52 03
MATH	Christelle	Chargée de conseil et développement	christelle.math@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 87 98

Conseil Départemental

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
MARTIN	Stéphane	Directeur de l'Enfance et de la Famille	smartin2@vosges.fr	06 29 94 29 32
ROLIN	Marie-Laure	Responsable MSVS	mlrolin@vosges.fr	03 29 65 04 79
THIRIAT-DELON	Hélène	Médecin Départemental de la Pmi	hthiriati-delon@vosges.fr	03 29 29 88 42

Mutualité Sociale Agricole Lorraine

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
LEDUC	Didier	Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale et de la Communication	leduc.didier@lorraine.msa.fr	03 83 50 35 68
COSTER	Elisabeth	Responsable service de l'Action Sanitaire et Sociale	coster.elisabeth@lorraine.msa.fr	03 83 50 35 19
GOBERT	Mélanie	Responsable de l'équipe des travailleurs sociaux	gobert.melanie@lorraine.msa.fr	07 85 36 42 11
REYNAUD	Dominique	Assistante sociale de secteur	reynaud.dominique@lorraine.msa.fr	03 29 65 09 85

Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
LEMESLE	Christophe	Président	c.lemesle@2c2c.fr	03.29.29.42.06
JACQUEL	Catherine	Vice-Présidente en charge des services à la personne	c.jacquel@2c2r.fr	03.29.29.42.06
TANNEUR	Céline	Vice-Présidente en charge de la communication et du tourisme	c.tanneur@2c2r.fr	03.29.29.42.06
MICHEL	Lucette	Vice-Présidente à la Mutualisation	l.michel@2c2r.fr	03.29.29.42.06
VIALET-CHABRAND	Frédéric	Conseiller communautaire	vialet.m@yahoo.fr	03.29.29.42.06
SAYER	Cyrille	Directeur Général des Services	c.sayer@2c2r.fr	03.29.29.42.06
AMSLER	Jean-Claude	Chargé de Missions	jc.amsler@2c2r.fr	03.29.29.42.06
SIMONIN	Mélanie	Chargée de Coopération Ctg	m.simonin@2c2r.fr	06.38.93.12.14
BERTRAND	Carole	Coordinatrice terrain services à la personne	c.bertrand@2c2r.fr	03.29.8120.26

Annexe 7 : Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges

Direction de l'Enfance et de la Famille
Vice-présidence en charge de l'Enfance, de la Famille et de
l'Autonomie

2 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait des délibérations

**Commission permanente
du Conseil départemental des Vosges
Réunion du lundi 13 décembre 2021**

Conventions territoriales globales de services aux familles

Éléments contextuels liés au « Plan Vosges Ambitions 2021 »

- enjeu : la qualité de vie des Vosgiens ;
- thématique : renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours ;
- action : soutenir la parentalité ;
- objectif visé par la collectivité : coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Proposition soumise à l'approbation de la Commission permanente

Les conventions territoriales globales (CTG) s'inscrivent dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elles sont conclues avec les partenaires que sont le Département des Vosges, la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Vosges, la Mutualité sociale agricole (MSA) de Lorraine et les Communautés de commune concernées.

Les présentes conventions visent à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elles ont pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Sont proposées à la signature en 2021 :

- les CTG initiales séquencées, conclues pour un an, de :
 - la Communauté de communes de Bruyères - Vallons des Vosges ;
 - la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien ;
 - la Communauté de communes de Mirecourt Dompain ;
 - la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges ;
- les CTG initiales cibles, conclues pour 4 ans :
 - la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
 - la Communauté de communes de la Région de Rambervillers ;
 - la Communauté de communes Terre d'eau ;
- les avenants aux CTG :
 - la Communauté d'agglomération d'Epinal ;
 - la Communauté de communes des Hautes Vosges ;
 - la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Décision de la Commission permanente

Vu le rapport n° 2 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide, à l'unanimité, de :

- m'autoriser à signer les conventions territoriales globales de services aux familles initiales conclues pour un an, jointes en annexe, avec les Communautés de communes de Bruyères Vallons des Vosges, de l'Ouest Vosgien, de Mirecourt Dompain et des Ballons des Hautes-Vosges ;
- m'autoriser à signer les conventions territoriales globales de services aux familles cibles conclues pour quatre ans, jointes en annexe, avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, les Communautés de communes de la Région de Rambervillers et Terre d'Eau ;
- les avenants aux conventions territoriales globales de services aux familles, joints en annexe, avec la Communauté d'agglomération d'Epinal, les Communautés de communes des Hautes-Vosges et de la Porte des Vosges Méridionales.

N'ont pris part ni au débat ni au vote : Madame BABOUHOT, Monsieur LECLERC, Madame LOUIS , Monsieur PEDUZZI.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 13 décembre 2021, depuis réception en Préfecture des Vosges le 13 décembre 2021 (référence technique : 068-2280001700011-20211213-28014-DE-1-1) et affichage ou notification le 13 décembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

Annexe 8 : Délibération**du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine**Extrait PV CPASS du 16/04/2021
CGT**COMPTE-RENDU
COMITÉ PARITAIRE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE PLÉNIER LORRAINE**

Réunion Teams du vendredi 16 avril 2021 à 14h00

Participaient à cette réunion :

Laurent ANDRE Jean-Baptiste DUPIEUX Nathalie GAND Nadine HENRY Bernard HELLUY Philippe JAMIN Emeric MENUISIER Isabelle PERRY	Bernard SCHMITT Dominique STRUB Pierre SYLVESTRE Christian THEVET Roger THIRION Nathalie THOMAS Jean-Luc VANDEVELDE
---	---

Excusés :

Mathieu BOUDINET Katia DREYER Frédéric MAILLARD	Benjamin POMBO Olivier ROUSSELLE
---	-------------------------------------

Participaient également à la réunion :

Gilles CHANDUMONT Elisabeth COSTER	Mélanie GOBERT Didier LEDUC
---------------------------------------	--------------------------------

☆☆☆☆
☆☆

Extrait PV CPASS du 16/04/2021
CGT

VIII) Projets sur les territoires

Partenariat Collectivités territoriales/CAF/MSA dans le cadre des Conventions territoriales globales

Lors de la présentation faite en Conseil d'administration, des territoires ruraux concernés par le renouvellement des Conventions territoriales globales (CTG) et pour lesquels la participation de la MSA Lorraine est souhaitée, une erreur s'est glissée concernant la communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges, dont le siège est situé à Le Thillot et non Gérardmer.

Communautés de communes Moselle	Communautés de communes Vosges
Pays Phalsbourg	Bruyères Vallons des Vosges
Haut Chemin Pays de Pange	Région de Rambervillers
Arc Mosellan (Buding)	Terre d'eau (Bulgnéville, Vittel, Contrexeville)
Pays de Bitche	Ouest Vosgien (Neufchâteau)
Saulnois	Mirecourt-Dompaire
District Urbain Faulquemont	Ballons des Hautes-Vosges (Le Thillot)
Communauté d'agglomération St Avoird Synergie	Communauté d'agglomération de St Dié
Sarrebourg Moselle Sud	

Les membres du CPASS valident la liste actualisée des territoires d'engagement de la MSA Lorraine.

Dans de nombreux territoires, les travaux ont été engagés et notamment la phase de diagnostic (avec la participation des travailleurs sociaux des secteurs concernés) qui serviront à définir les orientations en matière de services aux familles.

En fonction des projets qui émergeront, la question de l'engagement financier de la MSA Lorraine se posera à travers les dispositifs « Charte territoriale avec les familles » et/ou « Grandir en milieu rural ».

Concernant la communauté de communes de l'Arc Mosellan, une rencontre a eu lieu avec son président, Monsieur Spet, la Caf et la MSA.

A cette occasion, Monsieur Spet a exprimé des besoins particuliers vis-à-vis de la MSA, notamment sur le mal être des agriculteurs de son territoire et sur l'accès aux soins.

Par ailleurs, la représentation politique de la MSA Lorraine dans les instances locales reste à définir et à organiser, en lien avec la structuration des échelons locaux.

Extrait PV CPASS du 16/04/2021
CGT

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17h50.

Vandœuvre-lès-Nancy, le 27 avril 2021

Le Président

Bernard SCHMITT



Le secrétaire

Didier LEDUC



Annexe 9 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/12/2021 à 08h35
Référence de l'AR : 095-200005957-20211201-2021117-0E



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
50	37	37 + 2 pouvoirs

Date de convocation 25 novembre 2021

Date d'affichage du compte rendu 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le un décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christophe LEMESLE, président.

Présents : AIGLE Alain, BAILLY Pierre, BARTHÉLÉMY Sylviane, CHOLEY Bertrand, COLIN Yannick, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DIDIERJEAN Yves, FERRY Martine, GASSE Michel, GEORGÉ Dominique, HAMMOUALI Nadia, HAUSERMANN Jean-Paul, HERBÉ Michel, HERBÉ Patrice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARQUIS Yannick, MARTIN Eric, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, PARVE Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, POURCHERT Michel, RICHARD Xavier, ROBIN Patrice, ROCHOTTE Christian, ROCHOTTE Léa, SIMONIN Stéphane, TANNEUR Céline, THOMAS Philippe, TIIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VIALET CHABRAND Frédéric.

Absents : AUBEL Pascal, BARON Jean-Luc, BERTRAND Herve, BOSSERR Mickaël, BOULAY Stéphane, CLOQUARD Adrien, DEMANGEON Loïc, JACQUEMIN CHASSARD Vanessa, POURCHERT Daniel, TONON Pierre Jean, VUILLENARD Rebecca.

Représentés : GEORGEL Hélène par FERRY Marine, THIEBAUT Sandrine par MICHEL Jean-Pierre.

Monsieur SIMONIN Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale
N° de délibération : 2021-117

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que la Communauté de Communes doit signer la Convention Territoriale Globale pour permettre le versement des prestations de services et de prétendre à l'attribution de subventions de la part de la CAF (Cf. annexe).

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG. Il s'applique aux collectivités signataires d'un CEJ arrivé à échéance et aux collectivités éligibles au montant plancher du bonus territoire (de 0.15€ en 2021), dans le cadre du plan rebond gouvernemental.

Depuis 2021, les équipements situés sur notre territoire peuvent prétendre à un bonus territoire.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser le Président à signer cette convention.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la convention précitée.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le président, Christophe LEMESLE



Christophe L. LEMESLE

CHRISTOPHE LEMESLE
2021.12.10 09:25:52 +0100
Ref:20211208_062204_1-1-0
Signature numérique
le Président

En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Ce recours peut également s'effectuer par voie électronique sur le site www.telerecours.fr